

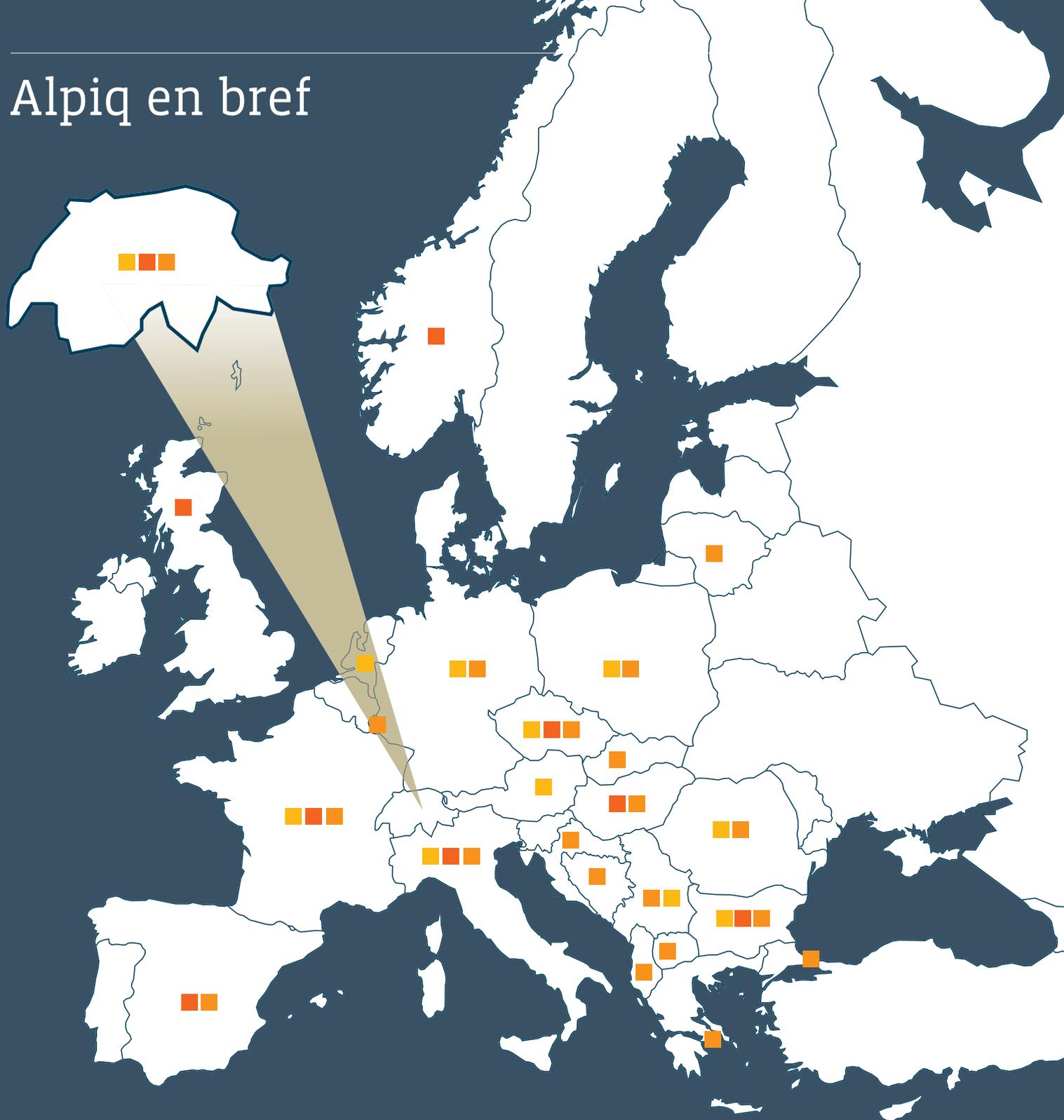


ALPIQ

2014

Rapport de gestion

Alpiq en bref



Alpiq est un fournisseur d'électricité et prestataire de services énergétiques leader en Suisse, à orientation européenne. L'entreprise est active dans la production d'électricité ainsi que dans le négoce et la distribution d'énergie. Elle propose à ses clients des prestations de services énergétiques complètes et efficaces pour les bâtiments et les installations, la technique des transports, les centrales et les installations industrielles. En 2014, Alpiq a réalisé un chiffre d'affaires net de 8,1 milliards de CHF avec environ 8 000 collaborateurs.

- Production (Generation)
- Activités de commercialisation et de négoce (Commerce & Trading)
- Technique du bâtiment, technique d'approvisionnement en énergie et de transport ainsi que construction de centrales et d'installations industrielles (Energy Services)

Chiffres clés 2014

Groupe Alpiq

En millions de CHF	Variation +/- 2013-2014 en % (résultat opérationnel)	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels		Résultats selon IFRS	
		2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires net	-14,0	8 058	9 370	8 058	9 370
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	-23,5	609	796	312	789
Amortissements et pertes de valeur	-14,8	-253	-297	-985	-510
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	-28,7	356	499	-673	279
en % du chiffre d'affaires net		4,4	5,3	-8,4	3,0
Résultat net	-47,1	145	274	-902	18
en % du chiffre d'affaires net		1,8	2,9	-11,2	0,2
Investissements / Désinvestissements nets				-116	404
Total du bilan				11 861	14 508
Total des fonds propres				4 712	5 839
en % du total du bilan				39,7	40,2
Effectif à la date de clôture	5,5	8 277	7 845	8 277	7 845

Chiffres clés par action

En CHF	Variation +/- 2013-2014 en %	2014	2013
Valeur nominale	0,0	10	10
Cours boursier au 31.12.	-26,2	90	122
Plafond	-2,3	129	132
Seuil	-18,9	86	106
Résultat net ¹	> 100,0	-34,19	-0,37
Dividende ²	0,0	2,00	2,00

1 Calcul voir note 10

2 Proposition d'un dividende avec droit d'option à l'attention de l'Assemblée générale du 30 avril 2015

Structure de l'actionnariat

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élève à 271 898 730 CHF au 31 décembre 2014, se décomposant en 27 189 873 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.



Actionnaires au 31.12.2014	Parts en %
EOS HOLDING SA	31,38
EDF Alpes Investissements Sarl	25,00
Consortium des Minoritaires Suisses	31,38
Public	12,24

L'aperçu des années 2010 – 2014 est fourni aux pages 160 et 161 du rapport financier. La structure de l'actionnariat est présentée en détail en pages 29 et 30 du rapport annuel.

Parc de centrales 2014	Puissance installée		Production	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 746		5 280
Suisse	2 746		5 280	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires		308		541
Suisse	13		47	
Bulgarie	73		126	
France	13		31	
Italie	205		321	
Norvège	5		16	
Centrales nucléaires		795		6 238
Suisse	795		6 238	
Centrales thermiques conventionnelles		2 568		4 249
France	408		191	
Italie	318		1 109	
Espagne	846		319	
République tchèque	593		2 199	
Hongrie	403		432	
Puissance totale installée Alpiq ¹		6 417		16 307

¹ Hors contrats à long terme
En raison des arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des différents chiffres.

Achats d'énergie en 2014 (hors négoce pour compte propre)



Approvisionnement

Marché	78 %	77 409 GWh
Production propre	16 %	16 307 GWh
Contrats à long terme	6 %	6 019 GWh
Total		99 735 GWh
Total 2013		101 446 GWh



Production

Thermique conventionnel	26 %	4 249 GWh
Nouveau renouvelable	3 %	541 GWh
Nucléaire	38 %	6 238 GWh
Hydraulique	32 %	5 280 GWh
Total		16 307 GWh
Total 2013		17 169 GWh

En raison des arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des différents chiffres.

Structure du Groupe au 31 décembre 2014

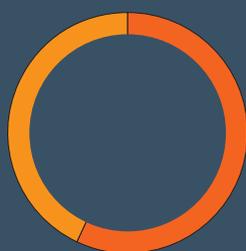


Le domaine opérationnel Generation regroupe la production d'électricité, y compris les nouvelles énergies renouvelables, dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires.

Le domaine opérationnel Commerce & Trading comprend la vente et la commercialisation de l'énergie, les activités de négoce dans le domaine de l'électricité, du gaz et d'autres matières premières ainsi que celles portant sur les certificats.

Le domaine opérationnel Energy Services englobe les activités des deux groupes d'entreprises – Alpiq InTec (AIT) et le Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout spécialisé en prestations de services relevant de la technique du bâtiment ainsi que de la technique de l'énergie et des transports. Le Groupe KA offre des prestations étendues dans la construction de centrales et d'installations industrielles.

Effectif 2014



Total	
Suisse	4 724
57,07 %	
Europe	3 553
42,93 %	
Total	8 277
Total 2013	7 845
dont 551 apprenants	



Domaines opérationnels	
Generation (Production)	737
8,9 %	
Commerce & Trading	278
3,36 %	
Energy Services (Services énergétiques)	6 871
83,01 %	
Group Center	391
4,72 %	



Avec ses 227 millions de m³, le barrage d'Emosson, construit en 1974, sera le bassin inférieur de la future centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance.

Rapport annuel 2014

Lettre du Président du Conseil d'administration	8
Lettre de la CEO	12
Rétrospective de l'année	18
Corporate Governance	28
Rapport de rémunération	50
Rapport financier	75

Lettre du Président du Conseil d'administration



Hans E. Schweickardt,
Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

L'effondrement sur le plan mondial des marchés de l'énergie s'est encore accentué au cours du dernier exercice. Les prix du gaz et du charbon sont au plus bas; en un an, le cours du pétrole a chuté de moitié. Cette évolution des prix remet en question le mix énergétique souhaité par la politique européenne. Ainsi, en Allemagne, le charbon connaît actuellement une véritable renaissance. En termes de compétitivité, compte tenu des subventions publiques élevées accordées au solaire et à l'éolien, l'énergie hydraulique fait figure de grande perdante. De son côté, la stabilité du réseau pâtit de l'injection très irrégulière de l'électricité provenant des nouvelles énergies renouvelables.

Un mix énergétique cohérent doit tenir compte autant de la sécurité d'approvisionnement que de la protection du climat et de la rentabilité.

Marché et coopération

Ces évolutions montrent qu'une production électrique qui dépend de paramètres politiques et nationaux ne saurait fonctionner dans un contexte mondial. Seul le marché est à même de garantir un réel équilibre. Concernant l'Europe en général et la Suisse en particulier, des prix de l'énergie cohérents constituent une condition au maintien de la compétitivité vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Asie. Les mesures étatiques, telles que la priorité donnée à l'injection d'électricité et les subventions unilatérales, provoquent des distorsions de prix qui ont des répercussions directes sur la performance économique. Dès lors, il serait judicieux de limiter les subventions et de faire davantage confiance au marché. Cette approche gagne d'ailleurs en popularité au sein de l'UE, et l'Allemagne la soutient dans son Livre Vert sur le tournant énergétique, publié récemment. L'objectif doit demeurer l'intégration complète des nouvelles énergies renouvelables au marché, et le plus tôt sera le mieux. C'est également vrai pour garantir la stabilité du réseau. Il s'agit de donner la priorité au développement du système actuel sur une base de marché, et non sur celle des mécanismes de capacités étatiques.

Au niveau supranational, il faut poser les jalons qui permettront une coopération florissante avec l'Europe, notamment en garantissant un accès réglementé et bilatéral au marché, qui protège nos contrats d'importation à long terme et renforce la sécurité d'approvisionnement. L'outil à privilégier pour y parvenir est un accord bilatéral sur l'électricité. Si des raisons institutionnelles prioritaires venaient à l'empêcher, le négoce d'électricité avec l'Europe resterait certes possible, mais deviendrait plus complexe et plus coûteux.

Outre les inquiétudes à court et moyen termes sur la pérennité de notre approvisionnement en énergie, l'évolution à long terme du climat est une préoccupation majeure. Si le CO₂ est réellement un critère aussi important qu'on le pense aujourd'hui, il faut agir en conséquence. Un mix énergétique cohérent doit tenir compte autant de la sécurité d'approvisionnement que de la protection du climat et de la rentabilité. Cela signifie pour la Suisse qu'elle doit se tourner vers l'énergie hydraulique et l'énergie nucléaire, toutes deux prioritaires pour la durabilité. Mais il s'agit également de rendre possibles, notamment grâce à l'électricité, des solutions complètes rentables et intelligentes sur l'ensemble

Alpiq développera de nouveaux modèles dans ses domaines traditionnels et conquerra en parallèle de nouveaux marchés.

du domaine des énergies fossiles. Et cela concerne autant le bâtiment que la production de froid et de chaleur, ou encore les processus de production industrielle et le transport.

Relier deux univers

Pour s'imposer dans ce contexte difficile, Alpiq doit faire preuve de souplesse, élargir ses activités, développer de nouveaux modèles dans ses domaines traditionnels et conquérir en parallèle de nouveaux marchés. Or deux mondes se rencontrent ici: d'une part, la production d'électricité classique à partir de grandes centrales, basée sur des investissements élevés à long terme et, d'autre part, les prestations de service novatrices et axées sur les besoins du marché, qui exigent beaucoup de travail et des savoir-faire variés.

Fin 2013, Alpiq a défini ses nouvelles orientations stratégiques pour relier et équilibrer ces deux univers. Elles ouvrent de nouveaux domaines d'activités sans négliger les plus traditionnels. Chez nous, la part des services est élevée et notre parc de centrales est diversifié: nous avons donc, en comparaison, une bonne situation de départ. Mais conquérir de nouveaux domaines d'activité ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut du temps, et les marchés exigent des ajustements permanents. Notre stratégie repose non seulement sur des collaborateurs et collaboratrices motivés, que je souhaite ici remercier chaleureusement, mais également sur le soutien sans faille et actif que vous, chers actionnaires, nous démontrez.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie de votre confiance et de votre participation active à nos évolutions.



Hans E. Schweickardt,
Président du Conseil d'administration

Lettre de la CEO



Jasmin Staiblin, CEO

Premières avancées dans la transformation du Groupe Alpiq

Chers actionnaires,

Les distorsions du marché et les conditions-cadres ont à nouveau représenté un défi en 2014. L'évolution conjoncturelle en Europe est restée modeste et, par conséquent, la demande en électricité, notamment dans le secteur industriel, a été faible. Parallèlement, la construction d'infrastructures de nouvelles énergies renouvelables subventionnées, notamment les éoliennes et le solaire, a continué à progresser. En 2014, l'Allemagne, à elle seule, a raccordé au réseau de nouveaux parcs éoliens et des installations photovoltaïques d'une capacité d'environ 7 GW. Dans le secteur des énergies primaires, le prix du pétrole a

L'évolution des conditions-cadres confirme la nécessité de transformer Alpiq. Nous poursuivons résolument nos efforts.

diminué de moitié durant la période concernée, et les prix du gaz naturel, du charbon ainsi que des certificats de CO₂ sont restés bas. Par conséquent, les prix de gros de l'électricité se sont maintenus à un faible niveau. Ces obstacles considérables, inhérents à la conjoncture économique et au cadre réglementaire, se reflètent dans le résultat d'exercice d'Alpiq. Grâce à la gestion rigoureuse des coûts et à la performance opérationnelle, l'EBITDA opérationnel a été supérieur aux prévisions pour s'établir à - 23,5 %. Sur les 100 millions de CHF annoncés que nous économiserons chaque année à partir de fin 2015, nous avons déjà réalisé 65 millions de CHF. Les prévisions actualisées des prix sur le marché et des coûts de production ainsi que le cadre réglementaire exigeant ont, pour l'exercice sous revue, occasionné des corrections de valeur et provisions à hauteur de 1 047 millions de CHF. Cela concerne particulièrement nos centrales hydroélectriques en Suisse.

L'augmentation de la capacité de production installée des centrales éoliennes et des installations photovoltaïques subventionnées a bouleversé le marché européen de l'électricité, ce qui a entraîné, entre autres, une chute des prix de gros. Cette situation accentue la nécessité de poursuivre résolument les efforts de transformation du Groupe. Cela passe par la poursuite d'une gestion durable des coûts et des efforts de réduction de l'endettement net, ainsi que par l'application systématique de la stratégie. D'une part, Alpiq adaptera sa production et son négoce d'énergie aux nouvelles conditions-cadres et, d'autre part, exploitera les nouvelles opportunités offertes par le tournant énergétique dans le domaine des prestations de services énergétiques. Nous réduisons ainsi les risques liés à la production d'énergie conventionnelle, qui mobilise un capital important sur une longue durée, et nous utilisons de manière ciblée les occasions offertes par le tournant énergétique dans le domaine des prestations de services énergétiques.

Optimisation de la production d'électricité et du négoce d'énergie

En 2014, nous avons réduit les coûts d'exploitation de l'énergie hydraulique suisse. Dans les installations, nous sommes passés d'une maintenance préventive à un entretien basé sur l'état, sans pour autant transiger sur la sécurité. Dans le même temps, nous nous sommes engagés pour sauver l'énergie hydraulique suisse et avons mené des débats intenses à tous les niveaux politiques

afin que l'énergie hydraulique suisse soit reconnue en tant que source d'énergie renouvelable et flexible. L'hydraulique constitue l'une des réponses centrales aux défis actuels posés par la question énergétique en Europe et elle est la ressource la plus précieuse de la Suisse. Dans le domaine du nucléaire, nous avons fixé la durée d'amortissement économique et financier à 60 ans.

Dans le secteur du négoce d'énergie, nous avons adapté et développé notre activité aux nouvelles exigences posées par les marchés dans le cadre du tournant énergétique. Voici trois exemples: l'augmentation de la capacité installée des centrales éoliennes et des installations photovoltaïques accentue le manque de prévisibilité de l'énergie éolienne et photovoltaïque et exige donc un besoin croissant de flexibilité à court terme. En 2014, nous avons lancé le négoce 24-7. Notre équipe de trading tire désormais parti des opportunités que présente le marché 24 heures sur 24. En outre, nous avons développé notre offre en matière de prestations de services et nous participons au négoce intraday 15 minutes. La volatilité à court terme impose des produits à court terme. Avec son nouveau produit 15 minutes, Alpiq valorise mieux ses capacités d'énergie hydraulique. De plus, en 2014, nous avons ajouté un portefeuille destiné à la gestion de nouvelles énergies renouvelables pour des tiers.

Développement des services énergétiques

Dans le domaine de la technique du bâtiment, Alpiq a renforcé sa présence géographique au travers d'acquisitions. En Suisse, en tant que numéro 1 du secteur, Alpiq offre une gamme complète de services sur plus de 80 sites. Fidèles à notre stratégie, nous y poursuivons le développement des domaines de l'efficacité énergétique, du «smart building» (bâtiment intelligente) et du contrat de performance énergétique. Dans le domaine de la gestion décentralisée de l'énergie, la solution GridSense a été présentée à la branche spécialisée. Cette nouvelle technologie, s'appuyant sur l'intelligence artificielle, permet d'anticiper le comportement du consommateur. Elle compense les charges à l'intérieur de bâtiments intelligents et contribue ainsi au lissage de la charge du réseau. L'Office fédéral de l'énergie suisse a décerné à GridSense le prix de l'énergie Watt d'Or au début de l'année 2015. Concernant les solutions d'optimisation de la charge de Xamax, essentiellement utilisées par de grands consommateurs d'énergie, le pool de gestion centralisée a été

étendu à des entreprises industrielles et commerciales. Relevons qu'au printemps 2014, Alpiq a racheté Flexitricity, le leader de la gestion de la charge en Grande-Bretagne. Alpiq s'est ainsi ouvert l'accès à des solutions innovantes, à un véritable savoir-faire et à de nouveaux marchés.

Dans le domaine des transports, la pose du dernier seuil du tunnel de base du Saint-Gothard, fin octobre 2014, a été un temps fort. Sur ce projet, Alpiq est le chef de file de l'entreprise générale de technique ferroviaire Transtec Gotthard. Rappelons que le tunnel de base du Saint-Gothard (57 km) est le plus long du monde. Par ailleurs le renommé Paul Scherrer Institut (PSI) a attribué au consortium de travail suisse EquiFEL le contrat de construction d'un bâtiment ainsi que l'installation et la fourniture des infrastructures techniques très complexes pour la nouvelle installation du grand instrument de recherche SwissFEL (laser à rayons X à électrons libres). En tant que chef de file du consortium EquiFEL, Alpiq est responsable de la conception et de la mise en œuvre des techniques du bâtiment.

Comme fournisseur de solutions de mobilité électrique, Alpiq offre tous les services liés aux infrastructures de recharge, des conseils à l'entretien, en passant par l'installation et la mise en service. Dans ce secteur, nous avons pu continuer à développer nos activités.

Dans le domaine de la technique des centrales, les installations ont pâti du recul des investissements en raison de capacités excédentaires persistantes. Dans le secteur de l'industrie, Alpiq a continué à diversifier son activité. Alpiq a en effet remporté des contrats dans le domaine des techniques énergétiques décentralisées, notamment pour l'aéroport de Munich. Par ailleurs, le démantèlement des centrales nucléaires est une activité en pleine expansion. Kraftanlagen Heidelberg, qui appartient au Groupe Alpiq, opère en Suisse depuis plus de 30 ans déjà. Cette entreprise est depuis plusieurs années prestataire de services pour les centrales nucléaires et membre de tous les organismes importants spécialisés dans le nucléaire. En Allemagne, l'entreprise est fortement impliquée dans de vastes projets de démantèlement de centrales nucléaires.

Mesures supplémentaires afin d'assurer la capacité d'accès au marché des capitaux

Alpiq a posé avec succès un jalon crucial pour la transformation du Groupe en prolongeant et optimisant le profil d'échéances de ses engagements financiers. Alpiq a notamment racheté avec succès, avant terme, des obligations d'un montant de 543,4 millions de CHF et les a remplacées par un nouvel emprunt sur dix ans d'une valeur nominale de 300 millions de CHF. Nous avons ainsi significativement amélioré le profil d'endettement du Groupe.

Conformément à sa stratégie, Alpiq a initié d'autres mesures de consolidation du bilan. Dans le cadre des désinvestissements, la société a entamé le processus de vente de ses participations non stratégiques dans Swissgrid. La vente d'une première tranche a été conclue avec succès et celle d'une deuxième tranche lancée. Le processus pour les participations restantes se poursuivra en 2015. De plus, dans le cadre de l'assainissement de son portefeuille, Alpiq poursuivra le processus de vente de participations minoritaires dans des centrales hydroélectriques non stratégiques entamé en 2014. Ces participations minoritaires concernent environ 200 MW du parc de centrales hydroélectriques d'Alpiq qui offre une capacité installée de plus de 2700 MW. Le produit de la vente sera utilisé pour réduire l'endettement net.

L'énergie hydraulique suisse doit faire partie des grands gagnants du tournant énergétique. Nous nous y employons avec détermination.

Alpiq s'engage en faveur de l'énergie hydraulique en Suisse

En 2015, Alpiq continuera à se battre pour sauver l'énergie hydraulique suisse. A la fin de l'année 2014, le Conseil national suisse a décidé de soutenir l'énergie hydraulique au moyen de contributions uniques d'aide à l'investissement. C'est un pas dans la bonne direction. Nous allons poursuivre avec vigueur le débat politique et social afin que l'énergie hydraulique suisse qui, avec près de 60% constitue le pilier de la production électrique nationale, fasse également partie à l'avenir des grands gagnants du tournant énergétique. Alpiq s'y engage avec détermination.

Le niveau des prix qui reste bas sur les marchés de gros aura également un impact sur la marche des affaires d'Alpiq en 2015. En outre, la Banque nationale suisse a décidé d'abandonner le cours de l'euro et d'introduire des intérêts négatifs. C'est pourquoi, en 2015, l'accent sera mis sur la réalisation de nos

ambitieux objectifs de désinvestissement. Grâce aux mesures prévues, nous voulons donner la priorité à la baisse considérable de notre endettement net et corriger notre bilan afin de pouvoir investir de manière ciblée dans notre avenir énergétique. Le processus de transformation initié est profond et prendra du temps.

Avec mes collègues de la Direction générale, j'adresse à nos collaboratrices et collaborateurs mes plus sincères remerciements. Ils ont largement contribué à la réalisation de nos objectifs dans un environnement difficile.

Chers actionnaires, au nom de la Direction générale, je vous remercie de votre confiance pendant l'année écoulée. Je me réjouis de pouvoir compter sur votre précieux soutien en 2015 également. Nous poursuivrons ensemble et avec détermination nos efforts de transformation du Groupe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jasmin Staiblin', with a stylized flourish at the end.

Jasmin Staiblin
CEO



Les travaux du chantier du siècle, le tunnel de base du Saint Gothard de la NLFA entrent dans leur phase finale. En 2014, la réalisation et la mise en service des installations de technique ferroviaire ont progressé grâce à Alpiq et ses partenaires. La technique ferroviaire comprend les voies, les caténaires, l'alimentation électrique, les télécommunications et les techniques de sécurité ferroviaire. Un test de fonctionnement commencera le 30 septembre 2015.

La transformation d'une productrice d'électricité nécessitant d'importants capitaux en prestataire de services énergétiques proposant des solutions complètes et innovantes montre des premiers résultats.

Le Groupe Alpiq a commencé sa transformation dans tous les domaines. Ses centrales, et ses activités de négoce et de distribution sont adaptées aux nouvelles conditions-cadres du marché. Les services énergétiques continuent de croître grâce au développement des activités existantes et à l'acquisition de solutions et technologies innovantes.

L'année 2014 tout entière a été consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2013. Grâce à des activités lancées dans tous les domaines, la transformation en profondeur d'Alpiq a résolument progressé. Elle prévoit l'adaptation des centrales du Groupe et des activités de gros aux conditions du marché, ainsi que la croissance à travers des prestations de services énergétiques dans un environnement changé. Ce faisant, l'accent ne porte pas seulement sur les adaptations et les nouvelles activités dans les différents domaines. Les synergies en matière de savoir-faire, les nouvelles technologies et les acquisitions sont également exploitées afin de conquérir de nouveaux marchés et de lancer des offres de services combinant prestations et produits sous forme de solutions globales innovantes.

Adapter les centrales aux besoins du marché

Les centrales du Groupe Alpiq sont particulièrement affectées par les fluctuations du marché de l'énergie. Suite à la crise mondiale, la demande a fortement baissé et, depuis, ne repart que lentement en Europe. Dans le même temps, l'offre augmente, du fait des subventions parfois massives et des garanties d'achat qui stimulent la production solaire et éolienne. A cela s'ajoute une baisse des prix du charbon et du pétrole déclenchée par le boom du gaz de schiste aux Etats-Unis et des surcapacités à l'échelle de la planète. Ces aspects, conjugués à la faiblesse persistante du système européen d'échange de quotas d'émission, ont exercé une pression grandissante sur les coûts, notamment dans les domaines de l'énergie hydraulique et des centrales au gaz naturel. Pour garantir la rentabilité de la production dans cet environnement difficile, Alpiq doit à la fois accroître son efficacité et adapter sa production aux nouvelles conditions-cadres.



La surélévation de 20 m du barrage de Vieux-Emosson, portant sa hauteur totale à 76,5 m, permet de doubler la capacité d'accumulation du lac. Vieux-Emosson fait partie de la station de pompage-turbinage de Nant de Drance grâce à laquelle la volatilité de la production des centrales éoliennes et solaires sera équilibrée à partir de 2018, permettant par exemple d'absorber les pics de consommation du trafic ferroviaire. La centrale a été conçue pour permettre de produire annuellement 2,5 milliards de kWh d'énergie de pointe.

Dans le domaine de l'énergie hydraulique, Alpiq se conforme à la stratégie énergétique du Conseil fédéral et investit dans le développement des capacités de pompage-turbinage dont la flexibilité permet de compenser l'irrégularité de la production solaire et éolienne. Réalisé dans le cadre d'un partenariat, le grand projet de Nant de Drance prévoit la construction d'une station de pompage-turbinage en Valais dans une caverne souterraine située entre les deux lacs d'accumulation d'Emosson et du Vieux-Emosson. Deux étapes importantes ont été franchies. D'une part, la surélévation de 20 m du barrage du Vieux-Emosson, portant sa hauteur totale à 76,5 m, s'est achevée en septembre 2014. Ainsi, la capacité d'accumulation du lac a doublé. D'autre part, en mars 2014, Nant de Drance a célébré la fin des travaux d'excavation de la caverne des machines, en présence de la conseillère fédérale, Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La caverne, de 194 m de long, 32 de large et 52 de haut, a été creusée dans la roche, à 600 m de profondeur, entre les deux lacs d'accumulation. C'est l'un des plus gros ouvrages souterrains d'Europe. Lors de la cérémonie, Madame Leuthard a souligné l'importance de Nant de Drance pour la stratégie énergétique nationale 2050. Avec une puissance installée de 900 MW, la centrale est conçue pour produire chaque année 2,5 milliards de kWh d'énergie de pointe dès fin 2018.

L'énergie hydraulique est capitale pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse, mais la situation économique est difficile dans ce secteur. Les prix de l'électricité en Europe restent bas et soulèvent la question de la rentabilité des investissements dans les grandes installations. D'ores et déjà, les coûts de revient de nombreuses centrales sont supérieurs aux prix moyens atteints sur les bourses de l'électricité. Alpiq a donc mené un dialogue intensif avec toutes les parties prenantes, en vue de restaurer la rentabilité de l'énergie hydraulique suisse. Des conditions-cadres doivent être créées pour que cette énergie respectueuse de l'environnement sorte gagnante du tournant énergétique.

La centrale thermique de Kladno, en République tchèque, en est un bon exemple: un portefeuille de production très diversifié peut contribuer à amortir la volatilité sur les marchés de l'énergie. En janvier 2014, la mise en service

24/7

Le besoin de flexibilité à court terme s'accroît en raison notamment de la prévisibilité insuffisante de la production issue des énergies renouvelables. Afin de pouvoir intervenir sur ce marché en pleine croissance en dehors des heures d'ouverture des places boursières, l'équipe d'Alpiq chargée du trading effectuera des transactions 24 heures sur 24 dès janvier 2015.

d'une nouvelle unité a permis d'accroître la puissance de la centrale de 101 MW. Remplaçant un réacteur des années 1970, cette installation est à la fois plus efficace et nettement plus écologique. Elle se conforme d'ores et déjà aux prescriptions du nouveau règlement de l'UE sur les émissions de CO₂ qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Grâce au couplage chaleur-force, le nouveau réacteur produit de l'électricité, tout en fournissant de façon fiable du chauffage à la ville de Kladno. Par ailleurs, sa capacité de régulation permet d'adapter rapidement la production en fonction des fluctuations des besoins énergétiques. L'énergie de réglage disponible grâce à Kladno joue un rôle clé dans la stabilité du réseau national en République tchèque, ce qui contribuera à accroître encore la rentabilité de la centrale.

Développer les activités de négoce

Les grands changements qui agitent le secteur énergétique européen ont aussi un impact sur les activités du commerce de gros. En particulier, la production d'énergie solaire et éolienne, irrégulière et difficilement prévisible, impose des opérations dont le terme est de plus en plus court. Afin de permettre une commercialisation optimale des capacités flexibles, Alpiq a constitué en 2014 une équipe chargée du trading qui sera active sur les bourses européennes de l'électricité 24 heures/24, 7 jours/7 à partir de 2015. Par ailleurs, un négoce intraday de contrats quart d'heure a été mis en œuvre. Dans ce contexte, Alpiq profite d'un portefeuille étendu de centrales flexibles, capables de livrer sur une base de quart d'heure. A l'avenir, la gestion des positions 24/7 sera une prestation également proposée aux clients tels que communes, villes, entreprises industrielles et exploitants de nouvelles énergies renouvelables qui ne disposent pas des infrastructures et des ressources nécessaires.

L'an dernier, Alpiq a développé le négoce du gaz. Son objectif est d'offrir à ses clients diverses formes d'énergie provenant d'un fournisseur unique. C'est ainsi que les activités gazières ont été étendues à l'Espagne et aux Pays-Bas. Sur les marchés du gaz déjà actifs, en Italie et en France, Alpiq cible pour 2015 un volume de négoce de 6 TWh. Par ailleurs, Alpiq a mis en place des produits structurés pour ces marchés, et enregistre un nombre croissant de réussites commerciales auprès de clients finaux.



Implanté à 1400 m d'altitude, le parc éolien Vetrocom, en Bulgarie, compte parmi les plus hauts d'Europe. Au cours de l'été 2014, le changement de deux paliers principaux a pris des allures de défi en raison des conditions météorologiques extrêmement instables. En l'espace d'un quart d'heure, il a fallu déposer sur le sol un rotor de 65 t et 90 m de diamètre, à l'aide d'une grue de 750 t.

Exploiter les synergies entre domaines opérationnels

L'exploitation des synergies entre domaines opérationnels est capitale pour la rentabilité future du Groupe. Différents projets réalisés l'an dernier illustrent bien de quelle manière les collaborations permettent de créer davantage de valeur et de conquérir de nouveaux secteurs.

La modernisation d'un réacteur de la centrale thermique de Kladno est un exemple de collaboration entre les domaines opérationnels Generation (Production) et Energy Services (Services énergétiques). Ce projet a permis une création de valeur maximale, la filiale Groupe Kraftanlagen (Groupe KA), qui fait partie d'Energy Services, ayant opéré sous la forme d'une entreprise générale.

Il en va de même pour l'installation photovoltaïque de Kestenholz (SO). Le projet de 1,2 MW a été conçu et réalisé par Alpiq InTec (AIT) pour Alpiq EcoPower. Ainsi, le rendement interne escompté a pu être augmenté d'environ 1%.

En Bulgarie, Alpiq EcoPower a piloté le projet de changement des paliers principaux de deux turbines du parc éolien de Vetrocom, une filiale d'Alpiq. Le parc étant implanté à 1.400 m d'altitude, les travaux ont été conçus et réalisés par des sociétés extérieures spécialisées, dans des conditions rendues extrêmement délicates par une météo difficilement prévisible.

Développer le marché de croissance des services énergétiques

Flexitricity recèle un fort potentiel de synergie pour l'avenir. L'entreprise rachetée en mars 2014 est à la fois pionnière et leader sur le marché britannique de la gestion décentralisée de l'énergie. Elle gère les capacités de production électrique d'entreprises industrielles regroupées en une centrale électrique virtuelle. Dans le même temps, la consommation des entreprises est modulée de façon optimale en fonction du marché. Les clients sont des entreprises souhaitant mieux gérer leurs capacités de production et réduire de façon ciblée leurs dépenses d'énergie électrique, ou encore des exploitants de réseaux contraints d'équilibrer les fluctuations. Ce service innovant destiné aux entreprises et aux exploitants de réseaux est appelé à se développer. Pour ce faire, Alpiq cible de nouveaux marchés en Europe.

Les installations de production de froid et de climatisation des détaillants pourraient, à l'avenir, être intégrées à Flexitricity. Elles fonctionneraient uniquement lorsque le prix de l'électricité s'avèrerait intéressant.

La centrale de distribution Coop, à Schafisheim (AG), est un très bon exemple de la position qu'occupe Alpiq en matière d'efficacité énergétique. Sur ce chantier privé, le plus important de Suisse, AIT s'occupe de l'ensemble de l'électrotechnique et de la technique du bâtiment, dans le cadre d'un projet de 30 millions de CHF, incluant le contrôle énergétique, les installations électriques, l'automatisation, les techniques de surveillance et de protection des bâtiments, le chauffage, la ventilation, la climatisation, le désenfumage, le froid climatique, la réfrigération industrielle, les installations sanitaires et la pression de l'air. Dans le domaine de l'efficacité énergétique notamment, la planification intégrée et la réalisation des différents chantiers offrent un potentiel d'optimisation supplémentaire.

Pour les 1300 magasins que compte le groupe Valora, AIT intervient depuis mai 2014 en tant que partenaire professionnel sur des infrastructures de réfrigération et de congélation rentables et efficaces sur le plan énergétique. Ce mandat s'inscrit en prolongement de la collaboration existant depuis cinq ans dans les domaines de l'électrotechnique, du chauffage, de la ventilation, du froid climatique et des sanitaires. Il montre que le vaste portefeuille dans les domaines de la technique du bâtiment et de l'efficacité énergétique peut être exploité sous forme de solutions globales attractives.

La Tour Roche de Bâle témoigne elle aussi des performances réalisées dans les domaines de la technique du bâtiment et de l'efficacité énergétique. Cet immeuble de bureaux qui, avec ses 178 m, est le plus haut de Suisse, répond au standard énergétique «Minergie». AIT est responsable des installations de ventilation et de climatisation et participe de façon déterminante aux consortiums de travail chargés du montage des installations de chauffage et de réfrigération, ainsi que des installations sanitaires.

GridSense s'adresse au segment de l'artisanat et des ménages. Cette nouvelle technologie s'appuie sur l'intelligence artificielle pour contrôler de façon autonome la consommation des appareils électriques. Pour ce faire, elle anticipe le comportement des utilisateurs et compense les charges des pompes à chaleur, chauffage, stations de recharge pour les véhicules électriques ou batteries à l'intérieur d'un bâtiment. D'autre part, elle intègre la production des installations photovoltaïques et éoliennes et tient compte des signaux externes des fournisseurs d'énergie ou des prévisions météorologiques pour moduler la consommation, la production et le stockage les uns par rapport aux autres.

Développer la technique pour les infrastructures de transport

Compte tenu du développement des villes et agglomérations dans le monde entier, les besoins en infrastructures de transport performantes ne cessent d'augmenter. En 2014, Alpiq a démontré ses capacités non seulement dans le cadre de grands projets en Suisse. Des solutions innovantes lui ont aussi permis de participer à des appels d'offres internationaux.

Un développement innovant s'est traduit par un mandat de la Toronto Transit Commission portant sur la fourniture de matériel durant trois ans. Suite à l'acquisition de nouveaux tramways, la ville canadienne doit transformer ses caténaires afin qu'elles puissent fonctionner en «mode dual» et permettre aussi bien l'utilisation de perches que d'archets de contact. Dans ce but, Kummler+Matter SA a élaboré des croisements et isolateurs de section uniques en leur genre.

Le tunnel de base du Saint Gothard est un projet unique, de par ses dimensions et bien au-delà. L'ouverture de ce tunnel ferroviaire – le plus long au monde – est prévue pour fin 2016. Dans le cadre de coopérations, Alpiq est à la tête des domaines de la technique ferroviaire et de l'équipement du gros œuvre. En 2014, ce dernier a été réalisé dans le cadre du lot E qui comprend notamment la technique de ventilation des bâtiments souterrains de technique ferroviaire au niveau des stations multifonctions de Faido et Sedrun. Les installations d'aération, d'alimentation en eau et d'évacuation, les installations de ventilation et de climatisation des constructions annexes et des bâtiments, les systèmes de grues, les portes, les planchers surélevés,



La nouvelle gare souterraine de la ligne diamétrale permet à la gare centrale de Zurich de ne plus être une gare en cul-de-sac en direction de la Suisse orientale. Lors de ce chantier urbain – le plus important de Suisse – les spécialistes de la technique du bâtiment d'Alpiq ont été chargés de la majeure partie des installations électriques.

les constructions métalliques et les installations de protection électrique et contre l'incendie font partie des prestations fournies.

Pour la nouvelle gare souterraine, inaugurée en juin 2014, de la Löwenstrasse sur la ligne diamétrale de Zurich, AIT a endossé la responsabilité de la plupart des travaux d'électromontage, de même que du montage et du raccordement de l'éclairage, des installations de sécurité et de surveillance, de la signalisation, des panneaux d'affichage, des escaliers roulants et des bornes de billetterie. Par ailleurs, de nombreuses installations électriques ainsi que différents aménagements techniques ont été réalisés dans la nouvelle galerie marchande.

Promouvoir l'électromobilité

L'électromobilité est un marché d'avenir à fort potentiel. Le nombre de modèles attractifs de voitures ne cesse d'augmenter. Les technologies se développent rapidement. Dans le domaine des infrastructures de recharge, Alpiq E-Mobility s'est rapidement imposée en tant que leader du marché suisse. L'offre va des stations de recharge domestiques aux stations de recharge rapide pour voitures électriques en passant par des systèmes de recharge pour vélos. En 2014, un superchargeur Tesla, doté de six stations de recharge, a été installé au carrefour autoroutier d'Egerkingen au niveau de l'hôtel Mövenpick ainsi qu'à Maienfeld, de même qu'un autre superchargeur de quatre stations à Beckenried. Ils font partie intégrante de l'infrastructure européenne du pionnier américain du véhicule électrique. Depuis octobre 2014, Alpiq est par ailleurs aussi le partenaire suisse de Tesla pour l'installation des infrastructures de recharge domestique. Parallèlement au superchargeur, d'autres stations de recharge EVite 3en1 utilisables par tous les véhicules électriques ont été installées à Egerkingen, Maienfeld, Beckenried et Martigny. A ce jour, Alpiq a installé plusieurs centaines de stations-service électriques en Suisse.

Avec l'acquisition de 14 BMW i3 en 2014, Alpiq a encore augmenté la proportion de véhicules électriques dans sa flotte. Celle-ci devrait passer à 12% d'ici à 2017. Son objectif consiste à réduire les émissions de 20%, soit 1000 t de CO₂, et la consommation de carburant de 25% par an. Les véhicules sont essentiellement utilisés pour rendre visite aux clients et pour les interventions du service extérieur. L'inscription voyante dont ils sont ornés ne passe pas inaperçue sur les routes de Suisse.



Alpiq table aussi sur l'électromobilité pour sa propre flotte de véhicules. En 2014, 14 véhicules de type BMW i3 ont été mis en circulation. Ce modèle conçu dès le départ comme véhicule électrique est la première voiture de grande série dont l'habitacle est essentiellement réalisé en plastique. Les BMW i3 font partie d'un programme visant à augmenter de 12% la proportion de véhicules électriques d'ici à 2017. Avec, pour objectif, une baisse de 25% de la consommation de carburant, et de 20% des émissions de CO₂ (soit environ 1000 t de CO₂ par an).

Diversifier la construction de centrales

La faible demande en énergie qui persiste constitue un défi particulier pour le Groupe KA appartenant à Energy Services. Il a répondu au recul des projets de construction de nouvelles centrales en diversifiant ses activités de façon ciblée et a décroché plusieurs grands mandats en 2014, dans les domaines de l'industrie et de la modernisation des installations existantes.

75 %

En plus de produire de l'électricité, le nouveau groupe de couplage chaleur-électricité couvre 75% des besoins en chaleur et 70% des besoins en climatisation de l'aéroport de Munich.

Le Groupe KA construit une centrale à cycle combiné à gaz pour l'aéroport de Munich. Cette installation de couplage chaleur-force-froid moderne fonctionne au gaz naturel et remplace un agencement de couplage chaleur-électricité vétuste. Dans le cadre de la modernisation de la grande centrale de Mannheim, d'une puissance de 911 MW, le Groupe KA s'est chargé de la planification, de la fabrication et de la fourniture des systèmes de conduites haute pression. Cette centrale à charbon a la réputation d'être l'une des plus efficaces d'Europe.

Plusieurs projets concernent le secteur de la chimie et de la pétrochimie. En Allemagne, le Groupe KA est chargé, en tant qu'entreprise générale, de la construction d'une nouvelle conduite de gaz de torchère sur le site Shell de Wesseling. A la raffinerie Shell Rheinland, trois fours ont été modernisés tandis qu'une nouvelle conduite de gaz de torchère est aussi créée à la raffinerie de pétrole Oberrhein à Karlsruhe. En Roumanie, le Groupe KA est partenaire de consortium du contrat-cadre d'OMV Petrom pour le développement de l'exploitation pétrolière. Les prestations fournies comprennent la pose de certaines parties de l'installation ainsi que des travaux d'intégration. Ce mandat constitue une référence majeure dans le domaine en pleine croissance de l'exploitation pétrolière.

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable et soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise concrétise ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. Le présent rapport décrit les pratiques du Groupe et suit, quant à la structure, les directives de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise. La publication exigée des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2014.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2014 d'un capital-actions de 271 898 730 CHF, se décomposant en 27 189 873 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Les actions nominatives sont cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. La capitalisation boursière en fin d'année s'élevait à 2 447 088 570 CHF (calcul: cours de clôture au 31 décembre 2014 x nombre d'actions = 90 CHF x 27 189 873 actions nominatives).

La structure de gestion du Groupe Alpiq se compose au 31 décembre 2014 des trois domaines opérationnels Generation (Production), Commerce & Trading et Energy Services (Services énergétiques). Le Group Center regroupe les deux domaines fonctionnels Financial Services et Management Services.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les sociétés consolidées du Groupe qui sont cotées en bourse sont énumérées aux pages 152 à 158 du rapport financier.

1.2 Actionnaires principaux

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out).

Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existe en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA (Lausanne), EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI, Martigny) et le Consortium des Minoritaires Suisses, composé de la Société coopérative Elektra Birseck (EBM, Münchenstein), de la Société coopérative Elektra Baselland (EBL, Liestal), du canton de Soleure, d'IBAAarau AG, d'Aziende Industriali di Lugano SA (AIL) et de Wasserwerke Zug AG (WWZ). La Convention de Consortium règlemente le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité avec les unités opérationnelles d'EOS Holding SA, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention règle également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

Actionnaires au 31 décembre 2014

Actionnaire	Participation en pourcentage
EOS Holding	31,38
EDFAI	25,00
EBM	13,63
EBL	7,12
Canton de Soleure	5,60
AIL	2,12
IBAAarau	2,00
WWZ	0,91
Public	12,24

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

Organisation au 31 décembre 2014



- Direction générale
- Domaine fonctionnel
- Domaine opérationnel
- Unité fonctionnelle
- Unité opérationnelle

1 Membre de la Direction générale
 2 Thomas Bucher succède à Patrick Mariller, CFO, à partir du 1^{er} avril 2015.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2014 à 271 898 730 CHF (inchangé par rapport à l'année précédente), se décomposant en 27 189 873 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose ni de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications du capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 88 et 89 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 169 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2012 sont publiées dans le rapport de gestion 2013 d'Alpiq, en page 62 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 149 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2014, Alpiq Holding AG a émis 27 189 873 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restriction du transfert d'actions ni restriction du droit de vote.

L'entreprise n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

L'entreprise n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restriction statutaire en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

L'entreprise ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 19 des comptes consolidés.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble, et veille sur la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration et autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31 décembre 2014

Hans E. Schweickardt, CH Neerach, Président ¹

Christian Wanner, CH Messen, Vice-président

Conrad Ammann, CH Zurich

Michael Baumgärtner, DE Leonberg

François Driesen, FR Paris

Damien Gros, FR Issy-les-Moulineaux

Alex Kummer, CH Laufen

Claude Lässer, CH Marly

René Longet, CH Onex

Guy Mustaki, CH Pully

Jean-Yves Pidoux, CH Lausanne

Gérard Roth, FR Paris

Urs Steiner, CH Laufen

Secrétaire du Conseil d'administration: Roger Schoch

1 Du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012, Hans E. Schweickardt a exercé la fonction de CEO par intérim.

Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité et veille également à l'intégration future de membres féminins. Le Conseil d'administration ne comporte aucun membre féminin au 31 décembre 2014. Les curriculums vitæ, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois périodes de référence précédant l'exercice considéré, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca

3.3 Nombre d'activités supplémentaires admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées, directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. A l'exception des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts, aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations et de fondations sans but lucratif, ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. A l'exception des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts, aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités

juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l'art. 12 al. 3 des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Selon l'art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d'un an des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d'administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Hans E. Schweickardt	2006	2015
Christian Wanner	1996	2015
Conrad Ammann	2012	2015
Michael Baumgärtner	2013	2015
François Driesen	2012	2015
Damien Gros	2013	2015
Alex Kummer	2013	2015
Claude Lässer	2009	2015
René Longet	2013	2015
Guy Mustaki	2009	2015
Jean-Yves Pidoux	2009	2015
Gérard Roth	2012	2015
Urs Steiner	2004	2015

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n'a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. www.alpiq.com/statuts

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts, ainsi que le règlement d'organisation, sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président fixe l'ordre du jour des séances après consultation de la CEO. Tout administrateur peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les administrateurs reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents sujets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récusent lorsque le Président l'ordonne. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents habilités à voter. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. S'il y a conflit d'intérêts, les administrateurs concernés se récusent. Les délibérations et décisions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal adressé aux administrateurs et approuvé à la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès de la CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président. De même, le Président peut autoriser un administrateur à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. L'ARC se compose des membres suivants: Damien Gros (Président), Jean-Yves Pidoux (membre) et Conrad Ammann (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses obligations de surveillance et notamment: vérifier l'activité et évaluer l'indépendance de la révision externe et interne et du système de contrôle; veiller à la bonne présentation

des comptes trimestriels, semestriels et annuels; veiller à l'application des principes en matière de gestion des risques, de conformité et de gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR se compose des membres suivants: Guy Mustaki (Président), Gérard Roth (membre) et Urs Steiner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration se réunit sur invitation du Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois à raison de quelque sept heures par séance, à quoi s'est ajoutée une séance supplémentaire d'environ une demi-heure dans le cadre d'une conférence téléphonique. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un administrateur à y participer, avec droit de vote, par téléphone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les administrateurs l'approuvent. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum de présence n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Un quorum qualifié est requis pour les investissements et les désinvestissements, si ceux-ci doivent conduire à une dette finan-

cière nette consolidée d'Alpiq Holding SA supérieure à cinq fois l'EBITDA des derniers comptes annuels consolidés; de l'affectation locale des domaines opérationnels et fonctionnels ainsi que de la Direction générale; de la transaction de fonds propres et de quasi-fonds propres sur le marché des capitaux et de l'abrogation ou de la modification de la disposition relative à la décision qualifiée. Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend compte, par oral, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance des administrateurs. En outre, l'ARC présente au Conseil d'administration un compte-rendu annuel de ses activités durant l'exercice. En principe, le Président du Conseil d'administration, la CEO, le CFO ainsi que le responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles ainsi que des membres de l'organe de révision externe prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Durant l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni cinq fois en séances ordinaires, et trois fois en séances supplémentaires de près de trois heures chacune en moyenne. Les questions abordées par l'ARC concernaient essentiellement la restructuration du Groupe Alpiq, les corrections de valeur, l'endettement et la couverture des liquidités.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des administrateurs. Le Président du Conseil d'administration, la CEO et le responsable Ressources Humaines prennent généralement part aux séances. Le CNR s'est réuni cinq fois en séances ordinaires durant l'exercice sous revue, ainsi que dix fois en séances supplémentaires d'une durée moyenne de près de trois heures. Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps néces-

saire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important. Le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation de son travail et de celui de ses comités.

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié à la CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. La CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, la CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, la CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles. Le Conseil d'administration reçoit en outre un résumé régulier comportant les indicateurs financiers, la situation en matière de risques et l'état des audits internes en cours. Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Le Conseil d'administration comprend en outre deux comités: l'Audit and Risk Committee (ARC) et le Comité de nomination et de rémunération (CNR). La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités accordées à ses futures activités.

La révision interne (Internal Audit), qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les proces-

sus opérationnels. Elle soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de directive et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables de la ligne ainsi qu'au Président et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques liés aux activités, aux marchés, aux crédits et aux finances. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée à la CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe. Le Risk Management Committee (RMC) veille au respect des limites et des principes. Les missions principales de Compliance, intégrée à l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, sont l'établissement du rapport de conformité, la sensibilisation aux risques de conformité éventuels, la formation des collaborateurs et collaboratrices en matière de bonne conduite, la gestion du système d'alerte, le conseil relatif aux questions en rapport avec la conformité et la gestion des directives. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2014, la Direction générale se compose de cinq membres présentés aux pages 48 et 49 du présent rapport. Les curriculum vitae, parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de deux mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. A l'exception des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts, aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations et de fondations sans but lucratif, ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. A l'exception des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts, aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq ainsi que la compétence et les procédures mises en œuvre pour les déterminer figurent dans le rapport de rémunération séparé.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale décidées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent dans l'art. 21 des statuts.

Les règles concernant les prêts, crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale relative aux rémunérations figurent dans l'art. 20 des statuts.

6 Droit de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restriction du transfert d'actions ni restriction du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant sa tenue.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas d'autres mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

EY SA à Zurich assure les fonctions d'organe de révision d'Atel Holding SA, respectivement d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'EY SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2013.

8.2./8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. EY SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice précédent, une indemnité de 5,0 millions de CHF (exercice précédent: 5,0 millions de CHF), décomposée comme suit: 3,0 millions de CHF (3,2 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,6 million de CHF (1,1 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,4 million de CHF (0,4 million de CHF) pour des conseils fiscaux et 1,0 million de CHF (0,3 million de CHF) pour des conseils relatifs aux transactions.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'Audit and Risk Committee (ARC) est l'organe de surveillance de l'organe de révision externe. L'organe informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit sept fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports trimestriels, semestriels et annuels, lors de conférences d'analystes financiers et de conférences de presse, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2014

Lors de la sixième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 24 avril 2014, les 206 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2013 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2013 d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée a également accepté la proposition du Conseil d'administration de verser un dividende de 2 CHF par action nominative d'Alpiq Holding SA, sous la forme d'un remboursement de dotations en capital. Elle a en outre donné décharge aux membres du Conseil d'administration. François Driesen et Gérard Roth ont été élus au Conseil d'administration pour succéder à Dominique Bompoin et à Olivier Fauqueux. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Conseil d'administration au 31 décembre 2014



Jean-Yves Pidoux Christian Wanner Claude Lässer Michael Baumgärtner Guy Mustaki Gérard Roth
Damien Gros François Driesen Hans E. Schweickardt René Longet Urs Steiner Alex Kummer Conrad Ammann

Hans E. Schweickardt

Président

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- PCA: Grande Dixence SA, Sion;
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP), Berne
- Président adjoint du conseil de surveillance de la société responsable, ainsi que membre du Comité présidentiel, du comité stratégique et du comité de rémunération et nomination: European Energy Exchange AG (EEX), Leipzig
- Membre du conseil de surveillance: EPEX Spot SE, Paris; EEX Power Derivatives GmbH, Leipzig; European Commodity Clearing AG (ECC), Leipzig

Christian Wanner

Vice-président

- Agriculteur, ancien Conseiller d'Etat du canton de Soleure
- Nationalité suisse
- PCA: Privatklinik Obach AG, Soleure
- CA: Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Aare Energie AG (a.en), Olten
- Conseil journalistique: AZ Medien AG, Aarau

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich, CEO EBM (société coopérative Elektra Birseck), Münchenstein
- Nationalité suisse
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden

Michael Baumgärtner

Membre

- Diplômé en gestion d'entreprise, Université de Pforzheim, Membre de la direction, STEAG GmbH, Essen
- Nationalité allemande

François Driesen

Membre

- DESS de droit des affaires et de fiscalité (Université Paris II) EDF Directeur du Service juridique Europe & Responsable Gouvernance, Contrôle Interne et Risques Direction Europe Continentale
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique
- Membre du Conseil de Surveillance: EDF Deutschland GmbH, Allemagne; Energie Steiermark AG, Autriche

Damien Gros

Membre

- Nationalité française
- PCA: Shai-Hulud Investment SAS, France
- CA: Accuracy Worldwide S. Coop. SA, Luxembourg

Alex Kummer

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG/avocat et notaire/médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium-Laufen SA Liesberg, Liesberg
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen; Sportshop Karrer AG, Laufen; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg SG
- PCF: EGK Grundversicherungen, Laufen; EGK-Gesundheitskasse, Laufen

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

PCF Président du Conseil de fondation

Claude Lässer

Membre

- Lic. rer. pol., ancien Conseiller d'Etat du canton de Fribourg
- Nationalité suisse
- PCA: Groupe E SA, Granges-Paccot
- VPCA: EOS Holding SA, Lausanne
- CA: FRIGAZ SA, Givisiez

René Longet

Membre

- Lic. phil. de l'Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne

Guy Mustaki

Membre

- Avocat, professeur à l'Université de Lausanne
- Nationalité suisse
- PCA: Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Grande Dixence SA, Sion

Jean-Yves Pidoux

Membre

- Docteur en sociologie et anthropologie, Député au Grand Conseil du canton de Vaud, Conseiller municipal de la Ville de Lausanne
- Nationalité suisse
- PCA: SI-REN SA, Lausanne
- VPCA: Forces Motrices Hongrin-Léman S.A., Château-d'Oex
- CA: Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; Grande Dixence SA, Sion; Gaznat SA, Lausanne; Swisssgas, Zurich; HYDRO Exploitation SA, Sion; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges

Gérard Roth

Membre

- Master of Science en management (HEC), Master en littérature allemande, Stanford Executive Program, EDF Senior Executive Vice-président et Directeur Général Délégué EDF International; Directeur Europe Continentale
- Nationalité française
- Président de la gérance: EDF Alpes Investissements, Martigny
- Président du Conseil de Surveillance: EDF Deutschland GmbH, Allemagne; EDF Polska SA, Pologne
- VPCA: EDF Luminus, Belgique
- Membre du Conseil de Surveillance: EDF Démász, Hongrie
- CA et Directeur Général Délégué: EDF International, France
- CA: EDF Trading Ltd, Grande-Bretagne

Urs Steiner

Membre

- Ingénieur en énergie ETS, CEO Genossenschaft Elektra Baselland, Liestal
- Nationalité suisse
- PCA: Geopower Basel AG, Bâle; Waldenburgerbahn AG, Waldenburg; IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal
- VPCA: Efforte AG, Olten
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Geo-Energie Suisse AG, Zurich; Kraftwerk Augst AG, Augst

Direction générale au 31 décembre 2014



Patrick Mariller

Markus Brokhof

Michael Wider

Jasmin Staiblin

Reinhold Frank

Jasmin Staiblin

CEO

- Ingénieur électricien diplômée, Haute Ecole Technique Karlsruhe, Allemagne; Haute Ecole Technique Royale Stockholm, Suède
- Nationalité allemande
- Née en 1970
- Entrée au Groupe Alpiq en 2013 en qualité de CEO
- Vice-présidente: Swisselectric, Berne
- CA: Georg Fischer AG, Schaffhouse; Rolls-Royce plc, Londres
- Membre du comité: economiesuisse, Zurich
- Membre: Conseil des EPF, Berne

Michael Wider

Directeur Generation, Deputy CEO

- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2003, membre de la Direction générale depuis 2009
- PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken
- CA: Centrale Thermique de Vouvry S.A. (C.T.V.), Vouvry; Romande Energie Holding SA, Morges; Grande Dixence SA, Sion; Swissgrid AG, Laufenburg; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt
- Membre du comité: Swisselectric, Berne

Markus Brokhof

Directeur Commerce & Trading

- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld, Allemagne
- Nationalité allemande
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2014 en qualité de membre de la Direction générale
- CA: Powernext SA, Paris

Reinhold Frank

Directeur Energy Services

- Ingénieur dipl., ingénieur économiste dipl., Stanford Executive Program
- Nationalité allemande
- Né en 1955
- Entrée au Groupe Alpiq en 2006 en qualité de membre de la Direction générale
- CA: AEK Energie AG, Soleure

Patrick Mariller

Directeur Financial Services, CFO

- MA Economics UNIL, IMD Lausanne, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1966
- Entrée au sein du Groupe Alpiq en 2003, membre de la Direction générale depuis 2012
- PCA: Electricité d'Emosson SA, Martigny
- CA: Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt
- Président du conseil de surveillance: Kraftanlagen München GmbH, Munich

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance. Conformément aux statuts révisés, l'Assemblée générale approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Cette approbation a lieu chaque année, séparément et avec effet obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Ce système présente l'avantage d'une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Suite à l'Assemblée générale 2014, il s'applique aux rémunérations dès l'exercice 2015. Des informations complémentaires concernant la votation de l'Assemblée générale sur ce sujet sont disponibles à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à réitérer son accord au rapport de rémunération 2014, par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée.

Gouvernance en matière de rémunérations

Le Comité de nomination et rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA. Il est nommé par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus individuellement. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction («non-executive») dans la société et demeurent impartiaux, de manière à garantir l'objectivité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'ORAb et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO). En conséquence, le pouvoir de décision et la responsabilité qui en découle demeurent du ressort du Conseil d'administration et requièrent l'approbation de l'Assemblée générale à partir de la rémunération pour 2015. Jusqu'à l'approbation prospective de la rémunération globale par l'Assemblée générale 2014, l'approbation du rapport de rémunération s'effectuait de manière indirecte par le biais d'une votation consultative.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA et des représentants aux Conseils d'administration des filiales et sociétés de

participation détenues directement par la holding ainsi que d'autres participations importantes pour des raisons économiques ou stratégiques. Nomination des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Les candidats à la Direction générale, les responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles, les membres des Conseils d'administration des filiales et sociétés de participation directement détenues, ainsi que ceux de toutes les autres participations importantes, sont proposés par la CEO.

2. Evaluation des performances/objectifs

Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions spéciales et les rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO, sur proposition du Président du Conseil d'administration, ainsi que, sur proposition de la CEO, proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement des membres individuels de la Direction générale ainsi que des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Approbation des règlements sur les bonus pour la CEO/les membres de la Direction générale ainsi que pour les responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance de tous les administrateurs. En principe, le Président du Conseil d'administration et la CEO sont invités aux séances, sauf si les propres performances de cette dernière y sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'ap-

prouver les conditions contractuelles ou d'engagement qui la concernent.
Les processus de décision sont regroupés dans le tableau ci-après:

	CEO	PCA	CNR	CA	AG
1. Nominations					
1.1. Approbation des critères de sélection			A		
1.2. Suggestions à l'attention du CA quant à la nomination des membres de la DG et des administrateurs des filiales et sociétés de participation détenues directement par la holding ainsi que des administrateurs d'autres participations importantes	P		R	A	
1.3. Election des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	P		A		
2. Evaluation de la performance/ Objectifs					
2.1. Détermination des objectifs annuels de la CEO		P	A		
2.2. Evaluation de la performance de la CEO		P	A		
2.3. Approbation des objectifs annuels et de l'évaluation des performances de la DG	P		A		
3. Contrats et conditions d'engagement					
3.1. Rémunération des membres du CA, du PCA ainsi que des membres de l'ARC, du CNR et de la DG			R	P	A
3.2. Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
3.3. Autres conditions d'engagement pour la CEO		P	A		
3.4. Autres conditions d'engagement pour des membres de la DG ainsi que des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	P		A		
3.5. Règlement sur les bonus pour la CEO/ la DG ainsi que pour les responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	P		A		

- A Approbation
- R Recommandation / Proposition
- C Prise de connaissance
- P Proposition
- PCA Président du Conseil d'administration
- CA Conseil d'administration
- AG Assemblée générale
- DG Direction générale
- ARC Audit and Risk Committee
- CNR Comité de nomination et de rémunération

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'année sous revue, le CNR s'est réuni 15 fois en séances d'une durée moyenne d'environ trois heures. Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	15
Durée moyenne	3 heures
Sujets principaux	<p>Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA et des représentants aux Conseils d'administration des filiales et sociétés de participation détenues directement par la holding ainsi que d'autres participations importantes pour des raisons économiques ou stratégiques. Nomination des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Les candidats à la Direction générale, les responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles ainsi que des membres des Conseils d'administration des filiales et sociétés de participation directement détenues, de même que d'autres participations importantes, sont proposés par la CEO. Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la direction sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances. Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO, sur proposition du Président du Conseil d'administration, ainsi que, sur proposition de la CEO, proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement des membres individuels de la Direction générale ainsi que des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Approbation des règlements sur les bonus pour la CEO / les membres de la Direction générale ainsi que pour les responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles.</p>

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Afin de garantir aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration des rémunérations conformes au marché, Alpiq a mandaté régulièrement des sociétés de conseil externes et indépendantes. Leur tâche était

d'évaluer l'ensemble des rémunérations versées par Alpiq par rapport à celles de la concurrence. Pendant l'année du rapport, HKP Group et Klingler Consulting ont reçu le mandat de procéder à un benchmark. L'évaluation a porté à la fois sur le montant et sur la structure des salaires. Des entreprises d'électricité et des entreprises énergétiques suisses et européennes, de structure et de taille comparables, cotées en bourse et aux activités similaires ont servi de référence, au même titre que des sociétés industrielles.

En règle générale, la rémunération fixe des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration ne devrait pas excéder la médiane du groupe de comparaison. La restructuration de la société et la comparaison qui en découle avec le marché ont démontré à cet égard qu'une adaptation était nécessaire.

Quelques modifications ont déjà été mises en place dès 2014 et sont présentées ci-après.

Principaux changements en 2014

Ajustement des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration

Sur la base des résultats des comparaisons actuelles avec le marché, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 12 décembre 2013 à la demande du CNR, a décidé de réduire de 20% les honoraires versés aux membres du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2014. Les détails relatifs à la nouvelle politique de rémunération sont indiqués au chapitre «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration» à la page 64 du présent rapport de rémunération.

Ajustement des rémunérations versées aux membres de la Direction générale

Sur la base des résultats des benchmarks, le Conseil d'administration, à la demande du CNR, a également décidé de revoir le concept actuel de rémunération de la Direction générale¹. Les modifications concrètes apportées au

¹ Si aucune distinction n'est faite entre la CEO et la Direction générale, la CEO est considérée comme faisant partie intégrante de la Direction générale.

concept de rémunération seront pour la plupart effectives en 2015. Les détails concernant les périodes au cours desquelles ces modifications vont être mises en place sont indiqués au chapitre «Modifications prévues du concept de rémunération des membres de la Direction générale» à la page 68 du présent rapport de rémunération.²

Principes de la rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs sont motivés par une rémunération en rapport avec le marché, ainsi que par un système de rémunération variable en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives relatives à la rémunération et les systèmes régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale au cours de l'année du rapport comprennent de ce fait un salaire de base fixe, indépendant du résultat; et une rémunération variable composée de paiements à court terme liés au résultat de l'exercice (Short Term Bonus – STB); et de paiements à long terme liés au résultat sur plusieurs années (Long Term Incentive – LTI); s'y ajoutent des avantages supplémentaires et des charges sociales. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués à la page 61 du présent rapport de rémunération.

Au cours de l'année couverte par le rapport, il n'y a pas de plans de participation ni de programmes d'options pour les membres des organes d'Alpiq dans lesquels les organes détiennent ou reçoivent de véritables actions.

² Exception est faite pour les nouveaux collaborateurs à partir du 1^{er} juin 2014. Pour les membres élus à la Direction générale à partir de cette date, les modifications du concept de rémunération s'appliquent dès leur entrée en fonction. Markus Brokhof est membre de la Direction générale depuis le 18 août 2014 et est donc concerné par l'exception mentionnée.

Les principes de base de la rémunération variable en fonction d'objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts, eux-mêmes en adéquation avec l'ORAb, et sont adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires portant sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts

Le rapport entre le salaire de base fixe et les éléments variables de la rémunération au cours de l'année traitée par le rapport, en règle générale et si tous les objectifs sont atteints, se définit comme suit: pour la CEO, 44 % de rémunération fixe et 56 % de rémunération variable; pour les autres membres de la Direction générale, en moyenne 34 % de rémunération fixe et 66 % de rémunération variable.

Règlementation des exceptions

Dans les cas exceptionnels justifiés, le CNR peut décider qu'aucun bonus (STB et/ou LTI) ne soit versé à la CEO ou aux membres de la Direction générale.

Règlementations relatives aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale, au cours de l'exercice qui suit l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour celle de la CEO et respectivement pour celle des autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50 % du dernier montant global approuvé des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires portant sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont disponibles à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale au cours de l'année du rapport

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR. Au cours de l'exercice 2014, les membres de la Direction générale ont été rémunérés confor-

mément au règlement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012. Les modalités de rémunération définies par le règlement actuel sont également conformes aux réglementations mentionnées dans les statuts applicables dès le 1^{er} avril 2014.

Au cours de l'exercice 2014, les membres de la Direction générale ont reçu des rémunérations composées

- d'un salaire de base fixe, indépendant du résultat;
- d'un élément à court terme STB, lié au résultat, qui repose sur la réalisation d'objectifs personnels et financiers;
- d'avantages supplémentaires sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur;
- des charges sociales et des paiements aux caisses de pension.

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment du résultat. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Selon les termes du règlement, les personnes pouvant bénéficier d'une part variable du salaire (composée du STB et de la LTI) sont la CEO ainsi que les directeurs des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée est prise en considération.

Au niveau de la Direction générale, la CEO a repris également la direction du domaine fonctionnel Management Services au 1^{er} septembre 2013. Par ailleurs, Reinhold Frank cumule deux fonctions, en tant que responsable du domaine opérationnel Energy Services et président de Kraftanlagen München GmbH, en Allemagne (depuis le 1^{er} août 2013).

Short Term Bonus (STB)

L'élément à court terme lié aux résultats a pour objectif de motiver les membres de la Direction générale et de les récompenser pour les résultats obtenus au cours de l'exercice. La valeur nominale du STB est fixée par le CNR sous forme d'un pourcentage de la rémunération totale. Lorsque toutes les valeurs cibles sont atteintes, la valeur nominale s'élève, pour la CEO, en règle générale à 31 % de la rémunération totale et, pour les autres membres de la Direction générale, en moyenne à 33 % de la rémunération totale.

La réalisation des objectifs de performance personnelle (composantes qualitatives) peut représenter jusqu'à 30 % de la valeur nominale du STB. Le CNR fixe par écrit en début d'année les objectifs de performance personnels de la CEO et de chacun des membres de la Direction générale. Au maximum six objectifs annuels sont définis (par ex. en termes de projets, de niveau de qualité du travail sur le projet, de timing / jalons, d'efficacité d'exécution, etc.). Le versement de 30 % de la valeur nominale est lié à la réalisation complète des objectifs qualitatifs. Les objectifs personnels sont en règle générale tous pondérés de la même manière.

Pendant l'exercice sous revue, les valeurs cibles d'EBITDA définies ont été atteintes à 77 % en moyenne.

Le versement au maximum de 70 % de la valeur nominale du STB dépend de la réalisation d'objectifs d'EBITDA (éléments quantitatifs ou financiers) fixés par le CNR au début de l'exercice. Le CNR définit un EBITDA cible, représentant 100 % de la réalisation de l'objectif, un EBITDA «floor» et un EBITDA «cap». Pour tenir compte de la situation du marché, les objectifs d'EBITDA atteints peuvent être multipliés par un coefficient de benchmark, basé sur un benchmark de l'EBITDA Alpiq par rapport à un EBITDA moyen d'un groupe homologue. Si l'EBITDA cible est réalisé, la composante qualitative s'élève à 70 % du STB cible total. A partir d'une valeur d'EBITDA de plus de 112 % de la valeur d'EBITDA cible définie par le CNR, aucun versement complémentaire n'est effectué au titre de la composante quantitative (EBITDA «cap»). A partir d'une valeur d'EBITDA de 37 % de la valeur d'EBITDA cible définie par le CNR, aucun versement complémentaire n'est effectué au titre de la composante quantitative du STB (EBITDA «floor»).

Pendant l'exercice sous revue, les valeurs cibles d'EBITDA définies ont été atteintes à 101 % en moyenne.

La réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement du STB est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Long Term Incentive (LTI)

La LTI doit motiver les membres de la Direction générale à contribuer à l'augmentation de la valeur d'Alpiq à moyen et long terme, dans l'optique de promouvoir une activité économique durable. Par conséquent, le versement effectif de la LTI n'intervient qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après son attribution, dans la mesure où les critères de performance définis ont été atteints. L'augmentation durable de la valeur de l'entreprise est évaluée sur la base de la mesure de l'EVA (Economic Value Added). La LTI est versée avec le salaire le mois suivant l'Assemblée générale.

Le CNR détermine la valeur nominale de la LTI une fois par an au début de l'exercice. Les valeurs d'EVA à atteindre sont fixées chaque année par le CNR sur la base des plans d'entreprise d'Alpiq adoptés par le Conseil d'administration. La LTI atteint 100 % de la valeur nominale si la valeur théorique de l'EVA sur trois ans est atteinte. A partir d'une valeur d'EVA de plus de 120 % de la valeur EVA cible définie par le CNR, aucun versement complémentaire n'est effectué au titre de la composante quantitative (EVA «cap»). A partir d'une valeur d'EVA de 86 % de la valeur EVA cible, aucun versement complémentaire n'est effectué au titre de la LTI (EVA «floor»).

Pendant l'année sur laquelle porte le rapport, les objectifs cibles d'EVA définis ont été atteints à plus de 120 %. Selon le règlement sur les bonus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, le CNR est libre de refuser le versement partiel ou intégral du bonus aux personnes y ayant droit. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition du CNR de ne pas verser de LTI à la CEO et aux membres de la Direction générale pour l'exercice sous revue, le versement d'une LTI à la Direction générale étant en contradiction avec le contexte actuel du marché et l'évolution économique de l'entreprise Alpiq. Parallèlement, le Conseil d'ad-

ministration a tenu compte du contexte très exigeant du marché et des performances de la CEO et de la Direction générale en maintenant, pour l'exercice sous revue, le montant de leur salaire de base et de leur rémunération variable au niveau de celui de l'année précédente. Le STB sera adapté en conséquence.

Autres réglementations relatives à la rémunération variable

Le revenu cible annuel (part salariale fixe + STB + LTI) ne doit pas dépasser trois fois la part salariale fixe (salaire annuel, 13^{ème} mois inclus). Aucun montant ne sera versé en excédent de ce plafond.

Indépendamment de cette réglementation, le CNR est, à titre exceptionnel et selon les statuts, habilité à accorder individuellement une part variable supplémentaire pour prestations exceptionnelles. Pour l'essentiel, elle récompense les membres de la Direction générale qui, par des prestations supérieures à la moyenne, ont significativement contribué à améliorer le résultat d'entreprise. Les valeurs de mesure utilisées sont les résultats effectifs de l'entreprise, sur la base d'indicateurs clés prédéterminés. Au cours de l'année sous revue, aucune part de rémunération supplémentaire n'a été octroyée ou versée.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie. La rémunération de base et la valeur cible du STB sont assurées. La CEO participe au plan de prévoyance de la PKE-CPE Fondation de prévoyance et à celui de Gemini.

D'autres informations sur les réglementations en matière de prévoyance sont disponibles à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2014

En 2014, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 5,4 millions de CHF (année précédente: 5,9 millions de CHF), dont 4,5 millions de CHF (5,2 millions de CHF) de rémunérations courantes et 0,9 million de CHF (0,7 million de CHF) de prestations de prévoyance.

Pour l'année sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (au total 3,1 millions de CHF) et les composantes variables (au total 2,3 millions de CHF) était de 58 % contre 42 %.

2014 en milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 124,8	700,0
Paieement des pensions ²	873,9	251,0
Autres rémunérations ³	132,2	33,0
Total de la rémunération fixe	3 130,9	984,0
Short Term Bonus	2 273,1	900,0
Long Term Incentive	0	0
Total de la rémunération variable	2 273,1	900,0
Rémunération totale	5 404,0	1 884,0

Il est versé à chaque membre de la Direction générale une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF, et au membre le mieux rémunéré (CEO) 30 milliers de CHF. Au total, ces indemnités se sont élevées à 135 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable accordée par le CNR pour l'exercice 2014. Le paiement des bonus 2014 intervient après l'Assemblée Générale en mai 2015.

Conformément à l'ORAb et aux statuts, il n'a été versé ni indemnité anticipée ni indemnité de départ au cours de l'année du rapport.

De même, Alpiq n'a accordé ni cautionnements, ni garanties, ni nantissements en faveur de tiers, pas plus qu'elle n'a renoncé à des créances.

1 Changement de personne au sein de la Direction générale en 2014 concernant la direction du domaine opérationnel Commerce & Trading: départ d'Erik Saether au 30 juin 2014, arrivée de Markus Brokhof au 18 août 2014. Le départ du directeur du domaine fonctionnel Management Services, Benoît Revaz, au 31 août 2013 a été mentionné dans le rapport de gestion 2013. Il a touché un versement final convenu par contrat à hauteur de 183 milliers de CHF au 30 juin 2014. Erik Saether a touché un bonus convenu par contrat (STB) de 158 milliers de CHF pour l'exercice sous revue.

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2014 à 873,9 milliers de CHF.

3 Les «Autres rémunérations» comprennent, entre autres, les frais de voiture.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires au sujet des réglementations concernant les crédits figurent à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2013

L'année précédente, le rapport entre les composantes fixes du salaire (au total 3,5 millions de CHF) et les composantes variables (au total 2,5 millions de CHF) était de 58 % contre 42 %.

2013 en milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 642,5	700,0
Paieement des pensions ²	696,8	162,8
Autres rémunérations ³	126,4	33,0
Total de la rémunération fixe	3 465,7	895,8
Short Term Bonus	2 061,5	500,0
Long Term Incentive	400,0	400,0
Total de la rémunération variable	2 461,5	900,0⁴
Rémunération totale	5 927,2	1 795,8

Chaque membre de la Direction générale a reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF; elle se monte à 30 milliers de CHF pour le membre le mieux rémunéré (CEO). Les indemnités versées à la Direction générale ont atteint 156 milliers de CHF au total.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2013. Le paiement des bonus 2013 est intervenu après l'Assemblée Générale en mai 2014.

1 Le directeur du domaine fonctionnel Management Services, Benoît Revaz, a quitté ses fonctions au 31 août 2013. La CEO a repris la direction du domaine fonctionnel Management Services en plus de sa fonction (sans rémunération supplémentaire).

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2013 à 696,8 milliers de CHF.

3 Les «Autres rémunérations» comprennent, entre autres, les frais de voiture.

4 Le bonus comprend une indemnité anticipée de 400 milliers de CHF comme compensation à la perte de droits à l'égard de l'ancien employeur.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'année du rapport

Les membres du Conseil d'administration touchent une rémunération fixe, des jetons de présence, des indemnités pour frais et des prestations de prévoyance. Le Président du Conseil d'administration perçoit en outre un forfait voiture mensuel, conformément au règlement de remboursement des frais applicable du 1^{er} janvier 2012. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction en tant que Président ou membre, ainsi qu'en fonction de la qualité de membre au sein des organes du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune prestation de retraite. Les membres du Conseil d'administration ne participent ni au plan STB, ni au plan LTI.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2014

En 2014, les membres du Conseil d'administration ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 3,3 millions de CHF (année précédente: 4,1 millions de CHF), dont 3,1 millions de CHF (3,9 millions de CHF) de rémunérations courantes et 0,2 million de CHF (0,2 million de CHF) de prestations de prévoyance.

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autres rémunérations ²
Hans E. Schweickardt	707,3	124,0	71,4	84,3
Christian Wanner ²	123,5	36,8	15,2	
Conrad Ammann	116,0	70,0	13,5	11,0
Michael Baumgärtner	107,8	52,0	12,5	
François Driesen	71,1	24,0	8,2	
Damien Gros	128,0	68,0	15,5	
Alex Kummer	104,0	38,0	12,0	22,0
Claude Lässer	104,0	38,0	12,0	20,1
René Longet	104,0	38,0	12,0	
Guy Mustaki	128,0	100,0	15,5	34,3
Jean-Yves Pidoux	116,0	60,0	13,5	
Gérard Roth	79,3	54,0	9,2	
Urs Steiner	116,0	92,0	13,5	
Total pour les membres actifs du Conseil d'administration au 31.12.2014	2 005,0	794,8	224,0	171,7
Dominique Bompont	32,9	8,0	3,8	
Olivier Fauqueux	32,9	12,0	3,8	
Total Conseil d'administration	2 070,8	814,8	231,6	171,7

Par rapport aux revenus 2013, plusieurs modifications sont intervenues. Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC ou du CNR. Les différences de rémunérations par rapport à l'année précédente sont dues à la réduction de 20 % des honoraires à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette adaptation intervient dans le cadre de la restructuration d'Alpiq et de l'évaluation des rémunérations par rapport au marché.

Hans E. Schweickardt est employé à temps plein en qualité de Président du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA. Les différents revenus annexes

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2014 à 171,7 millions de CHF.

2 Y compris KKG (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG)

versés au titre d'autres activités réalisées pour le compte du Groupe Alpiq reviennent à l'entreprise. Il perçoit un forfait voiture d'un montant de 6,0 milliers de CHF conformément au règlement sur les frais.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2013

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration se composent de rémunérations fixes, de jetons de présence, de débours et de prestations de prévoyance. Elles ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-dessous.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours ¹	Autres rémunérations ²
Hans E. Schweickardt	836,6	180,0	71,4	100,8
Christian Wanner	150,0	76,0	15,0	6,4
Conrad Ammann	145,0	92,0	13,5	20,7
Michael Baumgärtner	99,1	52,0	9,2	
Dominique Bompont	88,8	32,0	8,2	
Olivier Fauqueux	65,4	32,0	6,0	
Damien Gros	109,3	56,0	10,6	
Alex Kummer	88,8	32,0	8,2	17,5
Claude Lässer	130,0	56,0	12,0	26,9
René Longet	88,8	28,0	8,2	
Guy Mustaki	160,0	120,0	15,5	39,7
Jean-Yves Pidoux	145,0	88,0	13,5	
Urs Steiner	145,0	92,0	13,5	
Total pour les membres actifs du Conseil d'administration au 31.12.2013	2 251,8	936,0	204,8	212,0
François Driesen	65,0	24,0	6,0	
Daniel Mouchet	41,5	24,0	3,8	
Patrick Pruvot	41,5	20,0	3,8	
Gérard Roth	46,3	44,0	4,3	
Alex Stebler	41,5		3,8	4,5
Stéphane Tortajada	51,1	32,0	5,0	
Total Conseil d'administration	2 538,7	1 080,0	231,5	216,5

1 Les «Débours» comprennent un forfait voiture pour le Président du Conseil d'administration. Les autres membres du Conseil d'administration ne perçoivent, en principe, aucun forfait voiture.

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2013 à 216,5 milliers de CHF.

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence et les rémunérations allouées aux membres de l'ARC ou du CNR. Aucune hausse n'est intervenue par rapport à 2012.

Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Des informations sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont disponibles dans le rapport de gestion à la page 171.

Contrats de travail des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale ont été adaptées conformément à l'ORAb avant le 10 mars 2014.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée pour les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Les administrateurs sont appuyés par les actionnaires et sont sous contrat. Il n'existe pas de contrat de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration. La seule exception concerne le Président du Conseil d'administration, qui occupe un emploi fixe à temps plein.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de 12 mois maximum, ou encore des contrats à durée indéterminée avec un préavis de 12 mois maximum. Les contrats des membres de la Direction générale ont été adaptés jusqu'au 10 mars 2014, de sorte que les membres actuels de la Direction générale bénéficient de contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de 12 mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnité de départ.

Modifications prévues du concept de rémunération des membres de la Direction générale pour l'exercice 2015

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration a suivi la proposition du CNR consistant à adapter la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Les montants seront indiqués dans le rapport de rémunération 2015.

La CEO et les membres de la Direction générale ont par ailleurs accepté de réduire leur rémunération totale d'environ 20% – de manière analogue au Conseil d'administration.

Rémunération variable

Le Conseil d'administration a suivi la proposition du CNR d'adapter la rémunération variable maximale des membres de la Direction générale. Les montants seront indiqués dans le rapport de rémunération 2015. D'autres modifications des composantes variables de la rémunération sont expliquées ci-après.

Short Term Incentive (STI)

Pour déterminer les objectifs, seuls des indicateurs financiers seront utilisés à l'avenir. Le montant de la rémunération dépendra de la réalisation des objectifs financiers pondérés qui auront été fixés par le CNR au début de l'exercice. Ils se composent de la façon suivante:

- 50% EBITDA
- 25% cash-flow des activités d'exploitation
- 25% dette nette/EBITDA

Programmes de Long Term Incentive (LTI)

LTI basée sur les indicateurs

L'EVA est utilisée pour déterminer la LTI. Le montant de la rémunération dépend de la réalisation de l'EVA fixé par le CNR pour trois ans au début de l'exercice.

Mise en place d'un régime d'actions fictives (Phantom Share Program)

En plus du programme LTI, un nouveau système d'actions fictives a été mis en place pour les membres de la Direction générale. Ce programme d'actions poursuit notamment les objectifs suivants:

- alignement des intérêts du management sur ceux des actionnaires,
- soutien dans l'application de la stratégie,
- effet incitatif à long terme grâce à une période d'acquisition de trois ans,
- rétention avec des clauses de déchéance,
- complément du modèle de «Total Compensation» d'Alpiq et adaptation au marché (attractivité).

Les actions sont attribuées aux ayants droit sous la forme d'actions fictives (Phantom Shares). Les actions fictives matérialisent le droit au paiement de la différence positive entre la valeur vénale de l'action Alpiq à l'issue des trois ans et la valeur vénale de l'action lors de l'attribution des actions fictives. Le Conseil d'administration est autorisé à remplacer le versement en espèces par un règlement sous forme d'actions réelles. Le montant dû est alors converti en nombre d'actions, sur la base du cours de l'action au terme de la période de trois ans. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société à la date de référence. Les actions fictives seront attribuées pour la première fois le 1^{er} mai 2015.

Le montant du versement est déterminé suivant le schéma suivant:

- pas de versement si le cours moyen de l'action ne dépasse pas la valeur à la date de référence de l'attribution (valeur «zéro») au cours du mois précédant la date de référence après une période de trois ans;
- versement de 100 % si le cours moyen de l'action dépasse de 30 % la valeur à la date de référence de l'attribution (valeur cible) au cours du mois précédant la date de référence après une période de trois ans;
- versement de 150 % si le cours moyen de l'action dépasse de 60 % la valeur à la date de référence de l'attribution («cap») au cours du mois précédant la date de référence après une période de trois ans;
- entre la valeur «zéro» et la valeur cible, respectivement entre la valeur cible et le «cap», le versement se calcule de manière linéaire.

Le premier versement interviendra à la fin de la période de trois ans, soit le 30 avril 2018.

Dans le cadre du programme d'actions fictives, il s'agit d'une rémunération en espèces (cash-settled) basée sur les actions (Share Based Program). La publication dans le prochain rapport de rémunération se fera conformément au référentiel IFRS 2, dans la mesure où la rémunération dépend de l'évolution du cours des actions d'Alpiq (market condition). Le jour du paiement, les valeurs retenues se réfèrent à un modèle de la juste valeur (fair value). Le montant n'est versé que si la valeur cible correspondante est atteinte.

Mise en place d'un bonus de turn-around pour certains membres de la Direction générale

En complément des rémunérations variables et du programme d'actions proposés à l'ensemble de la Direction générale, le bonus de turn-around prend en considération la situation spécifique d'Alpiq. Au cours d'une phase de turn-around, les aspects financiers et fiscaux jouent un rôle primordial. La CEO et le CFO auront des défis particuliers à relever dans ces domaines. Le but est de proposer une prime spécifique, qui soit une incitation pour la CEO et le CFO à réaliser avec succès le turn-around. Celle-ci ne sera versée qu'une fois le turn-around réussi, sous forme d'un versement exceptionnel échelonné dans le temps.

Si le 1^{er} mai 2018, jour de référence, Alpiq est évaluée avec un rating A¹, la CEO touchera un bonus de turn-around à hauteur de 300 millions de CHF, le CFO un bonus de turn-around de 150 millions de CHF. Si le 1^{er} mai 2019, jour de référence, Alpiq est évaluée avec un rating A, la CEO touchera un bonus de turn-around à hauteur de 300 millions de CHF, le CFO un bonus de turn-around de 150 millions de CHF. Si le 1^{er} mai 2018, respectivement le 1^{er} mai 2019, jours de référence, Alpiq a été évaluée à un rating inférieur à A, toute revendication en matière de bonus de turn-around est caduque. Le droit au bonus repose sur la condition que les bénéficiaires soient employés de la société le 1^{er} mai 2018.

Dans le cas du bonus spécial proposé, il s'agit d'une prestation à long terme versée aux collaborateurs selon IAS 19 (dans l'hypothèse qu'une prestation de travail doit, ici aussi, être fournie jusqu'au 1^{er} mai 2018). L'évaluation a lieu en utilisant la

méthode de la projection de l'unité de crédit (Projected Unit Credit Method). Les valeurs obtenues sont hypothétiques et ne sont versées que si la valeur cible est atteinte.

Les modifications du concept de rémunération s'appliquent aux dates suivantes:

- 1^{er} juin 2014: modifications s'appliquant aux nouveaux collaborateurs²;
- 1^{er} janvier 2015: adaptation des programmes STI et LTI s'appliquant aux membres de la Direction générale;
- 1^{er} mai 2015: adaptations de la rémunération fixe et des valeurs STI et LTI cibles;
- 1^{er} mai 2015: première attribution du programme d'actions

1 Un rating A comprend les ratings de A- à AAA+. L'évaluation la plus avantageuse des instituts de rating importants s'applique au jour de référence respectif.

2 Markus Brokhof, nommé membre de la Direction générale le 18 août 2014, est déjà concerné en 2014 par les modifications de la rémunération fixe et du STB. Il ne recevra toutefois la première attribution d'actions qu'en 2015, en même temps que les autres membres de la Direction générale, et après approbation de l'ensemble des rémunérations par l'Assemblée générale.



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 20 mars 2015

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération du 20 mars 2015 d' Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. L'audit a été limité à l'information visée aux articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 57 – 67.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

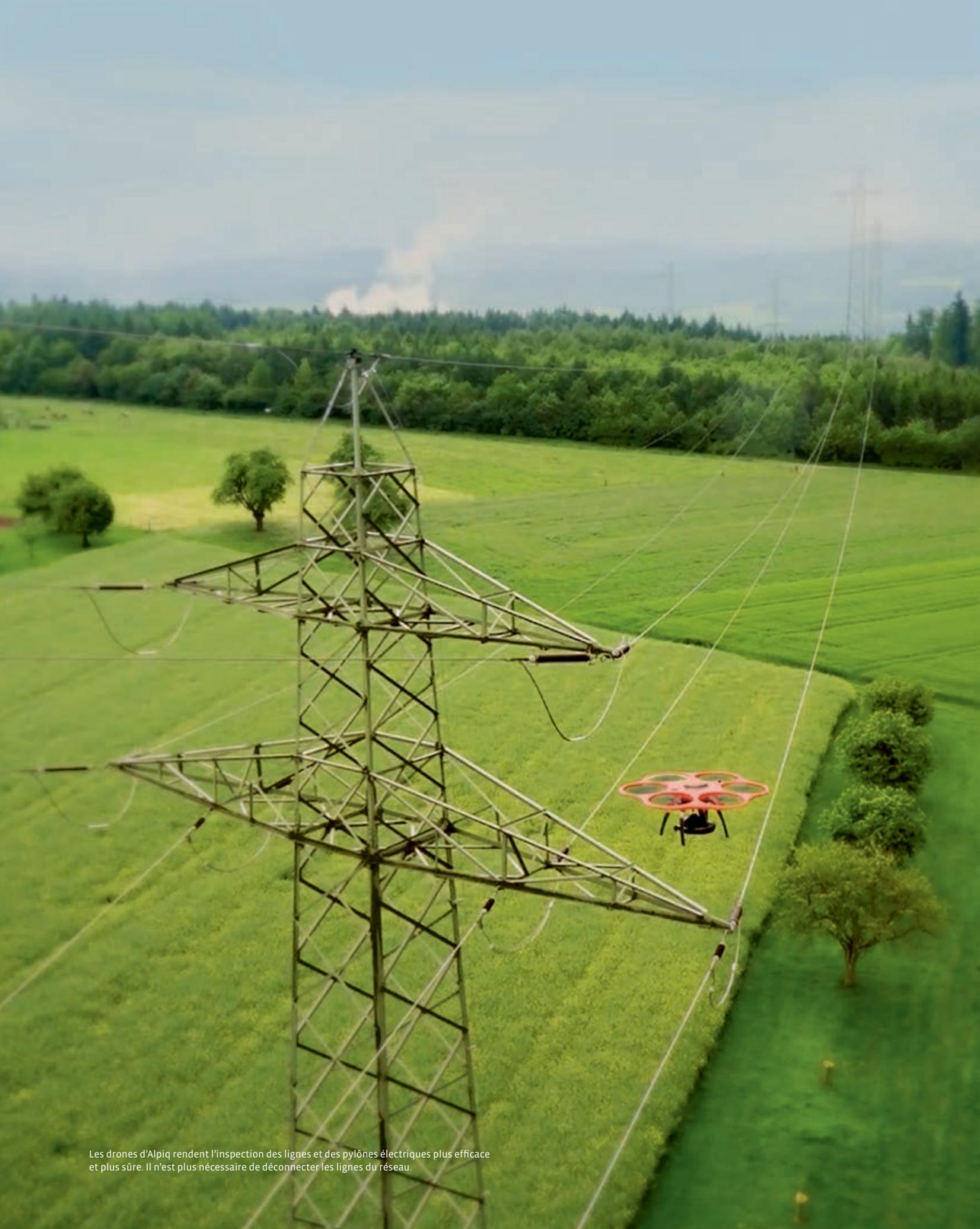
Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young AG

Roger Müller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé



Les drones d'Alpiq rendent l'inspection des lignes et des pylônes électriques plus efficace et plus sûre. Il n'est plus nécessaire de déconnecter les lignes du réseau.

Rapport financier 2014

Groupe Alpiq	
Commentaire financier	76
Comptes consolidés	83
Compte de résultat consolidé	84
Compte de résultat global consolidé	85
Bilan consolidé	86
Tableau de variation des fonds propres	88
Tableau de financement consolidé	90
Annexe aux comptes consolidés	92
Périmètre de consolidation	152
Aperçu des années 2010–2014	160
Rapport de l'organe de révision	162
Alpiq Holding SA	
Compte de résultat	166
Bilan	167
Annexe aux comptes annuels	168
Proposition du Conseil d'administration	172
Rapport de l'organe de révision	173

Commentaire financier

Comme prévu, pour l'exercice écoulé, Alpiq enregistre un résultat opérationnel en baisse par rapport à l'exercice précédent, même si celui-ci s'avère légèrement supérieur à ce qui avait été prévu initialement. Le chiffre d'affaires net de 8,1 milliards de CHF (exercice précédent: -14 %) donne lieu à un EBITDA de 609 millions de CHF (-23 %) avant effets exceptionnels et à un EBIT de 356 millions de CHF (-29 %). Le résultat net s'élève à 145 millions de CHF (-47 %). Le recul par rapport à l'exercice précédent reflète un environnement de marché difficile, où en particulier des prix de négoce durablement bas ont diminué la contribution au résultat de tout le parc de centrales.

Sur le plan politique, durant l'année écoulée, plusieurs pays européens, dont notamment aussi la Suisse, ont discuté – et parfois adopté – de nouveaux mécanismes de marché et de nouvelles stratégies énergétiques. Les producteurs d'électricité européens, toujours sous pression, font face à la nécessité de redéfinir leur positionnement. Confrontée à cette évolution, Alpiq a réagi: la priorité absolue consiste à réduire l'endettement net, avec pour objectif de pouvoir à nouveau investir de façon ciblée dans l'avenir. Dans le cadre de la nouvelle stratégie initiée en 2014, Alpiq, productrice d'électricité nécessitant d'importants capitaux, Alpiq développera à l'avenir ses activités de services énergétiques en proposant des solutions complètes et innovantes. La réduction du périmètre du Groupe suite à la cession et à la fermeture de certaines activités non stratégiques se reflète dans la baisse des résultats. Des effets non récurrents, tels que les dépenses relatives à la restructuration en cours ou encore le rachat anticipé d'emprunts pour un montant nominal de 543 millions de CHF, grèvent sur le résultat. La restructuration et l'optimisation de la structure de

financement viendront toutefois alléger les comptes d'Alpiq par la suite. Les mesures engagées pour réduire les coûts ont d'ores et déjà commencé à porter leurs fruits puisqu'elles permettront à Alpiq de réaliser 100 millions de CHF d'économies réalisées à partir de fin 2015. Sur cette somme, quelque 65 millions de CHF avaient pu être économisés avant la fin 2014.

Sur la période sous revue, Alpiq a entrepris de concentrer ses activités et a pris d'autres mesures de renforcement de son bilan. Dans le cadre du processus de cession de la participation dans Swissgrid SA, Alpiq s'attend à encaisser un montant de 363 millions de CHF pour les transactions déjà opérées. La cession à plusieurs parties de 75 millions de CHF sur le prêt accordé à l'entreprise a été conclue avec succès en 2014 déjà. Les sommes ainsi libérées serviront en premier lieu à réduire l'endettement net.

En raison des prix de négoce qui restent bas et du contexte réglementaire difficile, il a fallu procéder à des dépréciations d'actifs et à des provisions exceptionnelles au titre de l'exercice 2014. Ceci concerne avant tout les actifs de production, dont notamment les centrales hydroélectriques et les projets de centrales en Suisse. Le besoin de corrections de valeur et de provisions s'est élevé à -1172 millions de CHF avant impôts, et à -1047 millions après impôts sur le résultat.

Compte tenu de ces effets exceptionnels, le résultat net du Groupe Alpiq, participations minoritaires comprises, s'inscrit à -902 millions de CHF. Afin de présenter et d'isoler clairement les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est reproduit ci-après sous la forme d'un compte pro forma. Le commentaire qui suit à propos de la performance financière du Groupe Alpiq et de ses domaines

2014: compte de résultats consolidé (comptes pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2014			2013		
	Résultats opérationnels avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultats selon IFRS	Résultats opérationnels avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultats selon IFRS
Chiffre d'affaires net	8 058		8 058	9 370		9 370
Prestations propres activées	3		3	72		72
Autres produits d'exploitation	144		144	101	11	112
Total des produits d'exploitation	8 205		8 205	9 543	11	9 554
Charges d'énergie et de marchandises	- 6 362	- 297	- 6 659	- 7 525	- 9	- 7 534
Charges de personnel	- 821		- 821	- 808		- 808
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations	- 107		- 107	- 113		- 113
Autres charges d'exploitation	- 306		- 306	- 301	- 9	- 310
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	609	- 297	312	796	- 7	789
Amortissements et dépréciations	- 253	- 732	- 985	- 297	- 213	- 510
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	356	- 1 029	- 673	499	- 220	279
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 31	- 142	- 173	- 70	- 56	- 126
Charges financières	- 196	- 1	- 197	- 168		- 168
Produits financiers	18		18	19		19
Résultat avant impôts sur le revenu	147	- 1 172	- 1 025	280	- 276	4
Impôts sur le revenu	- 2	125	123	- 6	20	14
Résultat net	145	- 1 047	- 902	274	- 256	18

1 Comprend des dépréciations et des provisions

2 Comprend des dépréciations, des reprises et des effets liés à la cession de parties de l'entreprise

opérationnels adopte une perspective opérationnelle, c'est-à-dire qu'il n'est pas tenu compte des effets exceptionnels dans l'évolution du résultat.

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Dans un environnement de marché difficile marqué par une dégradation des conditions-cadres, le Groupe affiche néanmoins un résultat opérationnel légèrement supérieur à ce qui avait été anticipé en début d'année. Une nouvelle baisse de prix sur les marchés spot et à terme ainsi que la réduction de l'activité opérationnelle ont entraîné, comme on s'y attendait, un recul du résultat par rapport à l'exercice précédent.

En dépit d'une légère hausse des volumes produits et d'une baisse des coûts de revient dans les domaines de l'énergie nucléaire et hydraulique, la commercialisa-

tion de l'électricité du parc de centrales suisse se situe en deçà de l'exercice précédent en raison des prix en vigueur. Malgré la mise en service réussie du nouveau bloc K7 de la centrale tchèque de Kladno, les centrales thermiques gérées à l'étranger affichent également des résultats en retrait. Les nouvelles énergies renouvelables n'ont pas retrouvé leur niveau de performance de l'exercice précédent en raison de conditions de vent moins favorables en Bulgarie et en Italie.

Suite à la cession de la Società Elettrica Sopracenerina SA (SES) en Suisse en juillet 2013 et au fléchissement des activités de distribution en raison de la restructuration en Italie, l'unité opérationnelle Europe de l'Ouest enregistre un résultat en baisse par rapport à l'exercice précédent. L'année dernière, en Europe centrale et de l'Est, Alpiq a davantage pu profiter d'opportunités de négoce particulièrement bonnes.

Les performances du domaine opérationnel Energy Services (Services énergétiques) sont restées globalement stables. Alpiq InTec (AIT), surtout active en Suisse, a amélioré ses résultats par rapport à l'exercice précédent, Alpiq ayant profité de la conjoncture favorable du secteur de la construction et su saisir des opportunités du marché. Concernant la construction d'installations et les services, Alpiq, qui se diversifie de plus en plus dans le domaine industriel, a remporté divers mandats durant l'exercice sous revue. Des investissements plus modérés dans la construction de centrales ont un impact sur la marche générale des affaires du Groupe Kraftanlagen (Groupe KA).

Les coûts uniques liés au rachat anticipé d'emprunts ainsi que l'évolution défavorable des couvertures des taux d'intérêts à la valeur de marché ont grevé les charges financières. En revanche, grâce à la réduction de la dette financière, la baisse des imputations des intérêts a eu un effet positif. De plus, les recettes de participations dans des entreprises associées et des sociétés de partenaires ont augmenté par rapport à l'année précédente. Compte tenu des résultats opérationnels en baisse, la charge d'impôts sur le revenu est inférieure à celle de l'année passée.

Bilan consolidé (valeurs après effets exceptionnels) et tableau de financement

A la date de clôture du 31 décembre 2014, le total du bilan s'élève à 11,9 milliards de CHF (14,5 milliards de CHF). Outre les corrections de valeur et provisions comptabilisées, le remboursement des dettes financières pour un montant net de 970 millions de CHF a également entraîné une importante contraction du bilan. Les installations de production et participations détenues en vue de la vente ont eu pour effet une diminution de l'actif immobilisé. Ces actifs figurent au bilan de façon groupée sous un poste séparé.

Du fait de la diminution des liquidités consécutive au remboursement de dettes financières mentionné plus haut, la valeur de l'actif circulant est inférieure à ce qu'elle était à l'exercice précédent. Les liquidités disponibles à court terme, dépôts à terme et titres compris, représentent 1,6 milliard de CHF. Ces avoirs, dont le montant

reste élevé, servent à couvrir les besoins courants en liquidités. La priorité majeure consiste à poursuivre la réduction de l'endettement net, ce à quoi contribuera notamment le produit de la cession des installations détenues en vue de la vente. Le montant des créances résultant des livraisons et prestations a pu être nettement réduit, donnant lieu à un afflux correspondant de liquidités. Conséquence de la diminution du périmètre du Groupe, les valeurs de remplacement issues des dérivés de l'énergie et les autres postes de régularisation s'inscrivent également en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds propres s'élèvent fin 2014 à 4,7 milliards de CHF contre 5,8 milliards de CHF un an plus tôt, une baisse imputable pour l'essentiel aux corrections de valeur et aux provisions qui se sont avérées nécessaires ainsi qu'à la perte nette qui en a résulté. La réévaluation des plans de prévoyance, comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, a en outre grevé les fonds propres à hauteur de 91 millions de CHF. Le versement d'intérêts sur le capital hybride ainsi que la distribution de dividendes sont eux aussi venus diminuer les fonds propres. La quote-part des fonds propres s'établit à 39,7 % au 31 décembre 2014 (40,2 %).

Remboursements et refinancement ont permis de réduire les passifs financiers à court et long termes à hauteur de 970 millions de CHF. Grâce aux apports de liquidités issus de l'activité opérationnelle et des cessions, l'endettement net a diminué de 2,1 milliards de CHF à 1,9 milliard de CHF. Avant effets exceptionnels, le ratio dette nette / EBITDA est passé de 2,6 à 3,2 du fait de la baisse du résultat opérationnel.

La hausse des provisions, de 280 millions de CHF, provient pour l'essentiel de l'évaluation des contrats d'achat de l'énergie ainsi que des provisions constituées en vue des mesures de restructuration.

Les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle ont atteint 414 millions de CHF contre 670 millions de CHF l'année précédente, un recul principalement dû à la baisse du résultat opérationnel. En raison de la situation tendue sur le marché et des désinvestissements opérés en 2013, la bonne tenue des activités de services énergétiques n'a pas

suffi à compenser la diminution prévisible des résultats des activités énergétiques. En outre, la variation du besoin en fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent a entraîné une diminution de l'afflux de liquidités. La baisse des liquidités nécessaires au paiement des impôts sur les bénéfices a eu un impact positif.

Les flux relatifs aux activités d'investissement et de financement sont caractérisés par le remboursement et le refinancement des dettes financières ainsi que par la cession d'une première tranche du prêt Swissgrid SA. Comme sur l'exercice précédent, seuls les investissements indispensables dans les immobilisations corporelles ont été réalisés, ce qui a permis de diminuer encore sensiblement les décaissements. Les investissements dans les entreprises associées concernent des engagements à réaliser des augmentations de capital, dans un objectif de croissance, pour les sociétés associées dans le domaine de la production hydraulique, ce qui a entraîné des sorties de capitaux plus importantes qu'en 2013. Au total, les liquidités ont été réduites de 826 millions de CHF pour atteindre 0,9 milliard de CHF. Si l'on y ajoute les dépôts à terme à moins d'un an, les liquidités disponibles représentent environ 1,6 milliard de CHF.

Evolution des marchés

L'économie européenne n'a pas connu de nouvel élan en 2014. La production industrielle est restée stable. En outre, l'exceptionnelle douceur des trimestres d'hiver (T1 et T4) a causé une baisse sensible de la demande d'électricité dans certains pays.

Les prix de l'électricité sur les marchés spot et forward ont fléchi de façon répétée en 2014. Les corrections les plus fortes se sont produites au quatrième trimestre dans le contexte de la forte chute des cours mondiaux du pétrole liée à une surproduction tant aux Etats-Unis que dans les pays de l'OPEP. Le cours du charbon a baissé dans certains pays exportateurs suite à la dépréciation des devises face au dollar. Dans un contexte de crise en Ukraine et d'incertitude concernant les livraisons de gaz russe, les prix du gaz en Europe ont longtemps profité de l'instabilité géopolitique, avant de finalement céder eux aussi en fin d'année. Seuls les prix des certificats de CO2 ont échappé à ce schéma. Après l'instauration au printemps de la mise en réserve (back loading) de 900 millions de certificats

dans le cadre du marché des émissions de carbone européen (gel de certificats pour influencer les prix et rendre à nouveau plus onéreuse l'émission de CO2), de nouvelles mesures sont actuellement envisagées pour réduire durablement l'offre excédentaire de certificats via la mise en place d'une réserve de stabilité du marché. Dans l'ensemble, les marges des centrales au gaz ont légèrement progressé vers la fin de l'année, tandis que les centrales au charbon étaient quant à elles un peu moins exploitées.

En Allemagne, après plusieurs réformes successives de la loi sur les énergies renouvelables (EEG) qui ont occasionné un ralentissement du développement de l'énergie solaire et de la biomasse, il est maintenant question de procéder à de nouveaux ajustements structurels sur le marché de l'électricité. Cela concerne l'introduction de marchés de capacité (à l'image de ce qui existe déjà en France ou en Grande-Bretagne par exemple), la modification du marché «Energy only» actuellement en place, ainsi que la possible réduction des émissions de CO2 par les centrales à houille et à lignite en les faisant sortir des règles du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO2 (ETS). En revanche, la construction d'éoliennes en 2014 a représenté une capacité supplémentaire de quelque 4,3 GW, compte tenu du démontage des anciennes installations et du repowering (remplacement). L'objectif de 2,5 GW du gouvernement allemand s'est ainsi trouvé largement dépassé. En Europe centrale et de l'Ouest, l'introduction du couplage de marchés fondé sur les flux (flow-based market coupling) a été reportée au deuxième trimestre 2015. La décision est intervenue après l'arrêt imprévu de trois centrales nucléaires en Belgique qui a placé le réseau de transport d'électricité national dans une situation difficile.

Domaine opérationnel Generation

Le domaine opérationnel Generation (Production) englobe toutes les installations de production dans le pays et à l'étranger, y compris la commercialisation de leur énergie.

Le résultat, sensiblement plus faible qu'à l'exercice précédent, est surtout imputable au niveau durablement bas des prix de négoce, ce qui réduit la contribution au résultat de tout le parc de centrales. Afin de limiter les risques économiques liés à la vente et au prix de son

énergie, Alpiq pratique la vente à terme de l'électricité issue des centrales et conclut des contrats d'approvisionnement à long terme, couvrant ainsi les recettes correspondantes en même temps que le risque de change.

Le volume de production du parc de centrales suisse est, dans l'ensemble, légèrement plus élevé qu'un an plus tôt. Tandis que le domaine de l'énergie nucléaire profite de la disponibilité accrue de la centrale nucléaire de Gösgen, le volume de production des centrales hydroélectriques est en baisse par rapport à l'année précédente. D'un côté, la prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires entraîne une baisse des coûts de revient; de l'autre, en conséquence des bas prix de négoce et des possibilités réduites d'optimisation à court terme dues aux conditions météorologiques défavorables, les prix pratiqués font que la contribution au résultat de la commercialisation de l'électricité de tout le parc de centrales est inférieure à l'année dernière. En outre, le résultat de l'exercice précédent avait bénéficié des indemnités accordées par la justice au titre des coûts de services-système indûment imputés en Suisse en 2009 et 2010.

Le résultat opérationnel des centrales thermiques exploitées à l'étranger s'est inscrit à la baisse en 2014. Dans la centrale espagnole de Plana del Vent, la perte d'un contrat de gaz avantageux et la baisse des paiements de capacité pèsent sur le volume de production comme sur le résultat. La centrale de Csepel en Hongrie a été moins utilisée du fait de l'expiration d'un contrat d'achat, ce qui s'est répercuté sur le volume de production. Grâce aux services-système et à des effets non récurrents, les installations italiennes affichent un résultat supérieur à l'exercice précédent malgré un volume de production moindre. En outre, la mise en service du nouveau bloc K7 de la centrale tchèque de Kladno a eu un effet positif tant sur les volumes produits que sur le résultat.

Du fait de problèmes de givre dans le parc éolien de Vetrocom en Bulgarie et de mauvaises conditions de vent en Italie, la performance des nouvelles énergies renouvelables lors de l'exercice précédent n'a pas pu être réitérée. Le résultat souffre en outre de la taxe supplémentaire prélevée en Bulgarie jusqu'au milieu de l'année 2014.

La construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance dans le canton du Valais, qui produira chaque année quelque 2 500 GWh avec des pompes-turbines d'une puissance de 900 MW, avance conformément au calendrier.

Domaine opérationnel Commerce & Trading

Les activités de négoce et de commercialisation pour la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Europe de l'Est et du Sud ainsi que les activités de négoce et d'optimisation liées aux centrales pour la Suisse et l'Europe de l'Ouest sont regroupées au sein du domaine opérationnel Commerce & Trading. Les recettes liées aux centrales apparaissent dans le domaine opérationnel Generation.

Sur le marché suisse, la vente de SES en juillet 2013 a entraîné une baisse des résultats. En outre, dans le cadre du programme de réduction des coûts, les activités de distribution italiennes ont été réduites, ce qui a grevé les résultats par rapport à l'exercice précédent. En France aussi, les résultats sont en baisse, en raison cette fois des tensions sur le marché et de la pression sur les marges qui en résulte.

L'Europe centrale et de l'Est affiche des résultats satisfaisants; ceux-ci n'ont toutefois pas atteint le niveau de l'exercice précédent, qui avait été marqué par de très bonnes opportunités de négoce.

La mise en place du négoce intraday 24/7 dans le cadre de la stratégie se poursuit. A partir de janvier 2015, Alpiq sera active sur le marché 24 heures sur 24 afin de tirer parti de la prévisibilité insuffisante de la production d'électricité éolienne et solaire et de l'accroissement du besoin de flexibilité à court terme qui en découle.

Domaine opérationnel Services énergétiques

Le domaine opérationnel Services énergétiques (Energy Services) se compose du Groupe Alpiq InTec (AIT) et du Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout active dans le domaine des prestations de technique du bâtiment ainsi que de technique d'approvisionnement énergétique et de transport. Le Groupe KA offre des prestations étendues dans la construction de centrales et d'installations industrielles.

AIT, qui est surtout présente en Suisse, dépasse son résultat de l'exercice précédent. Elle a ainsi profité d'un secteur de la construction dont la bonne santé ne se dément pas, et exploité les opportunités de marché existantes dans les techniques du bâtiment et des transports. En particulier, la demande de solutions d'efficacité énergétique a fortement augmenté. Inversement, le Groupe KA n'a pas réitéré son résultat de l'exercice précédent. La marche des affaires a pâti de la réticence des investisseurs dans le domaine de la technique des centrales conventionnelles et du repli de la demande dans la technique nucléaire en Allemagne.

Perspectives

Les prix de gros bas pèseront sur le résultat opérationnel 2015. Ces prix s'expliquent par les subventions élevées pour les nouvelles énergies renouvelables, qui soutiennent artificiellement le développement du parc éolien et photovoltaïque, et par le faible niveau des prix des énergies primaires (pétrole, gaz et charbon) et du CO₂. L'augmentation des redevances, et particulièrement celle récente des redevances hydrauliques, pèsera également sur le résultat opérationnel 2015.

La décision de la Banque Nationale Suisse (BNS) d'abandonner le taux plancher de l'euro et d'introduire des intérêts négatifs est supportable à court terme, Alpiq s'étant couverte contre le risque de change pour les exportations d'énergie hors de Suisse. En revanche, elle viendra grever la conversion en Francs suisses de l'EBITDA des filiales implantées en Europe. L'impact de la décision de la BNS sera évalué dans le cadre du bouclage semestriel 2015.

Ces évolutions confirment la nécessité d'une transformation du Groupe. Alpiq se concentre sur sa capacité financière. La priorité est donc mise sur la réduction de l'endettement net afin de pouvoir investir de manière ciblée pour l'avenir.

Alpiq poursuivra ses échanges avec les responsables politiques en Suisse afin d'améliorer rapidement les conditions-cadres de l'énergie hydraulique suisse et que cette dernière soit reconnue en tant que source d'énergie

renouvelable et flexible. L'hydraulique constitue l'une des réponses centrales aux défis actuels posés par la question énergétique en Europe.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2014	2013
Chiffre d'affaires net	28	8 058	9 370
Prestations propres activées	4	3	72
Autres produits d'exploitation		144	112
Total des produits d'exploitation		8 205	9 554
Charges d'énergie et de marchandises	5	-6 659	-7 534
Charges de personnel	6	-821	-808
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations		-107	-113
Autres charges d'exploitation		-306	-310
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		312	789
Amortissements et dépréciations	7	-985	-510
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		-673	279
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	14	-173	-126
Charges financières	8	-197	-168
Produits financiers	8	18	19
Résultat avant impôts sur le revenu		-1 025	4
Impôts sur le revenu	9	123	14
Résultat net		-902	18
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		-23	-4
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net		-879	22
Résultat par action en CHF	10	-34,19	-0,37

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2014	2013
Résultat net	- 902	18
Cash-flow hedges (filiales)	- 6	18
Impôts sur le revenu	4	- 4
Net après impôts sur le revenu	- 2	14
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	1	18
Impôts sur le revenu	2	- 4
Net après impôts sur le revenu	3	14
Différences issues des conversions en devises	- 25	27
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 24	55
Réévaluation des plans de prévoyance (filiales)	- 57	63
Impôts sur le revenu	13	- 14
Net après impôts sur le revenu	- 44	49
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	- 60	47
Impôts sur le revenu	13	- 10
Net après impôts sur le revenu	- 47	37
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 91	86
Autre résultat	- 115	141
Résultat global	- 1017	159
Participations ne donnant pas le contrôle	- 24	- 2
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding	- 993	161

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles	11	3 684	4 132
Immobilisations incorporelles	12, 13	422	874
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	14	3 150	3 677
Autres immobilisations financières à long terme	15	171	343
Impôts sur le revenu différés	9	48	57
Actif immobilisé		7 475	9 083
Stocks	16	80	93
Créances	17	1 695	2 111
Dépôts à terme		647	680
Liquidités	18	915	1 741
Instruments financiers dérivés		501	748
Comptes de régularisation		67	52
Actif circulant		3 905	5 425
Actifs détenus en vue de la vente	31	481	
Total des actifs		11 861	14 508

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2014	31.12.2013
Capital-actions	19	272	272
Prime		4 269	4 323
Capital hybride	19	1 017	1 017
Bénéfices accumulés		- 869	176
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres		4 689	5 788
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		23	51
Total des fonds propres		4 712	5 839
Provisions à long terme	20	412	112
Impôts sur le revenu différés	9	930	1 162
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	25	243	248
Passifs financiers à long terme	21	3 040	3 875
Autres engagements à long terme	22	165	88
Fonds étrangers à long terme		4 790	5 485
Passifs d'impôts courants sur le revenu		32	51
Provisions à court terme	20	93	113
Passifs financiers à court terme		461	596
Autres engagements à court terme	23	957	1 232
Instruments financiers dérivés		517	772
Comptes de régularisation		297	420
Fonds étrangers à court terme		2 357	3 184
Fonds étrangers		7 147	8 669
Passifs détenus en vue de la vente	31	2	
Total des passifs		11 861	14 508

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2013	272	4 323	1 017	- 33	- 654	863	5 788	51	5 839
Résultat net de la période						- 879	- 879	- 23	- 902
Autre résultat				3	- 26	- 91	- 114	- 1	- 115
Résultat global				3	- 26	- 970	- 993	- 24	- 1 017
Attribution depuis la prime dans la réserve de bénéfices		- 54				54	0		0
Distribution de dividendes						- 54	- 54	- 9	- 63
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 48	- 48		- 48
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						- 4	- 4	5	1
Fonds propres 31.12.2014	272	4 269	1 017	- 30	- 680	- 159	4 689	23	4 712

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 30 avril 2015 pour l'exercice 2014 un dividende avec droit d'option de 2,00 CHF (exercice précédent: dividende de 2,00 CHF en espèces) par action nominative. Ceci correspond à une distribution de 54 millions de CHF (exercice précédent: 54 millions de CHF) qui peut être acquise selon le choix de l'actionnaire en actions (souscription de nouvelles actions nominatives d'Alpiq Holding SA d'une valeur nominale de 10 CHF) ou sous la forme d'un versement en espèces. Des informations détaillées sont fournies à la page 172 «Proposition du Conseil d'administration».

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2012	272	4 377	0	-59	-681	783	4 692	125	4 817
Résultat net de la période						22	22	-4	18
Autre résultat				26	27	86	139	2	141
Résultat global				26	27	108	161	-2	159
Attribution depuis la prime dans la réserve de bénéfices		-54				54	0		0
Distribution de dividendes						-54	-54	-11	-65
Levée de capital hybride			1 017			-12	1 005		1 005
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						-16	-16		-16
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0	-61	-61
Fonds propres 31.12.2013	272	4 323	1 017	-33	-654	863	5 788	51	5 839

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2014	2013
Résultat avant impôts sur le revenu		- 1 025	4
Adaptations concernant:			
Prestations propres activées	4	- 3	- 72
Amortissements et dépréciations	7	985	510
Bénéfices/ pertes sur la vente d'actifs immobilisés		- 7	- 8
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	14	173	126
Résultat financier	8	179	149
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		- 5	
Variation des provisions (hors intérêts)	20	281	- 7
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		- 65	- 14
Variation des instruments dérivés		- 21	9
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances/ passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		23	83
Autres recettes/ dépenses financières		- 43	- 11
Impôts sur le revenu payés		- 58	- 99
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		414	670
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	11, 12	- 111	- 179
Cessions		30	16
Filiales			
Acquisitions	29	- 25	- 9
Cessions	30	- 3	296
Entreprises associées			
Investissements	14	- 86	- 4
Cessions		7	280
Autres immobilisations financières à long terme			
Investissements	15	- 11	- 2
Cessions/ remboursements		83	6
Variation des dépôts à terme		30	- 547
Investissements dans des titres/ cession de titres			47
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières		61	36
Intérêts reçus		18	17
Flux de trésorerie des activités d'investissement		- 7	- 43

En millions de CHF	Note	2014	2013
Distribution de dividendes		- 54	- 54
Distributions de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		- 9	- 11
Nouveaux engagements financiers		342	26
Remboursement des engagements financiers		- 1 309	- 941
Levée de capital hybride	19		1 005
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisés dans les fonds propres sans effet sur le résultat	19	- 48	- 16
Intérêts payés		- 147	- 174
Flux de trésorerie des activités de financement		- 1 225	- 165
Différences issues des conversions en devises		- 8	3
Variation des liquidités		- 826	465
Etat:			
Liquidités au 1.1.		1 741	1 276
Liquidités au 31.12.		915	1 741
Variation		- 826	465

Les valeurs susmentionnées incluent également les flux de trésorerie des actifs et passifs détenus en vue de la vente.

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables principaux

Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq se basent sur les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que sur les directives d'interprétation (IFRIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et ont été établis en conformité avec la législation suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur valeur de marché. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 6 mars 2015. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2015.

Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Les normes ou interprétations IFRIC suivantes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre des International Financial Reporting Standards (IFRS) et ont été appliquées par le Groupe Alpiq:

- Amendements IAS 32: Compensation des actifs/passifs financiers (1^{er} janvier 2014)
- Amendements IAS 39: Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 21: Taxes prélevées par une autorité publique (1^{er} janvier 2014)

L'application des normes et interprétations, qu'il s'agisse de nouveautés ou de révisions, n'a pas d'incidence majeure sur les comptes consolidés.

En outre, les données comparatives reprises de l'exercice précédent qui ont subi des modifications dans la présentation du rapport actuel ont été, le cas échéant, reclassifiées ou complétées dans le compte de résultat consolidé et le bilan consolidé ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés. Les points essentiels ont été expliqués. Les changements dans la présentation comprennent également des adaptations de désignations organisationnelles.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les nouvelles normes et les modifications suivantes, qui concernent Alpiq :

- Amendements IAS 19: Cotisations des employés (1^{er} juillet 2014)
- IFRS 9: Instruments financiers (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 14: Comptes de report réglementaires (1^{er} janvier 2016)
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (1^{er} janvier 2017)

Alpiq n'a procédé à aucune application anticipée des normes et interprétations, qu'elles soient nouvelles ou révisées.

Les incidences éventuelles de la future mise en œuvre des normes IFRS 9 et 15 sont en cours d'étude. L'application des autres normes et interprétations, qu'il s'agisse de nouveautés ou de révisions, ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur les comptes consolidés.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA domiciliée en Suisse et de ses filiales. Les comptes annuels des filiales ont été établis pour le même exercice que celui de la société mère et sur la base de normes comptables uniformisées. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe Alpiq. Ces entreprises sont intégrées dans le périmètre de consolidation à partir de la date d'acquisition. Elles sont déconsolidées, i.e. passées au bilan sous «Participations dans les entreprises associées» ou «Participations financières» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises est publiée dans la note 14 en annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux directives d'IAS 39, toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur valeur de marché dans les actifs immobilisés sous «Participations financières».

Le périmètre de consolidation englobant toutes les sociétés significatives est présenté à partir de la page 152. Y figurent la méthode de consolidation utilisée ainsi que des informations complémentaires.

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses, monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle à la date de clôture du bilan. Les variations issues des conversions en devises qui en découlent sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés étrangères du Groupe pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans la

société étrangère concernée. Les variations de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat global au titre des variations issues des conversions en devises et inscrites au compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de la société étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les variations issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat global. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées/centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les variations issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion :

Unité	Date de référence 31.12.2014	Date de référence 31.12.2013	Moyenne 2014	Moyenne 2013
1 USD	0,990	0,890	0,915	0,927
1 EUR	1,202	1,228	1,215	1,231
100 CZK	4,336	4,476	4,411	4,739
100 HUF	0,381	0,413	0,394	0,415
100 NOK	13,298	14,679	14,549	15,799
100 PLN	28,138	29,550	29,030	29,332
100 RON	26,823	27,457	27,332	27,857

Transactions entre sociétés du Groupe

Les prestations entre les sociétés du Groupe sont facturées au prix du marché ou selon le prix convenu par contrat. L'électricité produite par les centrales partenaires est facturée aux actionnaires au prix de revient, sur la base des contrats de partenariat existants.

Chiffres d'affaires

Les chiffres d'affaires résultant des livraisons et prestations sont enregistrés dans le compte de résultat une fois la prestation réalisée. Les transactions d'énergie conclues à des fins commerciales et réalisées dans le but de tirer parti de la volatilité des prix du marché à court terme sont intégrées dans le chiffre d'affaires selon la méthode nette (enregistrement du résultat commercial net). Le chiffre d'affaires généré par les mandats de fabrication est en principe pris en compte sur la base de la méthode «percentage of completion», selon laquelle les produits enregistrés correspondent à l'avancement du mandat de fabrication.

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante. La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés.

Les impôts différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et charges dans les comptes annuels et les comptes fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue à l'aide de la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte sur les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du

Groupe où ces différences ne s'annuleront pas dans un avenir prévisible et où le contrôle des décisions appartient au Groupe.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si la réalisation en est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan sont publiés.

Intérêts sur dettes financières

Les intérêts sur dettes financières sont en principe comptabilisés dans les charges de la période qui les concernent. Les intérêts sur dettes financières en relation directe avec l'acquisition ou l'établissement d'un actif qualifié sur une longue période sont portés à l'actif, et ce, à hauteur du montant effectivement acquitté au cours de la période allant du début de l'acquisition (ou de la construction) jusqu'à la mise en service de l'installation.

Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Un actif est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouverte par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible pour la vente et celle-ci doit être hautement probable dans les 12 mois qui suivent. Il en est de même pour un groupe d'actifs (groupe détenu en vue de la vente) et pour les dettes directement liées à ce groupe, dans la mesure où elles doivent être cédées ensemble dans le cadre d'une transaction unique.

Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, les actifs et passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. La durée de l'amortissement dépend de la durée d'utilité économique estimée pour chaque catégorie d'immobilisation, respectivement de la date d'expiration des concessions des centrales. Les amortissements sont comptabilisés de façon linéaire. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs est comprise dans les fourchettes suivantes :

Bâtiments	30 – 60 ans
Terrains	uniquement en cas de dépréciation
Centrales	20 – 80 ans
Installations de transport	15 – 40 ans
Installations d'exploitation/véhicules	3 – 20 ans
Installations en cours de construction	dans la mesure où une dépréciation a déjà été identifiée

L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de la prestation.

Les coûts des entretiens réguliers ou ponctuels sont intégrés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, à condition que les critères déterminants pour une comptabilisation à l'actif soient satisfaits. Les réparations, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments et sites d'exploitation sont directement comptabilisés dans les charges.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa valeur comptable lors de sa cession ou lorsque l'on n'en attend plus aucune utilité économique. Les profits ou pertes découlant des cessions d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces ainsi que la valeur de marché des actifs cédés, de même que les engagements souscrits ou acceptés à la date de transaction. L'actif net acquis, qui se compose des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé à sa valeur de marché. Les frais découlant du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100%, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à la valeur de marché, soit à la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles le Groupe Alpiq détient des options (options call) ou en octroi (options put vendues) ne sont toutefois enregistrées comme participations ne donnant pas le contrôle que si le prix de l'exercice correspond à la valeur de marché. Les options call concernées sont inscrites au bilan à la valeur du marché et les options put à la valeur actuelle du prix d'exercice.

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est traitée au sein du Groupe comme pure transaction de fonds propres. La différence éventuelle entre le prix d'achat et les actifs nets acquis est compensée avec la réserve de bénéfices.

Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la valeur de marché de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de valeur de marché de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société. Le goodwill n'est pas amorti, mais la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la valeur de marché proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à la valeur d'acquisition et de fabrication, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

En règle générale, la distinction est faite entre actifs à durée d'utilité déterminée et actifs à durée d'utilité indéterminée. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique et leur déprécia-

tion est évaluée lorsqu'il existe des signes allant en ce sens. La période et la méthode d'amortissement sont vérifiées au moins à la clôture de chaque exercice. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant actuellement au bilan se situe dans une fourchette de 2 à 14 ans.

Droits de prélèvement d'énergie

Les droits de prélèvement d'énergie figurent au bilan parmi les immobilisations incorporelles. Ils comprennent les paiements anticipés de droits de prélèvement d'énergie à long terme, y compris les intérêts portés à l'actif. Les amortissements sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectuent à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat.

Le poste englobe également des contrats de prélèvement d'énergie à long terme, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont contrôlées au moins une fois par an, afin de détecter les signes d'une éventuelle dépréciation. Une évaluation est notamment réalisée lorsque des circonstances ou événements particuliers augmentent la probabilité d'une surévaluation des valeurs comptables. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, un amortissement est effectué sur la valeur réalisable.

Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la valeur de marché, déduction faite des frais de cession, et la valeur utile d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur utile est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise par le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements ordinaires.

L'évaluation annuelle de la stabilité de la valeur fait l'objet d'un contrôle centralisé au sein du Groupe.

Dépréciations du goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées. Celles-ci correspondent généralement aux activités de vente, de service et de production identifiables sur le plan régional. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire le montant le plus élevé entre la valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur utile) est inférieure à sa valeur comptable, on procède à une dépréciation de la valeur comptable. La méthode appliquée pour les évaluations de dépréciation des unités génératrices de trésorerie est publiée dans la note 13.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni une joint-venture d'Alpiq. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20%. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants – tels que le Conseil d'administration – et qu'il participe à la politique commerciale et financière ou lorsque s'échangent des

informations relatives au marché. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50 % ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Un partenariat désigne le contrôle commun (joint control) d'une coentreprise (joint-venture) ou d'une activité commune (joint operation). La distinction s'établit sur la base des droits et obligations concrets des parties associées concernant les actifs et passifs (revenus et charges) liés au partenariat. Dans le cas d'activités communes, les actifs, passifs, revenus et charges sont enregistrés de manière proportionnelle, tandis que les joint-ventures sont intégrées dans la comptabilité du Groupe selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises associées et des joint operations sont en principe établis selon des méthodes comptables et d'évaluation uniformisées. Lorsque des normes de comptabilité différentes sont utilisées dans les comptes locaux, l'entreprise procède à un réajustement avec les IFRS.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement de carburants (gaz et charbon) pour la production d'énergie et de matériaux pour les prestations d'exploitation. Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat directement imputable, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'acquisition englobent la totalité des dépenses générées par l'achat et par le transport jusqu'à l'entrepôt. Les coûts de fabrication englobent tous les frais de matériel et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux liés au transport, au stockage et au conditionnement des stocks.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IAS 17. Les transactions pour lesquelles le Groupe Alpiq, en tant que preneur, assume l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un actif et découlant de l'utilisation de l'objet du contrat, dont la propriété économique lui est par conséquent attribuée, sont traitées comme des opérations de location-financement. Dans le cas d'une opération de location-financement, au début du contrat de location, l'objet loué est comptabilisé à l'actif à sa valeur de marché (c.-à-d. à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location) et un passif correspondant est porté au bilan. Les engagements découlant de la location-financement sont inscrits au bilan dans les passifs financiers à court et long termes.

L'objet du crédit-bail est amorti sur sa durée d'utilité économique. Si, au début des rapports de crédit-bail, il n'est pas établi avec certitude que la propriété sera transférée au Groupe Alpiq, l'immobilisation corporelle doit être amortie sur la plus courte des deux périodes, entre la durée du contrat et la durée d'utilisation. Le passif est repris dans les périodes suivantes en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de crédit-bail pour lesquelles le Groupe Alpiq n'assume pas l'ensemble des avantages et des risques découlant de l'utilisation de l'objet loué sont toutes traitées comme des contrats de location simple et ne sont pas inscrites au bilan. Les paiements sont comptabilisés dans les charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location. A l'heure actuelle, les opérations de crédit-bail du Groupe Alpiq sont globalement insignifiantes.

Mandats de fabrication

Les mandats de fabrication spécifiques aux clients dans le secteur des services énergétiques sont enregistrés selon la méthode du «percentage of completion». Le montant figurant à l'actif est présenté dans les postes «Créances» et

«Chiffres d'affaires net». Le degré de fabrication est indiqué en fonction des prestations fournies, respectivement selon les charges encourues. Les frais de mandat sont enregistrés en tant que charges de la période où ils sont générés.

Pour les mandats ou groupes de mandats pour lesquels le degré de fabrication ou le résultat ne peut être estimé en toute fiabilité, seule la partie des frais de mandat qui sera probablement recouvrable est comptabilisée. Les pertes escomptées sur les mandats de fabrication sont couvertes par des corrections de valeur ou des provisions. En cas de comptabilisation de mandats en cours, seuls sont pris en compte, en tant que revenus des mandats, les revenus contractuels ou les compléments que le donneur d'ordre a confirmés par écrit.

Provisions

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables au jour de clôture du bilan et qui reposent sur les événements passés pour lesquels la satisfaction des engagements semble vraisemblable alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé selon la meilleure estimation possible des sorties de liquidités à escompter.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur des sorties de liquidités escomptées au jour de clôture du bilan. Dans ce contexte, les provisions sont vérifiées chaque année à la date de clôture du bilan et adaptées en tenant compte des évolutions récentes. Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts qui reflètent les attentes actuelles du marché en ce qui concerne l'effet des intérêts ainsi que les risques spécifiques à ce passif.

Traitement des droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission de CO₂ accordés sont enregistrés lors du premier calcul à la valeur nominale (zéro). Les droits d'émission de CO₂ acquis pour la production de l'entreprise sont comptabilisés à leur coût dans les immobilisations incorporelles lors du premier calcul. Un engagement est enregistré lorsque l'émission de CO₂ dépasse les droits d'émission accordés et achetés. Un tel engagement est porté au bilan à concurrence du volume des droits d'émission acquis aux coûts correspondants. La part dépassant le quota des droits d'émission de CO₂ est enregistrée à la valeur de marché au jour de clôture du bilan. Les modifications survenues dans l'engagement sont comptabilisées dans les charges liées à l'énergie.

Lorsque des droits d'émission sont par exemple négociés dans le but d'optimiser le portefeuille énergie, le volume est évalué à sa valeur de marché au jour de clôture du bilan et comptabilisé dans les stocks.

Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales.

Dans les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading ainsi que pour les fonctions du Group Center, les sociétés du Groupe en Suisse bénéficient d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal qui satisfait aux caractéristiques d'un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Les sociétés d'Alpiq InTec en Suisse sont affiliées à une institution de prévoyance juridiquement autonome qui est réassurée en totalité. En conséquence, les plans de prévoyance correspondants sont classés comme étant à primauté de prestations selon IAS 19. Les employés des sociétés étrangères sont assurés par des institutions sociales nationales qui satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations définies selon IAS 19.

Le système de prévoyance du Groupe Kraftanlagen en Allemagne sert exclusivement au mode d'exécution de l'acceptation directe. Il n'existe pas d'institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les engagements découlant des plans de prévoyance sont constitués dans le bilan de la société. Ces engagements découlant des plans de prévoyance se mesurent en fonction des évaluations actuarielles de l'engagement de prévoyance existant opérées chaque année. Les prestations de prévoyance sont directement versées par la société. Selon les principes d'IAS 19, une acceptation directe de la prévoyance s'appelle en droit allemand un «unfunded plan» et figure au bilan en tant que passif. Etant donné qu'il n'existe pas d'actifs spécifiques pour satisfaire à l'engagement, les versements effectués sont portés au bilan en contrepartie des engagements découlant des plans de prévoyance.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Pour la prise en compte de la mortalité, des tables de mortalité par génération sont utilisées. Celles-ci se basent sur les dernières études de mortalité disponibles auprès de la majorité des caisses de pension de droit privé et tiennent compte de l'évolution future de la mortalité. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe. Le résultat d'actualisation net est inscrit directement dans les charges/produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ou existants pour lesquels les sorties de liquidités sont jugées peu probables ne sont pas comptabilisés au bilan. En revanche, le montant de l'engagement existant au jour de clôture du bilan est publié en tant que passif éventuel en annexe aux comptes consolidés.

Information sectorielle

Les secteurs devant faire l'objet de rapports selon IFRS 8 englobent les trois domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, le résultat du segment (EBITDA, EBIT) est le paramètre déterminant pour la gestion et l'évaluation interne du Groupe Alpiq. Outre les coûts de production et d'achat d'énergie, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels (y compris les prestations de personnel et de service). Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes comptables, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les dépôts à terme, les titres, les instruments financiers dérivés, les participations financières, les créances ainsi que les engagements financiers à court et long termes.

Actifs et passifs financiers

Selon les directives en vigueur d'IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis comme suit et évalués de la même manière dans chaque catégorie :

- actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente et
- autres engagements financiers.

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction sauf pour les actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat). Un achat ou une vente normalisé d'actifs financiers sera comptabilisé à la date de règlement.

Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement acquis dans l'optique de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme. Les produits dérivés sont également considérés comme des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. En outre, des actifs et passifs financiers ou des dettes peuvent être affectés à cette catégorie si les critères d'IAS 39 sont remplis.

Les instruments financiers dérivés de l'activité énergétique détenus à des fins de transaction sont portés au bilan à la juste valeur après la comptabilisation initiale, et les fluctuations de valeur sont présentées dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Les quelques postes pour lesquels il n'existe pas de prix de marché liquide sont évaluées sur la base d'une courbe de prix modèle. Les autres produits dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments financiers appartenant à cette catégorie sont donc présentés à leur juste valeur et la variation de valeur est comptabilisée dans les produits financiers (charges financières).

Les participations financières pour lesquelles les décisions d'investissement ou de désinvestissement s'effectuent en fonction de l'évolution de la juste valeur sont affectées à la catégorie d'évaluation «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat». Cette répartition est conforme à la politique des risques financiers du Groupe Alpiq.

Les titres comportent des postes détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Tous les titres sont comptabilisés à leur juste valeur. Concernant les titres détenus à des fins de transaction, les variations de valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat pour la période sous revue.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'évaluation ultérieure s'effectue en principe au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif ou le passif financier est décomptabilisé ou déprécié.

Les liquidités entrent également dans la catégorie «Prêts et créances». Elles englobent les comptes bancaires, les comptes postaux, les dépôts à vue et les dépôts à terme qui présentent une échéance inférieure à 90 jours lors de la première comptabilisation.

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les créances résultant des livraisons et prestations à des clients qui sont également des fournisseurs sont compensées par les engagements résultant des livraisons et prestations pour autant que des accords de netting aient été conclus et que le paiement s'effectue net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les autres actifs financiers sont classés dans les «Actifs financiers disponibles à la vente». Pour ces postes, les corrections de valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente sans effet sur le compte de résultat.

Autres engagements financiers

Les autres engagements financiers incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées aux coûts amortis ainsi que les régularisations dans le temps.

Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers

A chaque date de clôture de bilan, on détermine s'il existe une indication de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Concernant les actifs qui ont été comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de la perte éventuelle doit être comptabilisé au compte de résultat. Une dépréciation d'actif comptabilisée lors d'une période antérieure sera extournée au compte de résultat pour autant que la perte de valeur n'existe plus ou ait diminué. L'extourne s'effectue à concurrence de la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation.

Concernant les actifs comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Les pertes sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte (différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle) doit être transférée des fonds propres au résultat. Contrairement aux instruments d'emprunt, une éventuelle reprise ultérieure de valeur des instruments de fonds propres ne sera pas comptabilisée dans le résultat.

Comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting)

Alpiq utilise les produits dérivés de l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges).

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation du risque fait l'objet d'une analyse approfondie, l'effet de l'instrument est décrit, les objectifs et stratégies de son application sont formulés et son efficacité est évaluée, mesurée et documentée. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle. Le degré d'efficacité des relations de couverture pendant toute la période concernée est évalué en continu.

La partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est réputée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie du gain ou de la perte sans effet issue de l'instrument de couverture doit être comptabilisée en résultat.

Les montants prélevés dans les autres éléments du résultat global sont recomptabilisés dans le compte de résultat pour la période durant laquelle la transaction couverte exerce une influence sur le résultat.

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants jusque-là comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont virés dans le compte de résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou utilisé sans être ni remplacé ni renouvelé ou que les critères de comptabilisation de la relation de couverture ne sont plus réunis, les montants jusque-là enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés séparément au sein des fonds propres jusqu'à la réalisation de la transaction couverte.

Incertitudes relatives aux estimations

Hypothèses clés et sources principales d'incertitude relatives aux estimations

Selon les IFRS, la direction est tenue, lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, d'émettre des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs portés au bilan ainsi que sur les revenus et charges. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Elles servent de base à la comptabilisation des actifs et des passifs dont l'évaluation ne découle pas de données du marché. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les estimations et hypothèses sont revues en permanence. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Actualité de la valeur des actifs à long terme

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles (avec goodwill) et des participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées du Groupe Alpiq s'élève à 7,3 milliards de CHF (exercice précédent : 8,7 milliards de CHF) au 31 décembre 2014. Ces actifs font chaque année l'objet d'une évaluation de leur dépréciation. Pour déterminer une perte de valeur, il est procédé à un calcul des flux de trésorerie futurs attendus sur la base des chiffres et des estimations relatifs au développement du marché. La juste valeur ainsi calculée englobe en substance des estimations relatives aux prix de négoce sur les marchés à terme européens, aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR / CHF et EUR / USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations relatives aux facteurs externes sont vérifiées périodiquement avec des données et des analyses externes du marché. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Provisions

Le solde du poste «Provision pour les contrats générant des pertes» décrit sous la note 20 s'élève à 379 millions de CHF (exercice précédent: 108 millions de CHF) à la date de référence du 31 décembre 2014. Le poste comprend les engagements existants et les risques prévisibles à la date de référence du bilan qui sont liés à l'activité de négoce et de distribution d'énergie. La nécessité de constituer une provision a été établie sur la base d'une sortie probable de ressources en relation avec l'exécution du contrat. Evaluations et révisions sont effectuées à intervalles réguliers d'après la méthode DCF (discounted cash-flow) jusqu'à l'échéance des obligations contractuelles. L'évolution des prix du marché, les taux d'intérêt à long terme et les effets de la conversion dans une autre devise (EUR en CHF) font l'objet d'hypothèses et représentent de ce fait une source importante d'incertitudes. Il en découle parfois des ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution du marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer sur les engagements inscrits au bilan en ce qui concerne institutions de prévoyance en faveur du personnel. Les principales hypothèses sont présentées à la note 25.

2 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de crédit, de liquidité et de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de taux d'intérêt et risques de change). Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de crédit, de liquidité et de marché et leur respect est contrôlé. Elles sont contrôlées en permanence et elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour la protection de la valeur des centrales électriques. L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion du risque. En outre, il est assisté des domaines opérationnels, des domaines fonctionnels et des unités opérationnelles pour mener à bien sa mission. Le Risk Management coordonne les missions et le reporting avec la ligne hiérarchique jusqu'au niveau des responsables d'unité et veille à faire parvenir les rapports en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq dans ses activités liées à l'énergie. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux dans le domaine de l'énergie et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La politique des risques financiers définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Les unités compétentes gèrent leurs risques financiers dans le cadre de la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de réduire les risques financiers en tenant compte des coûts de couverture et des risques encourus à cet égard.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour celle-ci. A la date de clôture du bilan au 31 décembre 2014, la part de fonds propres s'est établie à 39,5% (exercice précédent: 40,2%). Sur la base des résultats présentés, la rentabilité n'est pas significative pour l'exercice sous revue ni pour l'année précédente.

Alpiq Holding SA applique le principe de l'obtention centralisée de capitaux tiers, la source de financement principale étant le marché suisse des capitaux. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des dettes financières du Groupe s'élevait à 77% (80%) au 31 décembre 2014. Le montant des engagements financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité bénéficiaire, notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds, afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net (1 939 millions de CHF) par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels (609 millions de CHF) est déterminant pour la gestion du capital. Sur la base des résultats présentés, le ratio pour 2014 est de 3,2 (exercice précédent: 2,6).

Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des objectifs qu'il a fixés.

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	Montant en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2014 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
				Ratio FP	Dettes nette / EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consortial	Dec. 17	400		x	x	x
Limite de crédit bilatéral	Juin. 15	50				x
Crédit bancaire bilatéral	Oct. 16	30	30			x
Limite de crédit bilatéral	Juin. 18	20		x		

Les obligations des financements susmentionnées sont analysées sur une base semestrielle. La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31.12.2014 sur la base des résultats IFRS après effets exceptionnels indiqués, à l'exception du ratio «dettes nette / EBITDA» pour le crédit consortial. Les banques consortiales qui y participent, respectivement l'agent, sont dont en droit de résilier le crédit consortial non utilisé au 31.12.2014. Alpiq a démarré les négociations avec les banques. Compte tenu de la liquidité importante au 31.12.2014, Alpiq n'attend pas d'incidences sur les activités opérationnelles.

Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2014	Juste valeur 31.12.2014	Valeur comptable 31.12.2013	Juste valeur 31.12.2013
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat					
Valeurs de remplacement positives des dérivés					
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		27	27	10	10
Dérivés de l'énergie		474	474	738	738
Participations financières	15	2	2	2	2
Total des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		503	503	750	750
Actifs financiers disponibles à la vente					
Participations financières	15	17	17	15	15
Total des actifs financiers disponibles à la vente		17	17	15	15
Prêts et créances					
Liquidités	18	915	915	1741	1741
Dépôts à terme		647	647	680	680
Créances résultant des livraisons et prestations	17	1270	1270	1578	1578
Autres créances financières	17	363	363	447	447
Prêts octroyés	15	77	77	326	326
Autres actifs à long terme	15	75	75		
Total des prêts et créances		3347	3347	4772	4772
Total des actifs financiers		3867	3867	5537	5537
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat					
Valeurs de remplacement négatives des dérivés					
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		100	100	84	84
Dérivés de l'énergie		417	417	688	688
Total des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		517	517	772	772
Autres passifs financiers					
Engagements résultant des livraisons et prestations de services	23	561	561	810	810
Emprunts obligataires		2549	2667	3288	3413
Prêts passifs		932	936	1153	1150
Autres passifs financiers (options put comprises)		466	466	415	415
Total des autres passifs financiers		4508	4630	5666	5788
Total des passifs financiers		5025	5147	6438	6560

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement noté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classifiés selon la hiérarchie d'évaluation suivante :

Niveau 1 : prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 : modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur

Niveau 3 : modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	27		27	
Dérivés de l'énergie	474		474	
Participations financières	19		19	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	100		100	
Dérivés de l'énergie	417		417	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	2 667	2 667		
Prêts passifs	936		936	

En millions de CHF	31.12.2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	10		10	
Dérivés de l'énergie	738		738	
Participations financières	17		17	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	84		84	
Dérivés de l'énergie	688		688	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	3 413	3 413		
Prêts passifs	1 150		1 150	

Durant les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, il n'a été procédé à aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 ni aucune reclassification depuis le niveau 3.

Les dérivés de devises et de taux d'intérêt et les dérivés de l'énergie sont des produits OTC relevant du niveau 2.

Les emprunts obligataires et les prêts passifs sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition amortis. La valeur de marché des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges / produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Compte de résultat 2014	Autre résultat 2014	Compte de résultat 2013	Autre résultat 2013
Bénéfices/ pertes nets				
Sur les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 49	- 2	- 24	14
Sur les prêts et les créances	- 8		- 7	
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	17		18	
Charges d'intérêts pour les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	- 132		- 157	

Durant l'exercice 2014, des corrections de valeur ont été effectuées sur les créances résultant des livraisons et prestations d'un montant de 13 millions de CHF (exercice précédent: 20 millions de CHF). Aucune correction de valeur n'a été faite sur d'autres instruments financiers. De plus amples informations sur la variation des corrections de valeur figurent dans le tableau «Corrections de valeur sur les créances résultant des livraisons et prestations».

Opérations de couverture (hedge accounting)

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2014, il y a des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable en Italie. Les financements de projets ont une échéance résiduelle de cinq à dix ans. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. La perte non réalisée de 19 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 14 millions de CHF) tenant compte de 5 millions de CHF d'actifs d'impôts différés (passifs d'impôts différés de 6 millions de CHF) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

Couverture de change

Les postes de change liés à la vente de capacités de production suisse en euros ont été couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'activités de devise à terme. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2015 et 2016. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. Le bénéfice non réalisé de 18 millions de CHF (exercice précédent: perte de 11 millions de CHF) tenant compte de 3 millions de CHF de passifs d'impôts différés (actifs d'impôts différés de 3 millions de CHF) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

La position des couvertures comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat en tenant compte des impôts différés se compose de la façon suivante :

En millions de CHF	Actifs 2014	Dettes 2014	Actifs 2013	Dettes 2013
Contrats à terme sur matières premières				- 4
Swaps de taux d'intérêt		- 34		- 15
Couverture de change	4		1	- 15

Les contrats à terme sur matières premières ont été réalisés en 2014. La réserve de couverture disponible dans les fonds propres de -4 millions de CHF a été reclassifiée dans le compte de résultat. Les montants saisis dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014 sont recomptabilisés dans le résultat, une fois la transaction effectuée. La partie inefficace des instruments de couverture directement saisie dans le compte de résultat a été insignifiante durant la période sous revue.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq. La gestion de ce risque dans les activités énergétiques concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume de négoce significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte tant les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie.

La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA-CCC) en fonction de leur probabilité de défaillance. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire.

Dans l'activité énergétique, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties satisfaisant aux critères de la «Group Risk Policy». Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Le risque de crédit dans le domaine Energy Services est géré et contrôlé de manière décentralisée. Il s'agit pour l'essentiel de la gestion des débiteurs. Un reporting complet contenant toutes les informations nécessaires pour évaluer les encours est périodiquement adressé à la direction opérationnelle locale.

Le risque de crédit maximal calculé s'élève à 3 867 millions de CHF au 31 décembre 2014 (exercice précédent: 5 537 millions de CHF). Pour une liste détaillée, nous renvoyons aux justes valeurs présentées dans le tableau «Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers». Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des positions minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'était à signaler au jour de clôture du bilan. Les liquidités et les dépôts à terme sont placés dans des banques qui sont au minimum notées A par une agence de notation internationale reconnue. Les placements sont limités en termes de montants, diversifiés et échelonnés dans le temps. Le contrôle des limites est effectué chaque mois ainsi qu'en cas d'événements particuliers. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des instituts de crédit.

Garanties et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Une partie significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. La présentation des créances et passifs en montants nets dans le bilan s'effectue uniquement s'il existe un droit de compenser les montants saisis de même que l'intention d'effectuer une compensation nette. Des sécurités supplémentaires, telles que garanties, règlements d'appels de marge ou assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire.

2014 : comptabilisation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	2 000	730	1 270
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	27		27
Valeurs de remplacement positives dérivés énergétiques	1 030	556	474
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 291	730	561
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	100		100
Valeurs de remplacement négatives dérivés énergétiques	974	556	418

Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques mais aussi les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. C'est pourquoi et compte tenu de leur constitution, les garanties ne peuvent pas être attribuées aux différents postes du bilan de manière judicieuse. L'ensemble du potentiel de netting du Groupe relatifs à tous les postes comptabilisés et non comptabilisés s'élève, au 31 décembre 2014, à 121 millions de CHF (exercice précédent: 270 millions de CHF), des sécurités ayant été fournies et reçues pour respectivement une valeur de 56 millions de CHF (119 millions de CHF) et 65 millions de CHF (151 millions de CHF).

2013 : comptabilisation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	2 553	975	1 578
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	10		10
Valeurs de remplacement positives dérivés énergétiques	1 654	916	738
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 785	975	810
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	84		84
Valeurs de remplacement négatives dérivés énergétiques	1 604	916	688

Corrections de valeur sur les créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur comptable avant correction de valeur	1312	1615
Part corrigée	41	37
Correction de valeur au début de l'exercice	37	31
Corrections de valeur supplémentaires	13	20
Décomptabilisation en raison de pertes	-8	-7
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	-1	-7
Correction de valeur à la fin de l'exercice	41	37

2014: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	1002	1	1	1001
Due depuis 1 - 90 jours	87	3	2	85
Due depuis 91 - 180 jours	15			15
Due depuis 181 - 360 jours	47	8	6	41
Due depuis plus de 360 jours	161	39	32	129
Total	1312	51	41	1271

2013: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	1314			1314
Due depuis 1 - 90 jours	117	1	1	116
Due depuis 91 - 180 jours	26	10	1	25
Due depuis 181 - 360 jours	56	39	21	35
Due depuis plus de 360 jours	102	14	14	88
Total	1615	64	37	1578

Pour l'exercice sous revue (comme pour l'exercice précédent), des créances résultant des livraisons et prestations non significatives ont été directement décomptabilisées en raison de l'existence d'un acte de défaut de biens pour lesquelles aucune correction de valeur n'avait été préalablement entreprise en l'absence de signes de dépréciation.

Les créances dues depuis plus de 360 jours concernent principalement un grand projet de construction d'installation. Les risques et baisses de revenus attendus sont corrigés par des avoirs. En outre, il existe en Italie des créances qui, du fait de la crise économique persistante, n'ont pu être réglées dans les délais. Alpiq est en contact étroit avec les débiteurs concernés. Des corrections de valeur ont été constituées pour couvrir les pertes attendues.

Pour les créances résultant des livraisons et prestations corrigées ainsi que pour celles échues et non corrigées, le Groupe Alpiq détient des sécurités (garanties bancaires) dont la juste valeur est estimée à 50 millions de CHF (exercice précédent: 77 millions de CHF). Concernant les postes n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur, rien n'indique, à la date de référence, que les débiteurs manqueront à leurs engagements.

Risque de liquidité

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidité. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou engagements significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en gérant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. L'unité Treasury & Insurance est responsable, au sein de Financial Services, de la gestion des liquidités à l'échelle du groupe. Sa mission consiste à planifier mois après mois, contrôler, mettre à disposition et optimiser les liquidités du Groupe.

Les échéances contractuelles des engagements financiers sont détaillées ci-après. Une sortie de trésorerie à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc significativement différer des échéances contractuelles.

Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants bruts lorsque la réalisation s'effectue par le biais de paiements bruts. Pour présenter le risque de liquidité effectif lié aux instruments dérivés, les entrées de trésorerie les concernant sont détaillées sur une ligne séparée au-dessus des sorties de trésorerie.

2014 : échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable						Mouvements financiers
		< 1 mois	1-3 mois	4-12 mois	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	561	-486	-67	-8			-561
Emprunts obligataires	2 221		-190	-208	-1 664	-774	-2 836
Prêts passifs	819	-2	-63	-80	-312	-617	-1 074
Autres passifs financiers	466	-30	-61	-272	-24	-79	-466
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	-16						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	57						
Entrées de fonds brutes		476	1 295	4 135	1 972		7 878
Sorties de fonds brutes		-464	-1 251	-3 891	-2 085		-7 691
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	-73						
Entrées de fonds brutes		163	118	460	287	9	1 037
Sorties de fonds brutes		-162	-116	-460	-319	-27	-1 084

2013 : échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable	Mouvements financiers					Total
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	810	- 640	- 162	- 5	- 3		- 810
Emprunts obligataires	3 288		- 231	- 364	- 2 121	- 979	- 3 695
Prêts passifs	1 153	- 2	- 15	- 28	- 492	- 809	- 1 346
Autres passifs financiers	415	- 33	- 66	- 295	- 7	- 56	- 457
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	- 24						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	50						
Entrées de fonds brutes		620	1 206	4 387	2 344		8 557
Sorties de fonds brutes		- 608	- 1 192	- 4 379	- 2 526		- 8 705
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 74						
Entrées de fonds brutes		292	307	245	74	26	944
Sorties de fonds brutes		- 292	- 307	- 254	- 112	- 35	- 1 000

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, aux taux d'intérêt et aux devises. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide de divers instruments financiers dérivés.

L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre d'une politique de risque définie à l'échelle du Groupe et qui fixe des règles concernant la prise de risque, leur mesure, leur limitation et leur surveillance. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect de ces limites de risques, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à de conditions très défavorables.

Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit également dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement.

Alpiq procède également, dans une mesure limitée, à des transactions de négoce portant sur des produits dérivés de l'énergie.

Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus sous forme de contrats à terme. Les valeurs de marché sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuel valables le jour du bilan. L'effet du risque de crédit sur les valeurs de marché n'est pas significatif.

Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risque prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy d'Alpiq. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les postes à risques sont surveillés conformément à la norme VaR (Value at Risk).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des revenus et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers.

Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence entre les taux d'inflation doit toutefois compenser ces variations à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela s'avère impossible ou possible uniquement partiellement, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter que ne s'ensuivent des fluctuations du résultat, on recourt dans la mesure du possible à la comptabilité des opérations de couverture.

Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les valeurs de marché sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuel valables le jour du bilan.

Risques de taux d'intérêt

Les engagements et actifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la politique sur les risques financiers, la liquidité est investie à des taux d'intérêt à court terme avec une échéance maximale de 365 jours. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs.

Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La valeur de marché est définie sur la base des flux de trésorerie convenus par contrat et actualisés à l'aide des taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq.

Les sensibilités se basent sur les instruments financiers comptabilisés à la date de référence du bilan.

Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change concernés ont été calculées à l'aide des valeurs historiques (1 an). Une fluctuation dotée d'un écart-type de +/- 1 autour de la moyenne ainsi calculée est considérée comme possible et réaliste. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1% de la courbe de taux sur la variation de la valeur de marché.

Concernant les produits dérivés énergétiques, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes : électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximum par rapport à la moyenne sont utilisés pour calculer les sensibilités avec un niveau de confiance de 99%.

Pour quantifier les risques individuels, on part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts.

En 2014, l'impact potentiel des produits dérivés de taux d'intérêt et des couvertures en devises étrangères sur les autres éléments du résultat global a été respectivement évalué à +/- 34 millions de CHF (exercice précédent: +/- 24 millions de CHF) et à +/- 4 millions de CHF (+/- 32 millions de CHF).

En millions de CHF	Variation +/- 2014	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu 2014	Variation +/- 2013	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu 2013
Risque lié aux prix de l'énergie	24,3 %	13,7	29,8 %	14,9
Risque de change EUR/CHF	1,9 %	1,4	4,3 %	4,6
Risque de change EUR/USD	5,9 %	13,6	7,1 %	22,6
Risque de change EUR/CZK	2,4 %	1,9	6,5 %	3,3
Risque de change EUR/HUF	6,4 %	0,9	7,7 %	3,2
Risque de change EUR/NOK	7,7 %	0,0	8,3 %	0,5
Risque de change EUR/PLN	4,9 %	0,2	6,3 %	2,1
Risque de change EUR/RON	3,2 %	0,2	4,9 %	0,1
Risque de change USD/CHF	6,5 %	0,5	8,6 %	0,3
Risque de taux d'intérêt	1,0 %	31,5	1,0 %	15,1

3 Dépréciations

Des dépréciations et des provisions sur l'exercice 2014 ont dû être effectuées, en raison du niveau des prix qui reste bas sur les marchés de gros et d'un contexte réglementaire difficile. L'évolution qui avait été prévue du prix de l'électricité et des marges a notamment entraîné des dépréciations pour les centrales hydroélectriques suisses ainsi que pour un projet de centrale suisse. Des provisions pour des contrats générateurs de pertes ont dû être constituées en complément, principalement pour le futur achat d'énergie auprès d'une centrale hydroélectrique suisse.

2014 : répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF		Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Centrales partenaires et autres entreprises associées	Autres immobilisations financières à long terme	Total
Production Suisse	Generation	6,0 %	4,6 %	109	179	262	141		691
Production Hongrie	Generation	16,5 %	8,0 %	22					22
Production Italie	Generation	10,4 %	6,8 %	23					23
Energies renouvelables Italie	Generation	10,8 %	6,4 %	18					18
Projets	Generation			113			1		114
Holding, Group Center	Group Center			2	4			1	7
Total des dépréciations sur actifs				287	183	262	142	1	875
Provisions pour les contrats générant des pertes									298
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹									-1
Total des dépréciations et provisions									1172

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2014 aux prix actuels du marché a entraîné une réduction des passifs inscrits au bilan.

Le montant recouvrable défini pour le contrôle du maintien de la valeur s'élève à 4,9 milliards de CHF pour la Production Suisse (immobilisations corporelles ainsi que centrales partenaires et autres entreprises associées). Le montant recouvrable utilisé s'élève à 0,2 milliard de CHF pour les contrats de prélèvement et de livraison attribués à la Production Suisse (immobilisations incorporelles).

Tous les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité.

Des informations relatives aux dépréciations sur la base de la classification en tant que «Actifs détenus en vue de la vente» sont contenues dans la note 31.

2013 : répartition des dépréciations et des reprises

En millions de CHF		Taux d'actua- lisation avant impôts	Taux d'actua- lisation après impôts	Immobi- liations corporelles	Immobi- liations incorporelles	Goodwill	Autres entreprises associées	Total
Production Suisse	Generation	6,2 %	4,8 %		150			150
Production Hongrie	Generation	13,3 %	8,7 %	20		13		33
Production République tchèque	Generation	7,8 %	6,7 %	- 115				- 115
Production Italie	Generation	8,7 %	6,1 %	38				38
Production France	Generation	5,7 %	5,7 %	19				19
Energies renouvelables Suisse	Generation	5,3 %	4,0 %	3				3
Energies renouvelables Italie	Generation	10,8 %	6,6 %		15		48	63
Energies renouvelables France	Generation	7,0 %	5,1 %		4			4
Energies renouvelables Bulgarie	Generation	8,3 %	7,8 %	37	10			47
Projets	Generation			15			8	23
Alpiq InTec	Energy Services				4			4
Holding, Group Center	Group Center			12	12			24
Total des dépréciations et reprises sur actifs				29	195	13	56	293
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹								- 18
Total des dépréciations et reprises								275

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2013 aux prix actuels du marché a entraîné une réduction des passifs inscrits au bilan.

4 Prestations propres activées

Sur l'exercice précédent, les prestations propres activées englobaient principalement les travaux concernant le projet de propre centrale K7 en République tchèque.

5 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2014	2013
Achat d'électricité de tiers	4 389	5 404
Achat d'électricité des centrales partenaires	517	533
Achat d'électricité des autres entreprises associées	13	17
Autres achats d'énergie	698	791
Charges de marchandises	745	789
Total avant provisions	6 362	7 534
Provisions	297	
Total	6 659	7 534

6 Charges de personnel

En millions de CHF	2014	2013
Salaires et traitements	669	659
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	40	46
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	2	2
Autres charges de personnel	110	101
Total	821	808

Effectif moyen

	2014	2013
Effectif, équivalents plein temps	7 468	7 294
Apprenants	549	513
Total	8 017	7 807

Effectif à la date de référence

	31.12.2014	31.12.2013
Effectif, équivalents plein temps	7 726	7 318
Apprenants	551	527
Total	8 277	7 845

7 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2014	2013
Amortissements sur immobilisations corporelles	203	184
Amortissements sur droits de prélèvement d'énergie	32	66
Amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	18	23
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	732	352
Reprises		-115
Total	985	510

Des informations relatives aux contrôles du maintien de la valeur sont fournies dans les notes 3 et 13.

8 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2014	2013
Charges financières		
Charges d'intérêts	-144	-143
Intérêts sur plans de prévoyance, provisions et autres passifs à long terme	-9	-12
Intérêts activés sur fonds étrangers		5
Autres charges financières	-41	-9
Effets liés aux taux de change	-3	-9
Total	-197	-168
Produits financiers		
Dividendes de participations financières	1	1
Produits d'intérêts	17	18
Total	18	19
Charges financières nettes	-179	-149

L'augmentation du poste «Autres charges financières» est imputable en substance aux frais de 27 millions de CHF au titre du rachat anticipé des emprunts.

9 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat

En millions de CHF	2014	2013
Impôts sur le revenu différés	32	-32
Total	32	-32

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2014	2013
Impôts sur le revenu courants	57	79
Impôts sur le revenu différés	-180	-93
Total	-123	-14

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2014	2013
Résultat avant impôts sur le revenu	-1 025	4
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (moyenne pondérée)	18,7%	275,0%
Impôts sur le revenu au taux attendu	-192	11
Éléments entraînant des augmentations/ réductions de charges:		
Incidence des charges fiscalement non déductibles ¹	90	47
Incidence des périodes antérieures	-3	-2
Incidence des revenus exonérés d'impôt ¹	-56	-46
Incidence de l'évaluation des reports de pertes	34	-22
Incidence des variations de taux d'imposition	3	-1
Autres incidences	1	-1
Total des impôts sur le revenu	-123	-14
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	12,0%	-350,0%

¹ Ces positions sont affectées par les effets des dépréciations.

En raison de la différence de participation de chacune des sociétés nationales au bénéfice et aux pertes dans le cadre du résultat global ainsi que des différences dans les taux d'imposition, le taux d'impôt sur les bénéfices est estimé à 18,7% (exercice précédent: 275,0%).

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Pertes fiscales et impôts actifs non encore utilisés	36	13
Autres actifs immobilisés	10	5
Actif circulant	12	4
Provisions et engagements	69	82
Total des impôts différés actifs en termes bruts	127	104
Immobilisations corporelles	365	427
Autres actifs immobilisés	517	628
Actif circulant	48	56
Provisions et engagements	79	98
Total des impôts différés passifs en termes bruts	1 009	1 209
Impôts différés passifs, nets	882	1 105
Impôts actifs inscrits au bilan	48	57
Impôts passifs inscrits au bilan	930	1 162

Au 31 décembre 2014, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 1 006 millions de CHF au total (1 185 millions de CHF) qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables.

Pour les actifs d'impôts différés, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 840 millions de CHF (1 160 millions de CHF). Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporelles déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 255 millions de CHF (45 millions de CHF).

Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après :

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Sur 1 an	20	7
Sur 2 – 3 ans	51	69
Après 3 ans	769	1 084
Total	840	1 160

10 Résultat par action

	2014	2013
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net en millions de CHF	- 879	22
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 51	- 32
Part des actionnaires d'Alpiq Holding dans le résultat net en millions de CHF	- 930	- 10
Nombre pondéré d'actions en circulation	27 189 873	27 189 873
Résultat par action en CHF	- 34,19	- 0,37

¹ Voir note 19

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

11 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	350	6 029	423	360	560	7 722
Variation du périmètre de consolidation					9	9
Investissements	2	18	7	30	34	91
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications	-5	357	19	2	-374	-1
Sorties	-31	-153	-4	-126		-314
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-1	-109	-7		-1	-118
Différences issues des conversions en devises	-2	-57		-2	-5	-66
Valeurs brutes au 31.12.2014	313	6 085	438	264	224	7 324
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	98	2 971	218	280	23	3 590
Variation du périmètre de consolidation				-1		-1
Amortissements ordinaires	7	155	16	25		203
Dépréciations		172		2	113	287
Sorties	-9	-152	-3	-124		-288
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-1	-104	-5			-110
Différences issues des conversions en devises	-1	-38		-2		-41
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	94	3 004	226	180	136	3 640
Valeurs nettes au 31.12.2014	219	3 081	212	84	88	3 684

Pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles, les dettes contractuelles enregistrées à la date de référence s'élèvent à 17 millions de CHF (exercice précédent: 21 millions de CHF).

Le Groupe Alpiq exploite un parc éolien qui est essentiellement financé par un contrat de crédit-bail à long terme. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues dans le cadre du crédit-bail s'élevait à 39 millions de CHF au 31 décembre 2014 (42 millions de CHF).

Comptes consolidés

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2012	347	5 176	414	422	231	6 590
Reclassification depuis les «Actifs disponibles à la vente» de l'exercice précédent		734		4	277	1 015
Variation du périmètre de consolidation	1	-6		-1	5	-1
Investissements	1	38	5	29	53	126
Prestations propres activées				2	63	65
Intérêts activés sur fonds étrangers (taux d'intérêt: 2,7%)					1	1
Reclassifications		62	8	-80	-70	-80
Sorties	-2	-8	-4	-17		-31
Différences issues des conversions en devises	3	33		1		37
Valeurs brutes au 31.12.2013	350	6 029	423	360	560	7 722
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2012	78	2 369	207	305	3	2 962
Reclassification depuis les «Actifs disponibles à la vente» de l'exercice précédent		475		3		478
Variation du périmètre de consolidation				-1		-1
Amortissements ordinaires	11	123	14	32	4	184
Dépréciations	7	110		12	15	144
Reprises		-115				-115
Reclassifications				-57		-57
Sorties	-1	-8	-3	-15	1	-26
Différences issues des conversions en devises	3	17		1		21
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	98	2 971	218	280	23	3 590
Valeurs nettes au 31.12.2013	252	3 058	205	80	537	4 132

Engagements de paiements découlant du crédit-bail:

En millions de CHF	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2014	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2013	Valeur actuelle 31.12.2014	Valeur actuelle 31.12.2013
Jusqu'à 1 an	4	4	4	4
De 2 à 5 ans	15	15	13	13
Plus de 5 ans	36	41	25	30
Total	55	60	42	47
Coûts de financement	-13	-13		
Valeur actuelle des paiements minimum au titre du crédit-bail	42	47	42	47

A la date de référence du bilan, la valeur actuelle des paiements minimaux au titre du crédit-bail s'élève à 42 millions de CHF (47 millions de CHF). Sur ce montant, 4 millions de CHF (4 millions de CHF) sont présentés dans les passifs financiers à court terme et 38 millions de CHF (43 millions de CHF) dans les passifs financiers à long terme.

12 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	1 500	715	498	2 713
Variation du périmètre de consolidation		19	3	22
Investissements			20	20
Prestations propres activées			2	2
Sorties			-19	-19
Différences issues des conversions en devises	-3	-1	-4	-8
Valeurs brutes au 31.12.2014	1 497	733	500	2 730
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	1 074	393	372	1 839
Amortissements ordinaires	32		18	50
Dépréciations	179	262	4	445
Sorties			-19	-19
Différences issues des conversions en devises	-3		-4	-7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	1 282	655	371	2 308
Valeurs nettes au 31.12.2014	215	78	129	422
Valeurs brutes au 31.12.2012	1 499	713	390	2 602
Reclassification depuis les «Actifs disponibles à la vente» de l'exercice précédent			3	3
Variation du périmètre de consolidation		1	3	4
Investissements			13	13
Prestations propres activées			4	4
Reclassifications			84	84
Sorties			-1	-1
Différences issues des conversions en devises	1	1	2	4
Valeurs brutes au 31.12.2013	1 500	715	498	2 713
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2012	857	380	245	1 482
Reclassification depuis les «Actifs disponibles à la vente» de l'exercice précédent			1	1
Amortissements ordinaires	66		23	89
Dépréciations	150	13	45	208
Reclassifications			57	57
Différences issues des conversions en devises	1		1	2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	1 074	393	372	1 839
Valeurs nettes au 31.12.2013	426	322	126	874

13 Contrôle du maintien de la valeur du goodwill

Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2014	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2014	Valeur comptable 31.12.2014	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2013	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2013	Valeur comptable 31.12.2013
Production Suisse				6,2%	4,8%	261
Distribution Europe centrale	9,4%	8,0%	12	7,5%	6,5%	13
Gestion de l'énergie	6,8%	6,5%	19			
Alpiq InTec	4,7%	4,1%	45	6,7%	5,7%	46
Groupe Kraftanlagen	5,8%	4,5%	2	8,5%	6,4%	2
Total			78			322

Dépréciation Production Suisse – Goodwill

Des informations relatives aux dépréciations du goodwill sont fournies dans la note 3.

Maintien de la valeur du goodwill

Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité. Les plans d'entreprise approuvés par le management pour les trois premières années sont utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité. Les plans d'entreprise ont été élaborés sur la base des chiffres historiques et des attentes actuelles du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0 % (exercice précédent: 2,0 %) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la moyenne à long terme escomptée par Alpiq. Les taux d'actualisation appliqués reflètent l'estimation actuelle du marché en ce qui concerne les risques spécifiques à attribuer aux unités génératrices de trésorerie.

14 Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2012	3 405	180	3 585
Investissements		208	208
Dividendes	-30	-5	-35
Part de résultat	-79	16	-63
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	33	15	48
Dépréciations	-8	-48	-56
Reclassifications	-1		-1
Sorties	-8	-2	-10
Différences issues des conversions en devises		1	1
Valeurs comptables au 31.12.2013	3 312	365	3 677
Investissements	86		86
Dividendes	-29	-30	-59
Part de résultat	-71	40	-31
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	-55	-5	-60
Dépréciations	-141	-1	-142
Reclassifications	-8	-4	-12
Sorties	-7		-7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-40	-262	-302
Valeurs comptables au 31.12.2014	3 047	103	3 150

Toutes les grandes centrales partenaires ainsi que les entreprises associées restantes sont évaluées selon des IFRS homogènes et intégrées aux comptes annuels consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En l'absence d'états financiers IFRS, des ajustements sont effectués.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, on utilise les dernières clôtures disponibles des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels.

2014: valeurs clés

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Ceux-ci sont inclus dans les valeurs clés et ont été extrapolés à 100 % pour les valeurs brutes de la part d'Alpiq présentées ici. Pour les sociétés disposant de sous-participations, la part d'Alpiq présentée peut en outre s'écarter de la part déterminée en vertu du droit des sociétés anonymes.

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale nucléaire de Leibstadt SA		Centrales nucléaires en participation S.A. (CNP)	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	3 165	1 899	1 137	443	3 191	1 277	8 946	1 524	1 535	512
dont immobilisations financières à long terme					1 710	687	1 574	513	5	2
Actif circulant	44	27	130	51	162	65	376	122	43	14
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	40	24	125	49	77	31	183	59		
Fonds étrangers à long terme	875	525	947	369	3 081	1 233	3 756	1 216	143	48
dont dettes financières à long terme	872	523	846	330	130	52	450	146	55	18
Fonds étrangers à court terme	190	114	80	31	144	57	180	58	75	25
dont dettes financières à court terme	120	72					50	16	50	17
Fonds propres	2 144	1 287	240	94	128	52	5 386	372	1 360	453
Revenus	172	103	4	2	379	152	518	168	280	93
Charges	-372	-223	-42	-17	-313	-126	-676	-162	-493	-164
Résultat net	-200	-120	-38	-15	66	26	-158	6	-213	-71
Autre résultat			-3	-1	-77	-31	-97	-22		
Résultat global	-200	-120	-41	-16	-11	-5	-255	-16	-213	-71
Dividendes versés		9				7		8		2

Les entreprises considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Un prix du marché n'est disponible pour aucune de ces sociétés.

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de prendre l'énergie correspondant à leur part de participation et de payer les dépenses annuelles au prorata (dont les taux d'intérêt et le remboursement des fonds étrangers). Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire directement concerné ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés.

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	4 049	1 126	440	137
dont immobilisations financières à long terme	38	5	8	3
Actif circulant	114	26	284	121
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	59	15	89	25
Fonds étrangers à long terme	1 366	310	271	83
dont dettes financières à long terme	1 295	302	153	39
Fonds étrangers à court terme	234	53	157	72
dont dettes financières à court terme	101	22		
Fonds propres	2 563	789	296	103
Revenus	329	74	335	134
Charges	- 367	- 90	- 302	- 119
Résultat net	- 38	- 16	33	15
Autre résultat	- 9	- 1	- 13	- 4
Résultat global	- 47	- 17	20	11

Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2014 à 517 millions de CHF (exercice précédent: 533 millions de CHF). Celles-ci relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

2013: valeurs clés

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale nucléaire de Leibstadt SA		Centrales nucléaires en participation S.A. (CNP)	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	3 391	2 034	885	345	3 211	1 287	9 140	1 531	1 799	600
dont immobilisations financières à long terme	11	6			1 562	628	1 426	467	5	2
Actif circulant	33	20	28	11	162	65	325	105	39	13
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	30	18	19	7	73	29	153	50	2	1
Fonds étrangers à long terme	995	597	647	252	3 104	1 241	3 736	1 209	189	63
dont dettes financières à long terme	992	595	646	252	129	52	500	162	105	35
Fonds étrangers à court terme	70	42	138	54	104	41	85	27	70	23
dont dettes financières à court terme			113	44			17	6	55	18
Fonds propres	2 359	1 415	128	50	165	70	5 644	400	1 579	527
Revenus	177	106	2	1	400	160	468	151	310	103
Charges	-218	-131	-6	-2	-384	-154	-673	-158	-453	-151
Résultat net	-41	-25	-4	-1	16	6	-205	-7	-143	-48
Autre résultat			20	8	28	12	25	8		
Résultat global	-41	-25	16	7	44	18	-180	1	-143	-48
Dividendes versés		9				7		8		2

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	4 884	1 262	2 714	934
dont immobilisations financières à long terme	47	6	2	1
Actif circulant	242	41	968	366
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	125	24	143	52
Fonds étrangers à long terme	1 804	375	1 787	613
dont dettes financières à long terme	1 716	364	1 598	541
Fonds étrangers à court terme	396	78	855	322
dont dettes financières à court terme	183	35	251	89
Fonds propres	2 926	850	1 040	365
Revenus	434	87	1 239	439
Charges	-478	-99	-1 195	-423
Résultat net	-44	-12	44	16
Autre résultat	23	5	37	15
Résultat global	-21	-7	81	31

15 Autres immobilisations financières à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Autres immobilisations financières à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2012	16	87	0	103
Investissements		248		248
Reclassifications	1	-3		-2
Sorties		-6		-6
Valeurs comptables au 31.12.2013	17	326	0	343
Investissements	1	10	75	86
Reclassifications	2	-3		-1
Sorties		-83		-83
Dépréciations		-1		-1
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-171		-171
Différences issues des conversions en devises	-1	-1		-2
Valeurs comptables au 31.12.2014	19	77	75	171

A fin avril 2014, Alpiq a cédé une tranche de 75 millions de CHF de la créance de prêt obtenue par Swissgrid SA dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, le prêt a été cédé sans le droit de conversion qui s'y rapporte contractuellement. Si certaines conditions se réalisent, Swissgrid SA peut, voire doit convertir le prêt en fonds propres. L'acheteur du prêt obtiendrait dans ce cas des parts de capitaux propres dans Swissgrid SA. Dans le cas d'une transformation du prêt, Alpiq est toutefois tenu, sur la base du contrat conclu avec l'acheteur du prêt, d'acquiescer toutes les parts des fonds propres dans Swissgrid SA résultant de la conversion pour un montant maximal de 75 millions de CHF. Ainsi, Alpiq a certes vendu le prêt, mais a par la même occasion pris un engagement d'un montant de 75 millions de CHF qui y est directement lié.

Sur la base des modalités contractuelles de la transaction, le prêt n'a pas pu être comptabilisé et reste dans les comptes d'Alpiq en tant que créances financières à long terme pour un montant de 75 millions de CHF. De plus, il existe une dette financière du même montant dans l'étendue de l'engagement pris par la vente. La dette est inscrite au poste «Autres engagements à long terme».

16 Stocks

A la date de référence, les stocks comprennent essentiellement les combustibles (gaz et charbon) avec une valeur comptable de 40 millions de CHF (exercice précédent: 39 millions de CHF) ainsi que des produits auxiliaires et d'exploitation d'un montant de 40 millions de CHF (54 millions de CHF).

17 Créances

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances résultant des livraisons et prestations	1 270	1 578
Paievements d'avance aux fournisseurs	44	68
Chiffre d'affaires avant facturation	18	18
Autres créances	363	447
Total	1 695	2 111

Les créances résultant des livraisons et prestations envers des clients qui sont également des fournisseurs sont compensées par les engagements résultant des livraisons et prestations pour autant que des accords de netting aient été conclus avec les contreparties et que le paiement s'effectue net. Les créances et engagements issus d'accords de netting et passés en compte se montent à 730 millions de CHF (exercice précédent: 975 millions de CHF).

Le chiffre d'affaires avant facturation des mandats de fabrication en cours est déterminé en fonction du degré d'avancement, déduction faite des acomptes facturés. Il se détaille comme suit:

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires avant facturation (brut)	974	1 091
Acomptes facturés de clients	- 956	- 1 073
Chiffre d'affaires avant facturation (net)	18	18

18 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Avoirs à vue	878	1 525
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	37	216
Total	915	1 741

Dans les avoirs à vue, aucune liquidité (exercice précédent: 5 millions de CHF) n'est liée aux prestations de garantie vis-à-vis de bourses de l'énergie, ni aux engagements relatifs aux retraites à temps partiel pour les collaborateurs.

19 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 271,9 millions de CHF (exercice précédent: 271,9 millions de CHF) se compose de 27 189 873 actions nominatives à 10 CHF (27 189 873 actions nominatives) et est entièrement libéré. Selon l'inscription au registre des actions, les sociétés suivantes sont actionnaires:

	Parts en % au 31.12.2014	Parts en % au 31.12.2013
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,38	31,38
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,00	25,00
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,63	13,63
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,12	7,12
Canton de Soleure	5,60	5,60
Aziende Industriali di Lugano (AIL)	2,12	2,12
IBAAarau (IBA)	2,00	2,00
Wasserwerke Zug (WWZ)	0,91	0,91
Public	12,24	12,24

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux.

Ce capital hybride d'un montant total de 1017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose toutefois du droit de résilier l'emprunt hybride public de manière anticipée, au plus tôt le 15 novembre 2018, et de le rembourser ensuite par tranches annuelles. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang à l'emprunt hybride détenu par les actionnaires principaux suisses. Le capital hybride est rémunéré au moyen d'un coupon de 5 % jusqu'à la première échéance de remboursement, le 15 novembre 2018. A partir de cette date, puis tous les cinq ans, le taux d'intérêt sera ajusté en fonction des conditions en vigueur sur le marché. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement aux actionnaires principaux suisses des intérêts sur le prêt hybride peut être suspendu selon la libre appréciation d'Alpiq, sans obligation ultérieure de paiement. Il est également possible de suspendre la rémunération de l'emprunt hybride public, mais dans ce cas, les intérêts ne sont prescrits qu'après trois ans.

Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2014 s'élèvent à 51 millions de CHF (32 millions de CHF). Les intérêts imputables à l'exercice, indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation légale de les payer, remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la part d'Alpiq Holding dans le résultat net, en tant que « Bailleur de fonds propres », pour le calcul du résultat non dilué par action.

Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 19 millions de CHF (16 millions de CHF) au 31 décembre 2014. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme un engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2014, les paiements d'intérêts se sont élevés à 48 millions de CHF au total (15 millions de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 33 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées comme étant sans effet sur les fonds propres (réserves de bénéfice).

20 Provisions

En millions de CHF	Provision pour les contrats générant des pertes	Provision pour restructurations	Provision pour démantèlement des centrales propres	Provision pour garanties	Autres provisions	Total
Etat des provisions à long terme au 31.12.2013	20	3	46	16	27	112
Provisions à court terme	88	14	1	4	6	113
Provisions au 31.12.2013	108	17	47	20	33	225
Dotation	308	10	1	1	18	338
Intérêts sur provisions			2			2
Utilisation	-14	-2		-1	-5	-22
Provisions non utilisées et dissoutes	-21	-4		-2	-8	-35
Reclassification			-1			-1
Différences issues des conversions en devises	-2					-2
Provisions au 31.12.2014	379	21	49	18	38	505
Déduction faite des provisions à court terme	-63	-19	-1	-3	-7	-93
Etat des provisions à long terme au 31.12.2014	316	2	48	15	31	412
Sorties de liquidités attendues						
Dans les 12 mois	-63	-19	-1	-3	-7	-93
Dans 1 à 5 ans	-315	-2	-10	-15	-28	-370
Après 5 ans	-1		-38		-3	-42
Total	-379	-21	-49	-18	-38	-505

La provision pour les contrats générant des pertes englobe les engagements en cours à la date de référence et les risques identifiables découlant de l'activité de négoce et de distribution d'énergie. Le poste couvre les engagements attendus en relation avec l'achat et la livraison d'énergie.

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés au cours des exercices précédents. La provision englobe les charges générées par la restructuration et qui ne sont pas en relation avec les activités poursuivies par le Groupe.

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés des engagements de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

La provision pour garanties concerne essentiellement le domaine Energy Services. La provision a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels.

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel ainsi que des risques d'exploitation généraux dont la survenue est jugée probable.

Les provisions importantes pour lesquelles la juste valeur est essentielle sont calculées à la valeur actuelle et rémunérées par le biais des charges financières.

21 Passifs financiers à long terme

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts obligataires	2 221	2 788
Prêts passifs	819	1 087
Total	3 040	3 875

Emprunts obligataires existants à la date de référence

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2014	Valeur comptable 31.12.2013
Alpiq Holding SA Valeur nominale 200 millions de CHF, taux fixe 3 %	2009/2014	10.02.2014	3,201		200
Alpiq Holding SA Valeur nominale 125 millions de CHF, taux fixe 2 7/8 % ¹	2006/2014	22.09.2014	3,107		125
Alpiq Holding SA Valeur nominale 25 millions de CHF, taux fixe 3 3/8 %	2008/2014	30.10.2014	3,559		25
Alpiq Holding SA Valeur nominale 150 millions de CHF, taux fixe 3 3/8 %	2008/2014	30.10.2014	3,600		150
Alpiq Holding SA Valeur nominale 174 millions de CHF, taux fixe 3 1/4 % ^{1, 2}	2008/2015	25.03.2015	3,476	174	249
Alpiq Holding SA Valeur nominale 154 millions de CHF, taux fixe 3 1/4 % ²	2009/2015	03.07.2015	3,434	154	249
Alpiq Holding SA Valeur nominale 176 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 % ²	2011/2016	20.09.2016	1,550	176	249
Alpiq Holding SA Valeur nominale 137 millions de CHF, taux fixe 4 % ²	2009/2017	10.02.2017	4,166	136	249
Alpiq Holding SA Valeur nominale 207 millions de CHF, taux fixe 2 % ²	2012/2017	13.04.2017	2,168	206	274
Alpiq Holding SA Valeur nominale 19 millions de CHF, taux fixe 2 % ²	2012/2017	13.04.2017	2,132	19	25
Alpiq Holding SA Valeur nominale 190 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 % ^{1, 2}	2006/2018	01.03.2018	2,788	189	248
Alpiq Holding SA Valeur nominale 120 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 % ²	2008/2018	30.10.2018	4,021	119	159
Alpiq Holding SA Valeur nominale 30 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 % ²	2008/2018	30.10.2018	4,018	30	40
Alpiq Holding SA Valeur nominale 500 millions de CHF, taux fixe 3 %	2009/2019	25.11.2019	3,181	496	494
Alpiq Holding SA Valeur nominale 225 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2011/2021	20.09.2021	2,399	223	223
Alpiq Holding SA Valeur nominale 200 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012/2022	16.05.2022	3,056	199	199
Alpiq Holding SA Valeur nominale 300 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014/2024	29.07.2024	2,710	298	
Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ³	2005/2017	26.10.2017	2,250	130	130

1 Emprunts obligataires d'Alpiq SA et d'Alpiq Suisse SA repris par Alpiq Holding SA dans le cadre du changement de débiteur effectué en décembre 2010.

2 Rachat partiel d'emprunts obligataires au 29 Juillet 2014

3 L'emprunt obligataire est évalué à sa valeur nominale; il ne s'écarte pas significativement des coûts amortis. Par conséquent, les taux d'intérêt nominaux et effectifs présentés sont identiques.

Comptes consolidés

La valeur de marché des emprunts obligataires à taux fixe existant à la date de référence s'élevait à 2 667 millions de CHF (exercice précédent: 3 413 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires émises, rapporté à leur valeur nominale, était de 2,76 % (2,86 %). Les emprunts obligataires avec des échéances résiduelles inférieures à 360 jours d'un montant de 328 millions de CHF (500 millions de CHF) sont comptabilisées à la date de référence du 31 décembre 2014 sous les passifs financiers à court terme. La valeur de marché correspondante s'élève à 331 millions de CHF (507 millions de CHF).

Fin juillet 2014, Alpiq a racheté des emprunts obligataires d'une valeur nominale de 543,4 millions de CHF et avec des échéances comprises entre 2015 et 2018. Simultanément, un nouvel emprunt obligataire de 300 millions de CHF, d'une durée de dix ans et assorti d'un taux d'intérêt de 2,625 %, a été placé sur le marché.

Prêts passifs

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Echéance résiduelle 1 à 5 ans	345	558
Echéance résiduelle plus de 5 ans	474	529
Total	819	1087

A la date de référence, la valeur de marché des prêts passifs s'élevait à 823 millions de CHF (1 091 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt moyen pondéré des prêts passifs, rapporté à leur valeur nominale, était de 2,31 % (2,17 %). Les prêts passifs avec des échéances inférieures à 360 jours et d'un montant de 113 millions de CHF figurent à la date de référence du 31 décembre 2014 sous les passifs financiers à court terme (66 millions de CHF).

22 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Vente d'options put	4	3
Autres engagements à long terme	161	85
Total	165	88
Echéances		
Dans 1 à 5 ans	136	26
Après 5 ans	29	62
Total	165	88

A fin avril 2014, Alpiq a cédé une tranche de la créance de prêt vis-à-vis de Swissgrid SA. L'engagement découlant de la vente, à hauteur de 75 millions de CHF, est compris dans le poste «Autres engagements à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 15.

23 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Engagements résultant des livraisons et prestations	561	810
Autres engagements	346	361
Acomptes reçus de clients	50	61
Total	957	1232

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont passés en compte sous «Créances pour livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement s'effectue lieu net. Les engagements et créances issus d'accords de netting et enregistrés s'élèvent à 730 millions de CHF (exercice précédent: 975 millions de CHF).

24 Transactions avec des parties liées

EOS Holding et EDFAI disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées». Les principes comptables énoncés en début de rapport ainsi que la note 14 expliquent les relations entretenues avec les entreprises associées et les centrales partenaires. Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 25.

2014 : volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	49	97	397
Autres revenus de prestations	65	66	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	- 517	- 13	- 391
Autres charges de prestations		- 4	
Résultat financier			
Produits d'intérêts	2	10	

2014: volume des postes ouverts à la date de référence avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	44	23	17
Créances financières à long terme	41		
Créances financières à court terme	11		
Autres créances	8		6
Actifs détenus en vue de la vente		171	
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	36	2	7
Autres engagements		8	8

Outre les versements de dividendes, des distributions ont été effectuées au cours de l'exercice 2014 en relation avec le prêt hybride aux actionnaires répondant au statut de parties liées. Des informations sur le capital hybride sont fournies dans la note 19.

Fin 2014, le Groupe Alpiq a conclu des accords contractuels régissant l'achat d'électricité avec des centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base « Cost-Plus » pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2014 représentent un volume de contrats de 85 TWh (exercice précédent: 32 TWh) et une valeur brute de 3 milliards de CHF (2 milliards de CHF).

Membres du Conseil d'administration et de la Direction aux postes clés

En 2014, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a reçu une indemnité d'environ 3,3 millions de CHF (4,1 millions de CHF). Comme pour l'exercice précédent, aucune indemnité à raison de longs rapports de travail n'a été versée. Durant la même période, les indemnités de la Direction générale se sont élevées à environ 5,5 millions de CHF (6,1 millions de CHF) dont environ 4,5 millions de CHF (5,4 millions de CHF) en indemnités courantes et environ 1 million de CHF (0,7 million de CHF) sur les prestations de prévoyance. Comme pour l'exercice précédent, aucune indemnité à raison de longs rapports de travail n'a été versée.

2013: volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	34	227	254
Autres revenus de prestations	39	16	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	- 533	- 17	- 302
Autres charges de prestations		- 17	- 2
Résultat financier			
Produits d'intérêts	2	3	
Charges d'intérêts			- 4

2013: volume des postes ouverts à la date de référence avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	10	4	11
Créances financières à long terme	41	122	
Créances financières à court terme	75		
Autres créances	17	18	8
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	19	4	7
Autres engagements	35	5	4

25 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations selon le compte de résultat

En millions de CHF	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période	40	41
Charges d'intérêts nettes des plans à primauté de prestations	6	8
Coût des services passés		5
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	46	54
dont coûts des services et charges administratives	40	46
dont charges d'intérêts nettes	6	8

Engagement lié à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	1 379	1 207
Juste valeur des actifs du plan	1 136	959
Engagement net lié à la prévoyance en faveur du personnel	243	248
dont plans de prévoyance suisses	142	148
dont plans de prévoyance allemands	101	100

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2014	2013
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	248	290
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	46	54
Charges liées à la prévoyance du personnel - autre résultat	57	-63
Cotisations de l'employeur	-106	-35
Autres		1
Effet des variations de change	-2	1
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	243	248

L'année passée, les collaborateurs assurés en Suisse dans les domaines opérationnels Generation et Commerce & Trading ainsi qu'au Group Center ont décidé, en matière de prévoyance, de changer de plan de primauté. En 2014, le versement dans la réserve pour fluctuations de valeur et lié au changement de primauté est compris dans le poste «Cotisations de l'employeur».

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2014	2013
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	1 207	1 175
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	28	26
Coût des services rendus au cours de la période	40	41
Cotisations des employés	19	19
Coût des services passés		5
Prestations versées	- 54	- 76
Variation du périmètre de consolidation	9	6
Réévaluations:		
Hypothèses financières	156	- 18
Hypothèses démographiques	- 10	27
Adaptations empiriques	- 19	
Autres	5	
Effet des variations de change	- 2	2
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	1 379	1 207

Au jour du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 14,8 ans (exercice précédent: 14,0 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2014	2013
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	959	885
Intérêts sur actifs du plan	22	18
Cotisations de l'employeur	106	35
Cotisations des employés	19	19
Prestations versées	- 54	- 76
Variation du périmètre de consolidation	9	5
Réévaluation des actifs du plan	70	72
Autres	5	
Effet des variations de change		1
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	1 136	959

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	23	26
Instruments de capitaux propres de tiers	512	354
Instruments d'emprunt de tiers	405	404
Fonds immobiliers	83	93
Autres placements	28	31
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	1 051	908
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	82	49
Autres placements	3	2
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	85	51
Montant de la juste valeur des actifs du plan	1 136	959

2014: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	1,05	2,20
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,79	2,70

2013: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	2,30	3,40
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	1,11	3,00

Pour les régimes suisses, le calcul de l'espérance de vie est effectué en appliquant les tables de génération LPP 2010 et, pour les régimes allemands, les barèmes 2005G du Prof. Heubeck.

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'engagement net au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-après récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des engagements à primauté de prestations.

En millions de CHF	2014	2013
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	- 49	- 43
Réduction 0,25 %	53	46
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	7	5
Réduction 0,25 %	- 6	- 5
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	45	34
Réduction d'une année	- 45	- 36

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

En millions de CHF	2015	2014
Cotisations de l'employeur	38	66
Cotisations des employés	20	19

26 Passifs éventuels et engagements de garantie

A la date de référence du bilan, les engagements liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis d'entreprises associées ou de tiers s'élevaient à 15 millions de CHF (exercice précédent: 12 millions de CHF). Alpiq est solidairement responsable pour tous les consortiums de travail ayant la forme d'entreprises simples auxquelles participent des sociétés du Groupe. Outre sa participation dans plusieurs entreprises simples, Alpiq est le chef de file du consortium Transtec Gotthard. Pour d'autres engagements en relation avec des centrales partenaires, se référer à la note 14.

27 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Aragona/IT, Alpiq Wind Italia S.r.l., Vérone/IT, En Plus S.r.l., Milan/IT, Enpower 3 S.r.l., Aragona/IT et Novel S.p.A., Milan/IT sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers y relatifs sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 194 millions de CHF (exercice précédent: 199 millions de CHF).

28 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq se base sur la structure d'organisation et de management interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'attention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon l'IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels, tels qu'ils figurent dans l'organigramme à la page 31. Ils sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats du segment (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes d'évaluation, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Le Groupe Alpiq exerce des activités dans les domaines opérationnels Generation (Production), Commerce & Trading et Energy Services (Services énergétiques):

- Le domaine opérationnel Generation englobe la production d'électricité, y compris les nouvelles énergies renouvelables, dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires en Suisse ainsi que dans toutes les unités de production étrangères en Bulgarie, France, Italie, Scandinavie, Espagne, République tchèque et Hongrie. Le domaine est complété par les services de réseau en matière de gestion de la charge.
- Le domaine opérationnel Commerce & Trading englobe la vente et la distribution d'énergie en Suisse, France, Italie, Pologne, République tchèque et Hongrie ainsi que dans d'autres pays d'Europe centrale. Les activités de négoce en Suisse et en Europe dans le domaine de l'électricité, du gaz et d'autres matières premières ainsi que celles portant sur les certificats sont rattachées à ce domaine opérationnel. Les revenus issus des centrales qui proviennent des activités d'optimisation et de négoce pour la Suisse et l'Europe de l'Ouest sont affectées au domaine opérationnel Generation.
- Le domaine opérationnel Energy Services regroupe les activités des deux groupes d'entreprises Alpiq InTec et Groupe Kraftanlagen. Alpiq InTec se concentre essentiellement sur la technique du bâtiment, de l'énergie et des transports en Suisse, en Italie et en République tchèque. Le Groupe Kraftanlagen est spécialisé dans la construction internationale de centrales et d'installations industrielles.

Il n'a été procédé à aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels en ce qui concerne les secteurs devant faire l'objet de rapports. Le rapprochement des résultats des domaines opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les résultats des unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Alpiq Holding SA, Group Center, sociétés financières) ainsi que les effets liés à la consolidation du Groupe. Il comprend les résultats des participations qui ne sont pas directement affectées aux domaines opérationnels présentés (participations financières et non stratégiques), les activités centrales du Groupe (qui englobent les domaines Financial Services et Management Services regroupés à l'échelle du Groupe), les effets et éliminations liés à la consolidation ainsi que les postes de charges et de produits non influençables au niveau des domaines opérationnels.

2014: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation	Commerce & Trading	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie / des mandats en cours	2 815	3 707	1 264	269	8 055
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	- 12	15			3
dont opérations propres					
dont opérations de couverture	- 12	15			3
Total du chiffre d'affaires net externe	2 803	3 722	1 264	269	8 058
Transactions internes	1 478	450	321	- 2 249	0
Total du chiffre d'affaires net	4 281	4 172	1 585	- 1 980	8 058
Autres produits	55	18	19	55	147
Total des produits d'exploitation	4 336	4 190	1 604	- 1 925	8 205
Coûts d'exploitation	- 3 710	- 4 194	- 1 500	1 808	- 7 596
Effets exceptionnels ¹	- 265	- 32			- 297
EBITDA avant effets exceptionnels¹	626	- 4	104	- 117	609
EBITDA	361	- 36	104	- 117	312
Amortissements	- 199	- 13	- 30	- 11	- 253
Effets exceptionnels ¹	- 726			- 6	- 732
EBIT avant effets exceptionnels¹	427	- 17	74	- 128	356
EBIT	- 564	- 49	74	- 134	- 673
Effectif à la date de clôture	737	278	6 871	391	8 277
Immobilisations corporelles	3 262	209	150	63	3 684
Immobilisations incorporelles	263	52	79	28	422
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	2 568	8	14	560	3 150
Total des actifs à long terme	6 093	269	243	651	7 256
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	- 50	- 8	- 12	- 11	- 81

1 Comprend des dépréciations et des provisions

Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur.

Les transactions financières du négoce d'énergie avec des tiers ouvertes au 31 décembre 2014 présentent un volume de contrats de 6,9 TWh (exercice précédent: 3,4 TWh). Les valeurs brutes des volumes de contrats s'élèvent au 31 décembre 2014 à 379,1 TWh (371,1 TWh), soit 16 milliards de CHF (17 milliards de CHF).

Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq.

2013 : informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation	Commerce & Trading	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie / des mandats en cours	2 882	5 001	1 577	- 65	9 395
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	- 46	25		- 4	- 25
dont opérations propres		5			5
dont opérations de couverture	- 46	20		- 4	- 30
Total du chiffre d'affaires net externe	2 836	5 026	1 577	- 69	9 370
Transactions internes	1 421	242	9	- 1 672	0
Total du chiffre d'affaires net	4 257	5 268	1 586	- 1 741	9 370
Autres produits	54	21	11	87	173
Effets exceptionnels ¹	11				11
Total des produits d'exploitation	4 322	5 289	1 597	- 1 654	9 554
Coûts d'exploitation	- 3 541	- 5 246	- 1 487	1 527	- 8 747
Effets exceptionnels ¹	- 9	- 9			- 18
EBITDA avant effets exceptionnels¹	770	43	110	- 127	796
EBITDA	772	34	110	- 127	789
Amortissements	- 233	- 13	- 27	- 24	- 297
Effets exceptionnels ¹	- 185		- 4	- 24	- 213
EBIT avant effets exceptionnels¹	537	30	83	- 151	499
EBIT	354	21	79	- 175	279
Effectif à la date de clôture	771	314	6 317	443	7 845
Immobilisations corporelles	3 659	216	160	97	4 132
Immobilisations incorporelles	893	54	77	- 150	874
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	3 113	2	9	553	3 677
Total des actifs à long terme	7 665	272	246	500	8 683
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	- 112	- 28	- 23		- 163

¹ Comprend des dépréciations, des reprises et des effets liés à la cession de parties de l'entreprise.

2014: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 592	1 421	1 034	765	345	333	245	1 323	8 058
Immobilisations corporelles	2 349	30	136	334	684	73		78	3 684
Immobilisations incorporelles	319	5	11	45	11			31	422
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	3 120			23				7	3 150
Total des actifs à long terme	5 788	35	147	402	695	73	0	116	7 256

2013: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 569	1 461	1 217	1 811	304	377	207	1 424	9 370
Immobilisations corporelles	2 626	35	139	419	734	108		71	4 132
Immobilisations incorporelles	763	5	11	51	3			41	874
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	3 646			23				8	3 677
Total des actifs à long terme	7 035	40	150	493	737	108	0	120	8 683

Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes par pays est imputé au domicile du client. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays».

29 Regroupements d'entreprises**2014: regroupements d'entreprises**

En 2014, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

- Domaine opérationnel Generation
7 avril 2014: 100 % dans Flexitricity Ltd., Edimbourg / UK
27 mai 2014: 100 % dans Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd / SE
- Domaine opérationnel Energy Services
4 avril 2014: 100 % dans Schwarz + Partner AG, Reinach BL / CH

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 32 millions de CHF. L'imputation provisoire au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	9
Immobilisations incorporelles	3
Impôts actifs sur le revenu différés	1
Liquidités	3
Autres actifs circulants	8
Autres engagements à court et long termes	-9
Impôts passifs sur le revenu différés	-2
Actifs nets acquis	13
Goodwill obtenu par acquisition	19
Cash-flow net issu de l'activité d'acquisition:	
Liquidités acquises des filiales	3
Coûts d'acquisition	-32
Dettes non encore payées	3
Cash-flows des exercices précédents	1
Cash-flow net	-25

Schwarz + Partner AG, Reinach BL/CH

Début avril 2014, Alpiq a repris Schwarz + Partner AG, Reinach BL/CH à 100%. La société opère dans les domaines des projets d'installation électrique et des services de communication.

Flexitricity Ltd., Edimbourg / UK

Début avril 2014, Alpiq a repris Flexitricity Ltd., Edimbourg / UK à 100%. La société est le leader du marché britannique pour le contrôle des services de réseaux. Elle exploite le plus grand réseau intelligent smart grid de Grande-Bretagne et offre des capacités de réserve à l'exploitant de réseau britannique National Grid.

Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd/SE

Fin mai 2014, Alpiq a repris Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd/SE à 100%. Il s'agit là d'une société de projet qui prévoit un parc éolien de 25 turbines éoliennes à Piteå.

Le goodwill acquis lors des transactions correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire que devraient générer les nouveaux marchés et domaines d'activité.

2013: regroupements d'entreprises

En 2013, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

- Domaine opérationnel Generation
2 décembre 2013: 100% dans Tormoseröd Vindpark AB, Karlstad/SE
2 décembre 2013: 100% dans Ytre Oppedal Kraftverk AS, Voss/NO
- Domaine opérationnel Energy Services
4 décembre 2013: 100% dans Liechti AG, Kälte-Klima-Energie, Frauenfeld/CH

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 10 millions de CHF. L'imputation au bilan a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Domaine opérationnel Generation	Domaine opérationnel Energy Services
Immobilisations corporelles	4	2
Immobilisations incorporelles		3
Liquidités		1
Autres actifs circulants		3
Autres engagements à court et long termes	-1	-2
Impôts passifs sur le revenu différés		-1
Actifs nets acquis	3	6
Goodwill obtenu par acquisition		1
Cash-flow net issu de l'activité d'acquisition:		
Liquidités acquises des filiales		1
Coûts d'acquisition	-3	-7
Cash-flow net	-3	-6

Tormoseröd Vindpark AB, Karlstad/SE

Début décembre 2013, Alpiq a repris Tormoseröd Vindpark AB, Karlstad/SE à 100%. Il s'agit d'une société de projet construisant des parcs éoliens de 13 turbines éoliennes à Tanum et Strömstad. Les coûts d'acquisition se sont élevés à 2,6 millions de CHF.

Ytre Oppedal Kraftverk AS, Voss/NO

Début décembre 2013, Alpiq a augmenté de 13,6% à 100% sa participation dans Ytre Oppedal Kraftverk AS, Voss/NO. La société développe une centrale au fil de l'eau de 2,8 MW à Gulen. Les coûts d'acquisition se sont élevés à 0,4 million de CHF.

Liechti AG, Frauenfeld/CH

Début décembre 2013, Alpiq a acquis une participation à 100% dans Liechti AG, Kälte-Klima-Energie à Frauenfeld/CH. Les coûts d'acquisition se sont élevés à 7 millions de CHF. En 2013, le chiffre d'affaires comme la contribution au bénéfice ont été négligeables. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Alpiq aurait augmenté de 8 millions de CHF et le bénéfice du Groupe de 1 million de CHF.

30 Cession de sociétés

Durant l'exercice sous revue, la société suivante a été vendue:

- Kraftszer Vállalkozási Kft., Budapest/HU

Les sociétés Società Elettrica Sopracenerina SA, Locarno/CH, Alpiq Netz AG Gösgen, Niedergösgen/CH, Alpiq Réseau SA Lausanne, Lausanne/CH, Madland Kraftverk AS, Billingstad/NO, K+M Fahrleitungstechnik GmbH, Issenbüttel/DE et Alpiq Csepli Erömu Kft., Budapest/HU ont été vendues au cours de l'exercice précédent.

A la date de la cession, les actifs et passifs s'élevaient à:

En millions de CHF	2014	2013
Immobilisations corporelles		854
Immobilisations incorporelles (goodwill compris)		95
Immobilisations financières		3
Impôts actifs sur le revenu différés		7
Liquidités	3	18
Autres actifs circulants	4	58
Passifs financiers à court et long termes		-88
Autres engagements à court et long termes	-6	-100
Impôts passifs sur le revenu différés		-13
Participations ne donnant pas le contrôle		-60
Actifs nets cédés	1	774

Flux de trésorerie net provenant de la cession

En millions de CHF	2014	2013
Liquidités de la filiale vendue	-3	-18
Prix de la cession		314
Flux de trésorerie net	-3	296

31 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le 26 mai 2014, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a décidé de céder le paquet global de la participation non stratégique dans Swissgrid SA. Ce paquet contient les actions Swissgrid ainsi que la créance de prêt obtenue dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension au début de l'année 2013 pour une valeur comptable totale de 499 millions de CHF. A fin 2014, Alpiq a cédé une première tranche du prêt d'un montant de 75 millions de CHF. Les participations dans Swissgrid SA seront transférées dans une filiale Alpiq autonome. Une cession de 49,9 % de cette filiale a déjà été convenue contractuellement, avec un closing au deuxième trimestre 2015, de même que pour une grande partie de la créance de prêt résiduelle à fin 2014. La participation résiduelle de 50,1 % ainsi que la créance de prêt résiduelle doivent également être vendues en 2015.

La Direction générale a décidé de céder plusieurs participations minoritaires non stratégiques ainsi qu'une filiale en 2015. Suite à cette décision, des dépréciations à hauteur de 41 millions de CHF ont dû être saisis pour certains actifs du domaine opérationnel Generation. Sur cette somme, 18 millions de CHF ont été inscrits dans le compte de résultat au poste «Amortissements et dépréciations» ainsi que 23 millions de CHF au poste «Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat». La valeur comptable, respectivement la valeur de marché déduction faite des frais de cession, des actifs concernés par les dépréciations est de 14 millions de CHF. Les évaluations ont été effectuées sur la base de flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow; WACC 4,6 %) et reposent sur des facteurs d'intrant qui ne proviennent pas de prix négociés sur les marchés actifs et sont donc à affecter au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation. Les autres actifs sont évalués à la valeur comptable et inférieurs à la valeur de marché déduction faite des frais de cession.

Au 31 décembre 2013, aucune société n'était notée au bilan en tant que «Actifs détenus en vue de la vente».

Actifs

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles	8	
Participations dans centrales partenaires et des autres entreprises associées	302	
Autres immobilisations financières à long terme	171	
Total des actifs détenus en vue de la vente	481	0

Passifs

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Impôts sur le revenu différés	1	
Comptes de régularisation	1	
Total des passifs détenus en vue de la vente	2	0

32 Evénements après la date de clôture du bilan

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle abandonnait le cours plancher de l'euro (EUR) par rapport au franc suisse (CHF) de 1,20. Le franc suisse a alors nettement gagné en valeur. Cette évolution du cours n'a pas d'impact sur les comptes consolidés 2014.

Certaines sociétés étrangères du Groupe utilisent l'EUR en tant que monnaie fonctionnelle. Comme Alpiq établit ses comptes annuels consolidés en CHF, l'affaiblissement durable de l'EUR se traduira à l'avenir par une baisse des résultats rapportés par ces sociétés étrangères du Groupe. De plus, une appréciation du CHF provoque un effet de conversion dans le poste «Autre résultat». Si l'EUR est déprécié d'1 % par rapport au CHF (date de référence: 31.12.2014), l'effet estimé de la conversion sera de - 2 millions de CHF sur l'EBIT 2015 et de - 14 millions de CHF sur le poste «Autre résultat».

La sensibilité des outils financiers détenus au 31 décembre 2014 par rapport aux variations du cours de change EUR / CHF est précisée dans la note 2 «Gestion des risques financiers».

Alpiq vend l'électricité produite en suisse en grande partie sur des marchés appliquant des prix en EUR ou axés sur la zone euro. Les transactions prévues pour 2015 et 2016 sont entièrement couvertes. Les prévisions concernant l'évolution future du cours du change EUR / CHF et ses conséquences sur la conjoncture sont liées à des incertitudes. S'il est considéré comme un élément isolé, un EUR qui reste nettement plus faible a un effet sur la valeur des centrales suisses.

Périmètre de consolidation

Sociétés holdings et financières

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Holding SA	Lausanne	CHF	271,90	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Deutschland GmbH	Heidelberg/DE	EUR	10,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Blue Energy AG ¹	Olten	CHF	1,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Re (Guernsey) Ltd.	Guernsey/UK	EUR	3,00	100,0	G	S	31.12.
Motor-Columbus SA	Olten	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.

1 Changement de raison sociale de la société Alpiq Finanzbeteiligungen AG

Sociétés d'énergie

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Aar et Tessin SA d'Electricité	Olten		CHF	0,05	100,0	G	S	31.12.
Aarewerke AG	Klingnau	2015	CHF	1,68	10,1	E	P	30.06.
AEK Energie AG	Soleure		CHF	6,00	38,7	E	D	31.12.
Aero Rossa S.r.l.	Aragona/IT		EUR	2,20	100,0	G	P	31.12.
AlpEnergie Suisse S.à.r.l.	Lausanne		CHF	0,02	100,0	G	S	31.12.
Alpiq SA ¹	Olten		CHF	303,60	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Csepel Kft.	Budapest/HU		HUF	4 930,10	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft.	Budapest/HU		HUF	20,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower SA	Olten		CHF	0,50	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower Italia SA	Olten		CHF	0,50	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower Scandinavia AS	Oslo/NO		NOK	50,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten		CHF	25,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Energía España S.A.U.	Barcelone/ES		EUR	20,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energía Italia S.p.A. ²	Milan/IT		EUR	13,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energie France S.A.S.	Paris/FR		EUR	14,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energija BH d.o.o.	Sarajevo/BA		BAM	1,20	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Hrvatska d.o.o.	Zagreb/HR		HRK	0,02	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Lietuva UAB	Vilnius/LT		LTL	0,73	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija RS d.o.o. Beograd	Belgrade/RS		RSD	138,58	100,0	G	N	31.12.

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Energy Albania SHPK	Tirana / AL		ALL	17,63	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy SE	Prague / CZ		CZK	172,60	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Skopje DOOEL	Skopje / MK		MKD	20,34	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Ukraine LLC	Kiev / UA		UAH	1,16	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Generation (CZ) s.r.o.	Kladno / CZ		CZK	2 975,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen		CHF	53,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan / IT		EUR	0,73	90,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Ticino SA	Airolo		CHF	3,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq le Bayet S.A.S.	St-Paul-sur-Isère / FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Alpiq RomEnergie S.R.L.	Bucarest / RO		RON	2,49	100,0	G	D	31.12.
Alpiq RomIndustries S.R.L.	Bucarest / RO		RON	4,61	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Solutions France SAS	Paris / FR		EUR	0,05	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Spreetal GmbH	Düsseldorf / DE		EUR	1,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Suisse SA	Lausanne		CHF	145,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Turkey Enerji Toptan Satis Limited Sirketi	Istanbul / TR		TRY	5,17	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Vercelli S.r.l.	Milan / IT		EUR	0,01	100,0	G	P	30.09.
Alpiq Versorgungs AG (AVAG)	Oltén		CHF	50,00	96,7	G	D	31.12.
Aare Energie AG (a.en)	Oltén		CHF	2,00	50,0	E	S	31.12.
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Vérone / IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia / BG		BGN	0,20	100,0	G	N	31.12.
Atel Energy Romania S.R.L.	Bucarest / RO		RON	0,18	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Hellas S.A.	Athènes / GR		EUR	0,06	95,0	G	N	31.12.
Biella Power S.r.l.	Milan / IT		EUR	1,00	60,0	G	P	31.12.
Birs Wasserkraft AG	Grellingen		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Blåsmark Vindkraft AB	Danderyd / SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	Blenio	2042	CHF	60,00	17,0	E	P	30.09.
Botnen Kraftverk AS	Voss / NO		NOK	0,10	38,0	E	P	31.12.
CEPE Les Gravières SAS	Vergigny / FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
CERS Holding SAS	Paris / FR		EUR	0,50	15,0	E	P	31.12.
CISEL Informatique SA	Matran		CHF	1,20	18,0	E	S	31.12.
Cleuson-Dixence ³	Sion	2044	CHF	0,00	31,8	E	P	31.12.
Cotlan AG	Glaris Sud		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Csepel III Erőmű Kft.	Budapest / HU		HUF	754,86	100,0	G	P	31.12.
Electra-Massa AG	Naters	2048	CHF	20,00	34,5	E	P	31.12.
Electricité d'Emosson SA	Martigny		CHF	140,00	50,0	G	P	31.12.
En Plus S.r.l.	Milan / IT		EUR	25,50	66,7	G	P	31.12.
Energie Biberist AG	Biberist		CHF	5,00	25,0	E	P	31.12.
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon		CHF	8,00	81,9	G	P	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez	2050/2074	CHF	140,00	22,0	E	P	30.09.
Enpower 3 S.r.l.	Aragona / IT		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	4,12	75,0	G	P	31.12.
Eole Jura SA	Muriaux		CHF	4,00	100,0	G	P	31.12.

Comptes consolidés

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Flexitricity Ltd.	Edimbourg / UK		GBP	1,00	100,0	G	S	31.03.
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex	2051	CHF	100,00	39,3	E	P	31.12.
Forces Motrices de Fully SA (FMDf)	Fully	2085	CHF	0,80	28,0	E	P	31.12.
Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	2080	CHF	3,00	18,0	E	P	31.12.
Geitåni Kraftverk AS	Voss / NO		NOK	0,10	40,0	E	P	31.12.
Forces Motrices de Conches SA	Ernen	2051	CHF	30,00	26,0	E	P	31.12.
Grande Dixence SA	Sion	2044	CHF	300,00	60,0	E	P	31.12.
HYDRO Exploitation SA	Sion		CHF	13,00	26,2	E	S	31.12.
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf		CHF	0,10	65,0	G	P	31.12.
Isento AG	Thal		CHF	0,25	100,0	G	P	31.12.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken		CHF	350,00 ⁴	40,0	E	P	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt		CHF	450,00	32,4	E	P	31.12.
Kernkraftwerk Niederamt AG	Olten		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne	2016/2032	CHF	150,00	33,3	E	P	31.12.
KohleNusbaumer SA	Lausanne		CHF	0,10	35,0	E	S	31.12.
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden	2070	CHF	30,00	13,5	E	P	30.09.
Forces Motrices de la Gougtra SA	Sierre	2039/2084	CHF	50,00	54,0	G	P	30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis	2042	CHF	100,00	9,3	E	P	30.09.
Kraftwerke Zervreila AG	Vals	2037	CHF	50,00	21,6	E	P	31.12.
M&A Rinnovabili S.r.l.	Aragona / IT		EUR	5,00	22,0	E	P	31.12.
Maggia Kraftwerke AG	Locarno	2035/2048	CHF	100,00	12,5	E	P	30.09.
Kraftwerk Aegina AG	Obergoms		CHF	12,00	50,0	E	P	30.09.
Nant de Drance SA	Finhaut		CHF	300,00	39,0	E	P	31.12.
Novel S.p.A.	Milan / IT		EUR	23,00	51,0	G	P	30.09.
Ouvra Electrica Lavinuoz Lavin SA (OELL)	Lavin		CHF	2,00	25,0	E	P	31.12.
Reisæter Kraftverk AS	Ullensvang / NO		NOK	0,10	20,0	E	P	31.12.
Romande Energie Commerce SA	Morges		CHF	15,00	11,8	E	S	31.12.
Sabloal Energie Eoliana S.R.L.	Oradea / RO		RON	12,02	100,0	G	P	31.12.
Salanfe SA	Vernayaz		CHF	18,00	100,0	G	P	31.12.
Scanenergy AS	Billingsstad / NO		NOK	37,50	10,0	E	P	31.12.
Sevre Kraftverk AS	Nesbyen / NO		NOK	0,10	90,0	G	P	31.12.
Société des Forces Motrices du Grand-St.-Bernard SA	Bourg-St-Pierre	2040	CHF	10,00	25,0	E	P	31.12.
Stølsdalselva Kraftverk AS	Jondal / NO		NOK	0,50	8,0	E	P	31.12.
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad / SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Tysvær Vindpark AS	Rogaland / NO		NOK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Unoenergia S.r.l.	Biella / IT		EUR	0,11	40,0	E	P	31.12.
Vetrocom Ltd.	Sofia / BG		BGN	136,91	100,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen		CHF	2,00	70,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerke Weinfeld AG	Weinfeld		CHF	5,00	49,0	E	P	31.12.
Xamax AG	Olten		CHF	0,20	100,0	V	S	31.12.
Ytre Oppedal Kraftverk AS	Voss / NO		NOK	0,10	100,0	V	P	31.12.
3CB SAS	Paris / FR		EUR	103,00	100,0	G	P	31.12.

1 Fusionnée avec Monthel SA, Alpiq Central Europe SA, Alpiq Management SA et Alpiq Western Europe S.à.r.l.

2 Fusionnée avec Alpiq Produzione Italia Management S.r.l.

3 Société simple

4 Dont 290 millions de CHF versés

Réseau

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
ETRANS SA	Laufenburg	CHF	7,50	33,3	E	S	31.12.
Swissgrid SA	Laufenburg	CHF	312,06	30,7	E	S	31.12.

Sociétés holdings et de management

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Ecopower France S.A.S.	Toulouse/FR	EUR	7,79	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Italia S.r.l.	Milan/IT	EUR	0,25	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Wind Italia 2 S.r.l.	Milan/IT	EUR	0,01	100,0	G	H	31.12.

Sociétés de services énergétiques

Alpiq InTec

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Holding et management							
Alpiq InTec SA	Olten	CHF	30,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq InTec Management SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Technique des transports							
Alpiq EnerTrans SA	Niedergösgen	CHF	0,25	100,0	G	S	31.12.
Elektroline a.s.	Prague / CZ	EUR	0,17	100,0	G	S	31.12.
K+M Verkehrstechnik GmbH	Herne / DE	EUR	0,03	100,0	G	S	31.12.
Kummler + Matter SA	Zurich	CHF	2,50	100,0	G	S	31.12.
Mauerhofer et Zuber SA	Renens	CHF	1,70	100,0	G	S	31.12.
Transtec Gotthard ¹	Amsteg	CHF	0,00	25,0	Q	S	31.12.
Technique et gestion des bâtiments							
Advens AG	Winterthur	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Burkhalter Bahntechnik AG	Zurich	CHF	0,25	50,0	E	S	31.12.
Alpiq E-Mobility SA	Zurich	CHF	0,50	90,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoServices SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Infra SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec (FL) AG	Schaan / LI	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Milano S.p.A.	Milan / IT	EUR	3,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Est SA ²	Zurich	CHF	7,85	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Romandie SA	Meyrin	CHF	1,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Tessin SA	Lugano	CHF	2,70	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Verona S.p.A.	Vérone / IT	EUR	2,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Ouest SA ³	Olten	CHF	5,90	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Prozessautomation AG	Strengelbach	CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.

1 Communauté de travail

2 Fusionnée avec Liechti AG, Kälte-Klima-Energie

3 Fusionnée avec Schwarz + Partner AG

Groupe Kraftanlagen

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Groupe Kraftanlagen							
Kraftanlagen München GmbH	Munich/DE	EUR	5,00	100,0	G	H/S	31.12.
Caliqua Anlagentechnik GmbH	Vienne Neudorf/AT	EUR	0,19	100,0	G	S	31.12.
ECM Ingenieur-Unternehmen für Energie- und Umwelttechnik GmbH	Munich/DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
FINOW Rohrsysteme GmbH	Eberswalde/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
Ingenieurbüro Kiefer & Voß GmbH	Erlangen/DE	EUR	0,08	100,0	G	S	31.12.
KAROM Servicii Profesionale In Industrie s.r.l.	Ploiesti/RO	RON	2,25	51,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Energie- und Umwelttechnik GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,10	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Hamburg GmbH	Hambourg/DE	EUR	0,77	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Heidelberg GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Power Plants GmbH	Munich/DE	EUR	1,00	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania S.R.L.	Ploiesti/RO	RON	2,04	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania EsA s.r.l.	Ploiesti/RO	RON	0,05	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Serbia DOO	Belgrade/RS	RSD	2,85	100,0	G	S	31.12.
Autres							
GAH Pensions GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,26	100,0	G	S	31.12.

Participations financières

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
European Energy Exchange	Leipzig / DE	EUR	40,05	4,5	A	S	31.12.
Powernext SA	Paris / FR	EUR	11,92	4,7	A	S	31.12.

Objet de la société

N	Négoce
D	Distribution et approvisionnement
P	Production
S	Service
H	Holding

Méthode de consolidation

G	Intégration globale
E	Mise en équivalence
Q	Actifs, engagements, revenus et charges au prorata
J	Juste valeur
A	Coûts d'acquisition

Aperçu des années 2010–2014 du Groupe Alpiq

Compte de résultat

En millions de CHF	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires net	8 058	9 370	12 723	13 961	14 104
Autres produits d'exploitation	147	184	434	205	181
Total des produits d'exploitation	8 205	9 554	13 157	14 166	14 285
Charges d'exploitation	- 7 893	- 8 765	- 11 945	- 13 229	- 12 787
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	312	789	1 212	937	1 498
Amortissements et dépréciations	- 985	- 510	- 2 136	- 1 229	- 502
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 673	279	- 924	- 292	996
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 173	- 126	- 62	- 901	- 26
Résultat financier	- 179	- 149	- 255	- 181	- 156
Impôts sur le revenu	123	14	147	28	- 169
Résultat net	- 902	18	- 1 094	- 1 346	645
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	- 23	- 4	- 40	- 21	7
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net	- 879	22	- 1 054	- 1 325	638
Collaborateurs ¹	8 017	7 807	10 039	11 009	11 033

1 Effectif moyen en postes à plein temps

2010/2011: valeurs sans adaptation IAS 19 rév. et IFRS 10/11

Bilan

En millions de CHF	2014	2013	2012	2011	2010
Total du bilan	11 861	14 508	14 863	17 446	18 473
Actifs					
Actif immobilisé	7 475	9 083	8 554	11 469	13 793
Actif circulant	3 905	5 425	4 460	4 139	4 680
Actifs détenus en vue de la vente	481		1 849	1 838	
Passifs					
Total des fonds propres	4 712	5 839	4 817	6 205	7 779
en % du total du bilan	39,7	40,2	32,4	35,6	42,1
Fonds étrangers	7 147	8 669	9 782	10 513	10 694
Passifs détenus en vue de la vente	2		264	728	

Données par action

En CHF	2014	2013	2012	2011	2010
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Cours boursier au 31.12.	90	122	131	170	360
Plafond	129	132	189	381	453
Seuil	86	106	126	150	339
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers d'unités)	27 190	27 190	27 190	27 190	27 190
Résultat net	-34,19	-0,37	-38,76	-48,73	23,46
Dividende ¹	2,00	2,00	2,00	2,00	8,70

¹ Proposition d'un dividende avec droit d'option à l'attention de l'Assemblée générale du 30 avril 2015

2010/2011: valeurs sans adaptation IAS 19 rév. et IFRS 10/11



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 6 mars 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat global, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de financement et l'annexe (pages 84 – 158) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Roger Müller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Comptes statutaires Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En CHF	Note	2014	2013
Produits			
Produits financiers	2	100 239 021	178 270 325
Produits des participations	3	372 070 500	718 944 588
Autres produits		39 877 510	31 954 740
Produits extraordinaires		45 000	
Total des produits		512 232 031	929 169 653
Charges			
Charges financières	4	248 730 849	280 198 960
Impôts		2 066 304	1 770 013
Autres charges		33 074 348	34 776 891
Amortissements		38 495 113	395 775 289
Charges extraordinaires		51 574	
Total des charges		322 418 188	712 521 153
Résultat net		189 813 843	216 648 500

Bilan

Actifs

En CHF	Note	31.12.2014	31.12.2013
Participations	5	4 457 971 691	4 506 426 623
Prêts octroyés	6	1 020 436 656	1 443 727 872
Actif immobilisé		5 478 408 347	5 950 154 495
Créances à court terme	7	333 893 072	369 465 436
Comptes de régularisation		14 270 545	21 794 546
Valeurs		28 650	28 650
Liquidités		978 372 360	1 512 477 350
Actif circulant		1 326 564 627	1 903 765 982
Total des actifs		6 804 972 974	7 853 920 477

Passifs

En CHF	Note	31.12.2014	31.12.2013
Capital-actions		271 898 730	271 898 730
Prime		3 565 537	3 565 537
Réserves issues d'apports de capital		1 110 445 507	1 164 825 253
Réserves générales		53 332 560	53 332 560
Bénéfice au bilan		1 291 772 074	1 101 958 231
Fonds propres	8	2 731 014 408	2 595 580 311
Provisions		36 778 516	36 778 516
Emprunts obligataires	9	2 753 965 000	3 325 000 000
Prêts passifs	10	596 500 000	796 500 000
Fonds étrangers à long terme		3 350 465 000	4 121 500 000
Engagements à court terme	11	575 694 132	989 505 618
Comptes de régularisation		111 020 918	110 556 032
Fonds étrangers à court terme		686 715 050	1 100 061 650
Total des passifs		6 804 972 974	7 853 920 477

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les états financiers d'Alpiq Holding SA ont été établis en conformité avec le droit suisse sur les sociétés anonymes. Les explications ci-dessous comprennent également les informations exigées par l'art. 663b CO et l'art. 663b^{bis} CO. Au sens de l'art. 663a CO, sont considérées comme faisant partie des sociétés du Groupe les filiales et sociétés en participation mentionnées à partir de la page 152 ainsi que leurs sociétés membres.

2 Produits financiers

En milliers de CHF	2014	2013
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe et des actionnaires	61 152	48 965
Produits d'intérêts de tiers	1 737	857
Autres produits financiers des sociétés du Groupe et des actionnaires	4 328	4 462
Autres produits financiers de tiers	152	253
Gain de cours sur les devises étrangères	32 870	123 733
Total	100 239	178 270

3 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

4 Charges financières

En milliers de CHF	2014	2013
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe et des actionnaires	18 427	16 143
Charges d'intérêts de tiers	120 828	131 358
Autres charges financières des sociétés du Groupe et des actionnaires	2 081	
Autres charges financières de tiers	45 085	25 287
Perte de cours sur les devises étrangères	62 310	107 411
Total	248 731	280 199

5 Participations

Un aperçu des principales participations est disponible à partir de la page 152.

Il n'existe pas d'engagements pour versements en capital au 31.12.2014 (exercice précédent: 0 million de CHF).

6 Prêts octroyés

Comme l'exercice précédent, ce poste comprend essentiellement les créances de prêt à long terme vis-à-vis des sociétés du Groupe ainsi qu'un prêt subordonné accordé à une société du Groupe pour un montant de 200 millions de CHF (exercice précédent: 200 millions de CHF).

7 Créances à court terme

En milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés du Groupe et actionnaires	307 962	367 721
Tiers	25 931	1 744
Total	333 893	369 465

Les créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que la TVA et les impôts anticipés à recouvrer.

8 Fonds propres

En milliers de CHF	Capital- actions	Prime	Réserve des dotations en capital	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2012	271 899	3 565	1 219 205	53 333	885 309	2 433 311
Transformation des réserves de dotations en capital en réserves disponibles			- 54 380	54 380		0
Distribution de dividendes				- 54 380		- 54 380
Résultat net					216 649	216 649
Etat au 31.12.2013	271 899	3 565	1 164 825	53 333	1 101 958	2 595 580
Transformation des réserves de dotations en capital en réserves disponibles			- 54 380	54 380		0
Distribution de dividendes				- 54 380		- 54 380
Résultat net					189 814	189 814
Etat au 31.12.2014	271 899	3 565	1 110 445	53 333	1 291 772	2 731 014

Capital autorisé

Comme l'exercice précédent, Alpiq Holding SA ne disposait pas de capital autorisé à la date de clôture le 31 décembre 2014.

Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires d'Alpiq Holding SA sont indiqués sous la note 19 des comptes consolidés.

9 Emprunts obligataires

En milliers de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2014	Valeur nominale au 31.12.2013
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2009/2014	10.02.2014	3		200 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2006/2014	22.09.2014	2 7/8		125 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2008/2014	30.10.2014	3 3/8		25 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2008/2014	30.10.2014	3 3/8		150 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ^{1,2}	2008/2015	25.03.2015	3 1/4	173 865	250 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ^{1,2}	2009/2015	03.07.2015	3 1/4	153 775	250 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2011/2016	20.09.2016	1 3/8	176 075	250 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2009/2017	10.02.2017	4	136 940	250 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2012/2017	13.04.2017	2	207 199	275 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2012/2017	14.04.2017	2	18 836	25 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2006/2018	01.03.2018	2 5/8	189 940	250 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	119 980	160 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	29 995	40 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2009/2019	25.11.2019	3	500 000	500 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2021	20.09.2021	2 1/4	225 000	225 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3	200 000	200 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2 5/8	300 000	
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2018	5	650 000	650 000

1 Noté au bilan au 31 décembre 2014 sous le poste «Engagements à court terme».

2 Rachat partiel d'emprunts obligataires au 29 Juillet 2014

A la date de clôture, l'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à la valeur nominale, est de 3,25 % (exercice précédent: 3,24 %).

10 Prêts passifs

En milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Actionnaires (emprunt hybride)	366 500	366 500
Tiers	230 000	430 000
Total	596 500	796 500

La durée résiduelle des prêts passifs s'étend de 1 an à une durée illimitée. Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 3,92 % à la date de clôture (exercice précédent: 3,52 %).

11 Engagements à court terme

En milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés du Groupe	197 995	489 429
Tiers	377 699	500 077
Total	575 694	989 506

Les engagements à court terme envers des tiers comprennent les emprunts obligataires qui doivent être remboursés dans les 12 mois ainsi que les engagements dans la caisse de compensation et les dividendes non versés.

12 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2014, le montant global des engagements de garantie en faveur de sociétés du Groupe et de tiers s'élève à 794 millions de CHF (exercice précédent: 899 millions de CHF).

13 Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

		Nombre 2014	Nombre 2013
Hans E. Schweickardt	Président du CA	310	310
Conrad Ammann	Membre du CA	150	50
Alex Kummer	Membre du CA	200	100
Urs Steiner	Membre du CA	27	25
Jasmin Staiblin	CEO	100	
Reinhold Frank	Membre de la DG	100	
Patrick Mariller	Membre de la DG	5	5
Michael Wider	Membre de la DG	100	52
Total		992	542

14 Evaluation des risques

L'évaluation des risques d'Alpiq Holding SA s'effectue dans le cadre général de la gestion des risques du Groupe Alpiq. Le Groupe Alpiq dispose d'une gestion des risques implémentée à l'échelle globale qui évalue périodiquement les risques de chaque société du Groupe. Sur la base de l'identification des risques réalisée chaque année par la direction du Groupe, les principaux risques sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de leurs conséquences. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA prend des mesures pour éviter, réduire ou couvrir ces risques. Pour pouvoir réagir de façon flexible aux évolutions dans l'environnement de risque, la direction du Groupe peut mandater des enquêtes ad hoc approfondies sur les risques. La dernière évaluation des risques a été approuvée le 5 février 2015 par le Conseil d'administration.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF	
Résultat net 2014 selon le compte de résultat de	189 813 843
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 101 958 231
Bénéfice au bilan	1 291 772 074
Attribution à la réserve générale	0
Report à nouveau	1 291 772 074

Attribution des réserves légales (réserves de dotations en capital) aux réserves disponibles et versement exempté d'impôt anticipé sur les réserves

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de 2015 le versement d'un dividende avec droit d'option de 2,00 CHF par action nominative (exercice précédent: dividende de 2,00 CHF en espèces) sous la forme d'un remboursement de dotations en capital sans déduction de l'impôt anticipé. La distribution peut être acquise selon le choix de l'actionnaire en actions (souscription de nouvelles actions nominatives d'Alpiq Holding SA d'une valeur nominale de 10 CHF) ou sous la forme d'un versement en espèces. Dans la mesure où la proposition est approuvée par les actionnaires, la distribution s'élèvera à 54 379 746 CHF.

CHF	
Attribution des réserves de dotations en capital aux réserves disponibles	54 379 746
Versement exempté d'impôt anticipé de 2,00 CHF par action nominative	-54 379 746

Si la proposition est acceptée, le versement sera effectué à partir du 20 mai 2015 conformément aux informations et dispositions contenues dans la convocation à l'Assemblée générale.



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 6 mars 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 166 – 171) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Müller', is positioned above the printed name.

Roger Müller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Zeller', is positioned above the printed name.

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

ALL	lek albanais
BAM	mark convertible de Bosnie-Herzégovine
BGN	lev bulgare
CHF	franc suisse
CZK	couronne thèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HRK	kuna croate
HUF	forint hongrois
LTL	litas lituanien
MKD	denar macédonien
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
RSD	dinar serbe
SEK	couronne suédoise
TRY	lire turque
UAH	hryvnia ukrainienne
USD	dollar américain
mio	million
mrd	milliard

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1000 watt)
MW	mégawatt (1 MW = 1000 kilowatt)
GW	gigawatt (1 GW = 1000 mégawatt)

Photos

Couverture: Turbine Kaplan,
Centrale de Ruppoldingen © Alpiq

Page 6: Lac d'Emosson
© Alpiq

Page 8: Hans E. Schweickardt
Photographe: Robert Huber

Page 12: Jasmin Staiblin
Photographe: Keystone/
Laurent Gillieron

Page 18: Tunnel du base
du Saint Gothard © Alpiq

Page 20: Trait d'union: Vieux-Emosson
Photographe: François Perraudin

Page 22: Parc éolien Vetrocom
© Alpiq

Page 26: Ligne diamétrale de Zurich
Photographe: Keystone/
Christian Beutler

Page 27: BMW i3
© Alpiq

Page 46: Conseil d'administration
Photographe: Robert Huber

Page 48: Direction générale
Photographe: Robert Huber

Page 74: Drone
© Alpiq

Calendrier

30 avril 2015:
Assemblée générale

28 août 2015:
Rapport semestriel

Contacts

Investor Relations
Tamara Andenmatten
T +41 62 286 72 17
investors@alpiq.com

Communications
Adrienne Develey
T +41 62 286 71 11
info@alpiq.com

Editeur

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com

Impression: Dietschi AG, Olten

Le rapport de gestion 2014 est publié en
allemand, en français et en anglais.
La version allemande fait foi.

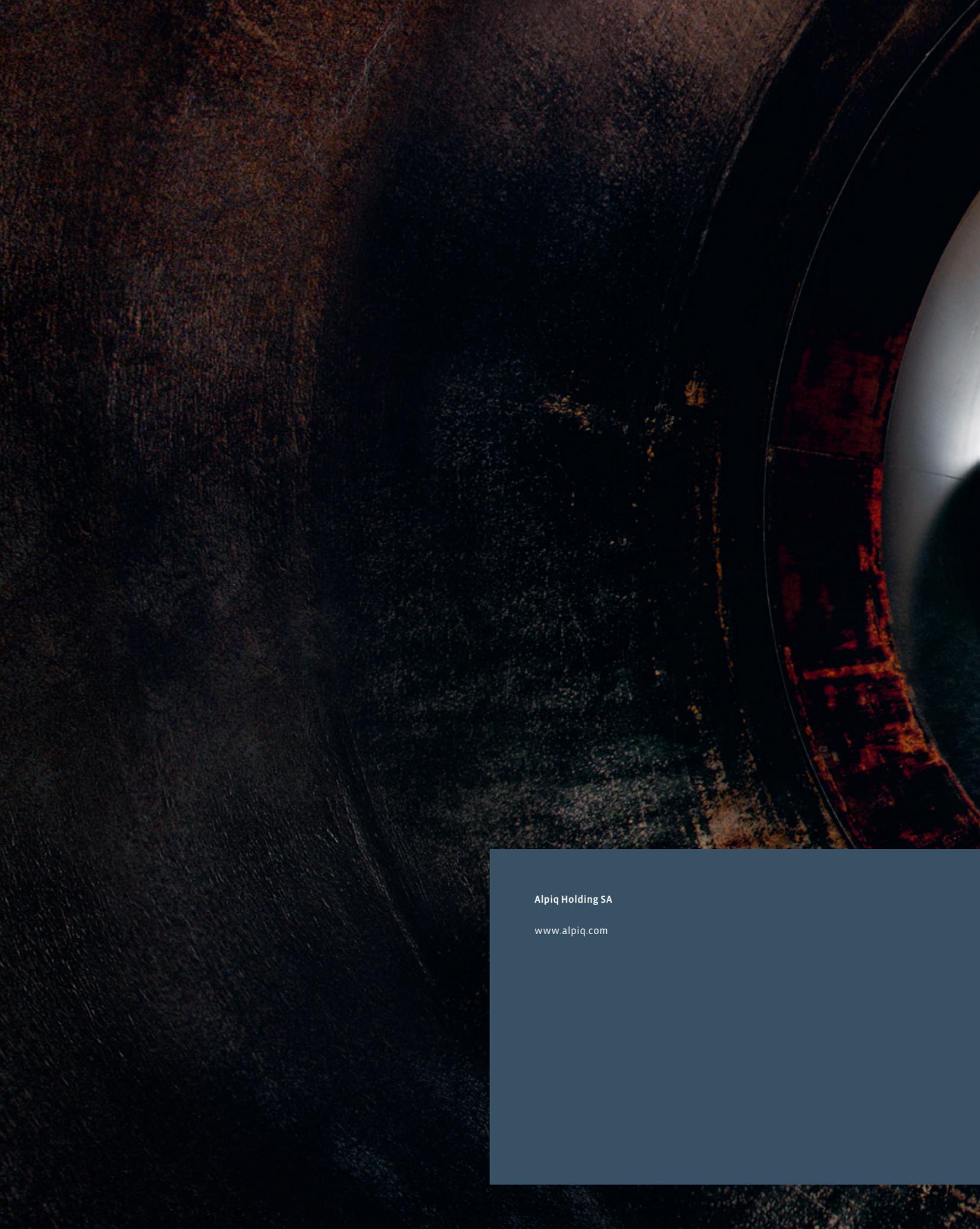
Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et de
lisibilité, nous avons renoncé à
utiliser partout la forme féminine,
le masculin sera donc compris
comme valant pour les deux genres.



MIX
Papier aus verantwortungsvollen Quellen
Papier issu de sources responsables
Paper from responsible sources
FSC® C001928



Alpiq Holding SA

www.alpiq.com